

Archives de la Corse

Les documents du Terrier général de l'île de Corse, étude et histoire du fonds

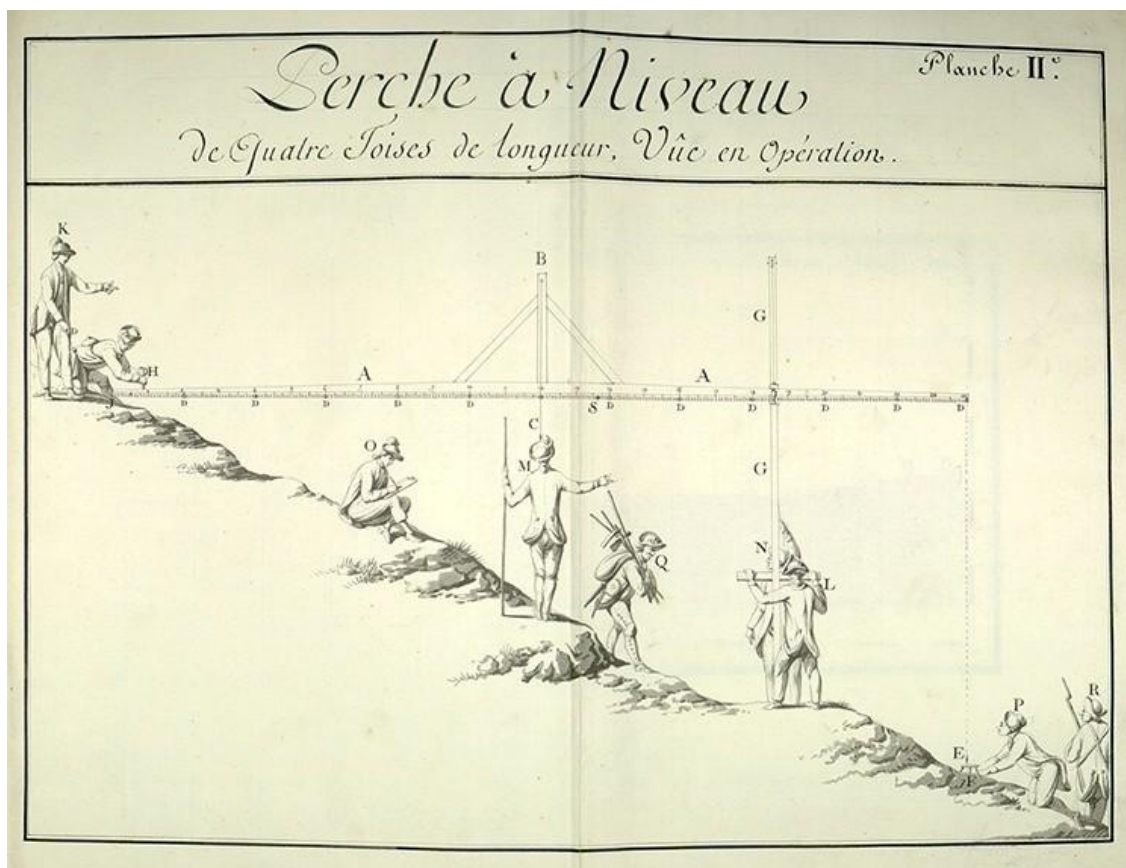


Table des matières

Introduction	4
I - La production des bureaux du Terrier général.....	5
II - Cheminements documentaires.....	6
A - Les documents remis à Testevuide.	6
B - Les documents transportés en Angleterre.	10
C - Les "envois à la Cour" : trajets parisiens.	11
Annexe n°1 : Pièces produites par le Terrier général de la Corse et présentes à Bastia en 1796.	13
Annexe n°2 : Procès-verbal de la remise du Terrier aux deux gouvernements Français et Britannique en conséquence du traité passé le 26 Décembre 1794. Bastia, 1796, 25 février. AD2A, 1C715/6.	19
Annexe n°3 : Les rapports de l'archiviste de Corse sur les volumes du Terrier..	40
III - Les rouleaux de plans du Terrier général de l'île de Corse	41
Archives nationales, Paris, Q/1/298/1. Liste des encres et pigments employés pour la confection des plans.....	42
La légende des rouleaux de plans au 1/10800e.....	43
Terrier général de l'île de Corse, note métrologique.....	47
Tableau n°1 : Les "rouleaux destinés aux départements" [AD2A 1C143-1C181].	50
Carte de l'emprise des "rouleaux destinés aux départements" [AD2A 1C143-1C181].	52
Tableau n°2 : Les "rouleaux destinés au ministre" [Service historique de la défense, Vincennes, 6M J10C 484].	53
Tableau n°3 : Table de concordance entre les "rouleaux destinés aux départements" (AD2A) et les "rouleaux destinés au ministre" (SHD).	55
Tableau n°4 : Minutes des rouleaux de plans du Terrier général conservées aux AD2A.	57
Carte des minutes levées au 1/3456e et conservées aux AD2A [1C644-1C657].	60
Tableau n°5 : Communes actuelles et rouleaux de plans AD2A.	63
IV - Les volumes du Terrier général de l'île de Corse	81
Volume 1 [AD2A 1C698] : séries n°1, 2, 3 et 4.....	81
Synthèses par district.	85
Volume 2 [AD2A 1C699] : séries n°5, 6, 7, 8, 9 et 10.....	85
Descriptions des communautés	90

Volumes 3 à 13 [AD2A 1C700-1C710] : série n°11.....	90
Province du Cap Corse	95
Volume 14 [AD2A 1C711] : séries n°12, 13, 14 et 15.....	95
Volume 15 [AD2A 1C712] : série n°16.	96
Tableaux.....	97
Volume 16 [AD2A 1C713] : série n°17.	97
Instructions, rapports de l'Académie des Sciences, procès-verbal de remise du Terrier de 1796.....	104
Volume 17 [AD2A 1C714] : série n°18.	104
AD2A 1C716-1C717. Volumes achetés en 2005.	106
1C716. Recueil factice de documents.	106
1C717. Recueil des planches qui ont servi aux essais contenus dans la première partie du "Procès-verbal d'estimation du tems et prix de chaque genre d'ouvrage au treize septembre 1780 [BNF, Paris, ms. fr. 8966]", 2 volumes.....	111
Bibliographie	113
Albitreccia, Antoine, <i>Le Plan Terrier de la Corse au XVIIIe siècle</i>, PUF, Paris, 1942. Chapitres II et III, pp. 28 à 64.	116

Introduction

Les pages qui suivent ne sont pas une histoire de l'entreprise du Terrier général de l'île de Corse qui se déroula entre 1770 et 1796. On voudra bien se reporter aux chapitres II et III de l'ouvrage d'Antoine Albitreccia que je donne en annexe, complétés par le travail d'Antoine-Marie Graziani paru en 2001¹, ils permettront d'avoir une bonne idée de la façon dont se sont déroulées les opérations. D'autres travaux, que l'on trouvera à la bibliographie, éclairent tel ou tel aspect de l'affaire et le côté purement technique et cartographique sera étudié dans un prochain ouvrage.

Ces pages donc cherchent à présenter les documents produits en raison de cette activité et qui sont aujourd'hui conservés dans divers dépôts européens d'archives, principalement aux archives départementales de la Corse-du-Sud sous les cotes 1C140-1C181, 1C644-1C693 et 1C698-1C717, mais aussi en Grande-Bretagne au Public Record Office de Kew et à Paris, aux archives du Service historique de la Défense, aux Archives nationales, à la BNF et à la bibliothèque de l'école des Ponts et Chaussées. En Corse, la Bibliothèque municipale d'Ajaccio, celle de Bastia, les archives départementales de la Haute-Corse conservent également des vestiges des papiers du Terrier général.

J'ai tout d'abord cherché à savoir ce qui avait été réalisé par les géomètres, les dessinateurs et les écrivains du Terrier et à en établir la liste la plus complète. Ce point de départ a été rendu possible par l'existence de l'inventaire de 1796 et les épaves des inventaires précédemment effectués ont permis d'affiner l'analyse. La recherche des traces subsistantes dans les dépôts que je viens de citer a ainsi pu être menée à bien.

Le second point d'attention porte sur les tribulations des documents. Quel a été le destin des papiers partis en Grande-Bretagne et à Paris en 1796 ? Qu'est-il advenu des dossiers envoyés au Contrôle général des finances durant le temps de cette entreprise ? Comment en somme s'est constitué le fonds dans sa configuration actuelle.

Ce sont les documents eux-mêmes qui seront enfin examinés pour donner une vue de leur contenu et fournir des éléments de mode d'emploi.

¹ Graziani, Antoine-Marie, "Le plan Terrier de la Corse, 1770-1795", dans Luca Mannori (éd.), *Kataster und moderner Staat in Italien, Spanien und Frankreich (18. Jh.) Cadastre et Etat moderne en Italie, Espagne et France (18e s.)*, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2001 (Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte), pp. 263-284.

I - La production des bureaux du Terrier général.

Depuis leur arrivée en Corse en 1770 et leur installation à Bastia dans les anciens locaux des Jésuites, la production des bureaux du Terrier général a été abondante et jalonnée par plusieurs inventaires dont la confection a été provoquée par les péripéties de son histoire.

En 1786, lors de l'arrivée de Vuillier aux commandes de l'opération, il fut procédé à l'inventaire des pièces produites par Testevuide et Bedigis entre 1770 et 1786 afin de pouvoir les remettre au nouveau directeur. Le 19 avril 1786 les scellés² sont apposés "sur les papiers du Terrier" qui se trouvent désormais dans la maison Poggi. A partir de 11 heures du matin en présence de Daubigny nommé gardien des scellés et des directeurs, les scellés sont posés sur le cabinet de travail des directeurs et sur un bas d'armoire "qui est à droite de la cheminée de leur salle à manger" ou l'on a trouvé des papiers et un assez grand nombre "de plans en minuttés". en suite "sur les chambres du 1er étage qui sont le dépôt général des plans et papiers dudit Terrier"

Ce gros volume de plus de 284 pages a été perdu et ne nous est connu qu'à travers le récolement qui en fut fait à partir du 16 juillet 1792 à Bastia³. Ce jour là, à 9 heures du matin, Silvestre Angeli et Roch Nicolai administrateurs du directoire du district de Bastia, conformément à l'arrêté de ce même directoire du 31 mai 1792, procèdent au récolement de l'inventaire de 1786 de "tous les objets du Terrier général de l'Isle de Corse dont le dépôt fut remis au sieur Vuillier chef des géomètres de l'intendance, le tout en exécution de la loi du 19 octobre 1791." Cela se passe en présence de Testevuide, le nouveau directeur et de Le Rey et Michel, géomètres qui représentent Vuillier, resté sur le continent et peu soucieux de ferrailler avec celui dont il provoqua la disgrâce. Assistée par Morelli, secrétaire du directoire du district, la petite assemblée s'introduit "dans le salon où se trouvent placés les dits archives" et commence l'examen de l'inventaire de 1786, travail qui se finira dans la matinée du 27 juillet.

Cette lecture en filigrane d'un original absent montre une forte circulation des plans et des documents entre les géomètres et l'administration pour leurs besoins professionnels, elle montre aussi des déficits divers sans que l'on puisse vraiment les quantifier. Elle nous indique également que les pièces ont été cotées en 1786 et nous signale les manques en se référant à cet identifiant.

Un mois plus tard, du 16 au 23 août, après le récolement de l'inventaire de 1786, Angeli et Nicolai inventorient avec la même équipe les papiers du Bureau des géomètres "relatifs à la continuation du Terrier depuis la formation du bureau des géomètres chargés en régie de cette opération" C'est-à-dire les documents produits entre 1786 et 1790 sous la direction de Vuillier⁴.

Enfin, le 25 février 1796, Charles André Pozzo Di Borgo, président du conseil d'Etat, Louis Belgodère, conseiller d'Etat, le lieutenant-colonel Drinkwater secrétaire du département de la Guerre et le major Nepean, commandant du génie, commissaire nommé par le vice-roi de Corse pour "reconnaître et recevoir les différents ouvrages du Terrier de cette Isle"⁵ se rendent au Bureau du Terrier à Bastia. Testevuide leur présente tous les papiers subsistants et leur montre les inventaires des "papiers, plans, effets et instruments qui étaient à sa garde compris dans l'inventaire fait le 14 juin 1794. Et les ouvrages exécutés depuis le traité du vingt six décembre même année et dont tout le détail suit au présent inventaire de tous les travaux du Terrier." En d'autres termes il recense toute la production subsistante de l'activité du Terrier de 1770 à 1796.

Celle-ci se compose de 1130 cartes et plans de formats et d'échelles divers et de 2249 liasses de documents écrits. On verra la liste détaillée de ces productions en annexe et l'on y trouvera un premier essai de localisation de ce qu'il en reste aujourd'hui.

² 1C141/42.

³ AD2A 1L134/44, 33 pp. papier.

⁴ On peut penser que ce document reprend aussi le contenu de l'inventaire d'octobre 1790, réalisé lors de l'apposition des scellés sur les documents de l'administration Vuillier, inventaire qui a été perdu corps et biens. Signalé dans AD2A, 1L134/63 et 44.

⁵ AD2A, 1C714/6, 25 février 1796, procès-verbal de remise du Terrier. Voir l'édition du texte en annexe.

On peut constater que, contrairement à ce qui a souvent été dit, les pertes n'ont pas été catastrophiques pendant toute la durée des opérations du Terrier général. C'est donc après 1796 et le départ vers la France, l'Angleterre ou bien le séjour à Bastia que disparaissent de nombreux documents. Où se trouvent par exemple les centaines de cartes de communautés dont on ne connaît plus que trois exemplaires dans les collections publiques ? Il paraît peu probable que de telles choses, d'une grande qualité artistique et scientifique, d'un intérêt local très important, aient été livrées à la destruction...

II - Cheminements documentaires.

Mais il est temps de continuer l'histoire des tribulations documentaires de ces plans et de ces textes. Le procès-verbal de remise du 25 février 1796⁶ attribue de façon formelle les ultimes synthèses cartographiques et statistiques au ministère des Finances de la République et au Roi d'Angleterre.

A - Les documents remis à Testevuide.

Testevuide emporte à Paris les 37 rouleaux de plans et les 380 descriptions de communautés composés pour le ministre [des finances]⁷). Ce dernier s'en va également avec la "Carte générale de l'isle de Corse⁸" signalée dans l'article 7 comme devant être attribuée au ministère "contenant les divisions civiles ou d'administration suivant le Terrier ... elle divise l'isle par départements, par districts, par cantons et par communautés et distingue aussi les 37 rouleaux de plans faits à une ligne pour douze toises et demi." Il se voit attribuer également une "Minute de plan de la ville de Bastia [1772] avec des explications et tableaux à une ligne pour toise⁹" ainsi que les "instruments et effets compris à l'article vingt sept comme propriété du dit Sr. Testevuide." On notera que les 8 articles des "Résumés des districts, des départements et de l'isle¹⁰" sont signalés comme non réceptionnés par le ministère de la Guerre en 1816.

Les travaux du colonel Berthaut¹¹, en 1902, basés sur la "correspondance topographique" du Dépôt de la Guerre¹² et pour lesquels il a utilisé des documents parfois aujourd'hui disparus, nous donnent une vue détaillée sur le destin de ces papiers au travers de la liquidation de la succession de Testevuide et de Bedigis jusqu'à son règlement de 1814, je le laisse parler¹³ :

"Les plans et papiers furent déposés à Paris, à la Sorbonne sous la garde de Testevuide, qui les avait d'abord remis au général Caffarelli¹⁴. Ce général demanda à Prony, directeur du cadastre

⁶ AD2A, 1C714/6. Voir son édition en annexe. La transcription a été effectuée par Vanessa Capretti, agent des archives départementales de la Corse-du-Sud.

⁷ Le successeur donc du Contrôle général des finances. Articles 1 et 3 du P.-V. de remise.

⁸ Echelle de 1/172 802e. AD2A, 1C715 ? Napoléon Ier en a certainement eu connaissance lorsqu'il écrit au maréchal Berthier le 26 octobre 1810 : "il n'y avait de bien [dans le cadastre de la Corse ie le Terrier général] et de très-utile que la grande carte qui s'est perdue et qui ne devait pas coûter plus de cent mille écus, tandis que le cadastre coûtait plusieurs millions". *Correspondance de Napoléon Ier publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, 1862, Paris, Plon/Dumaine, t. 10, n°8138. Ou alors s'agit-il de la "minute de la réduction à 1 ligne" dont parle Berthaut, 1902, p.

⁹ Article 14 du P.-V. de remise.

¹⁰ Article 5 du P.-V. de remise.

¹¹ Berthaut, colonel H. M., *Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831. Etude historique*, Service géographique, Paris, 1902, 2 vol., pp. 112-115 et 198-200.

¹² Aujourd'hui sous-série 3M des archives du SHD. Voir Ravalet, Richard, *Service historique de l'Armée de Terre. Direction des Archives. Répertoire numérique détaillé de la sous-série 3 M. Archives du Dépôt général de la Guerre (devenu en 1887 le Service géographique de l'Armée et le Service historique de l'Armée de Terre)*, Vincennes, 1995, 118 pp.

¹³ Albitreccia, là aussi, reprend parfois quasi littéralement Berthaut. Autant citer directement celui-ci.

¹⁴ Louis, Marie, Joseph, **Maximilien** Caffarelli (1756-1799), général du Génie, était un ami de Testevuide qui fut massacré en se rendant chez lui lors des émeutes anti-françaises du Caire le 21 octobre 1798. *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte...* Paris, Dénain, 1830-1836, t. 4, p. 160.

général¹⁵, d'en faire faire le plus tôt possible une copie pour le général Bonaparte. La minute de la réduction à 1 ligne, confiée au général Caffarelli, ne fut jamais réintégrée au cadastre¹⁶."

Les papiers du Terrier ne restèrent pas à la Sorbonne¹⁷ mais furent récupérés par Testevuide et Bedigis désireux sans doute de se faire payer par l'Etat les sommes qui leur restaient dues. le *Mémorial*¹⁸ de 1802-1803 rédigé par un connaisseur anonyme de l'affaire nous dit que :

"Les matériaux, rédigés avec tant de soins, tombèrent entre leurs mains [des Anglais]; mais heureusement que les auteurs, réclamant comme leur propriété ces fruits précieux de leur travail, en obtinrent un double. Le dépôt de la guerre possède le canevas, les calculs, les profils et les autres élémens dus au Com. Tranchot. Il est à désirer que le Gouvernement acquière le complément de ce grand ouvrage, qui, autrement, restera probablement inconnu jusqu'à ce que ses auteur n'aient obtenu les indemnités qu'ils réclament."

Les héritiers de Testevuide mort au Caire en 1798, ceux de Bedigis mort avant 1801, se lancent alors dans de longues négociations qui verront leur dénouement entre 1814 et 1816. Ecoutons encore le récit que fait le colonel Berthaut de cette liquidation :

"Forts du jugement des rapporteurs¹⁹, Testevuide et Bedigis sollicitèrent le paiement de ce qu'on leur devait encore. Les circonstances ne permirent pas de s'occuper de cette affaire sur le moment. Testevuide passa alors en Égypte et périt au Caire [1798]. Bedigis mourut à Paris des maladies qu'il avait contractées dans la direction du dessèchement des marais de la Corse. La question de la liquidation ne fut reprise que plus tard, sur les démarches faites par Jacotin, représentant les héritiers de Testevuide et Bedigis²⁰.

En messidor an IX [juin-juillet 1801], le Dépôt de la Guerre fut autorisé par le ministre à faire l'acquisition de la carte manuscrite de la Corse, appartenant à la veuve de Bedigis. Mais elle réclama, ainsi que les héritiers de Testevuide, 319 000 francs pour remettre tous les matériaux de la carte à l'État. On lui offrit 6000 francs à valoir sur ce qui serait accordé, contre la remise immédiate; elle n'accepta pas, et Tranchot, qui servit d'intermédiaire pour cette négociation ne put la faire aboutir. La veuve de Bedigis mourut dans la misère à la fin de 1805, après avoir épuisé ses dernières ressources.

En 1810, les héritiers reprirent la proposition, offrant au ministre la cession de la seconde mise au net de la Corse (la première ayant été prise par les Anglais) et exposant qu'il leur restait dû un total de 360 419 francs. On s'assura qu'ils se contenteraient de la moitié de cette somme. Pour 180 000 francs, l'État pouvait devenir possesseur d'une oeuvre qui aurait coûté plus d'un million s'il avait fallu la recommencer. Le Dépôt de la Guerre fit à ce sujet un rapport à l'Empereur. Napoléon mit en marge du rapport :

« Cette somme me paraît d'autant plus considérable que cet ouvrage a été fait aux frais du département de la Guerre et, dès lors, je ne comprends pas comment il n'appartient pas au Dépôt de la Guerre²¹ ».

¹⁵ De 1791 à 1802.

¹⁶ Nulle trace de cette minute dans les dépôts publics.

¹⁷ Sur ce séjour à la Sorbonne on verra aux Archives nationales dans le fonds du Garde-Meuble les articles O/2/430 et O/2/446 qui conservent la trace des demandes de Testevuide pour équiper les locaux mis à sa disposition en 1796-1797.

¹⁸ *Mémorial topographique et militaire rédigé au Dépôt général de la Guerre...*, 1802-1803, pp. 134-136.

¹⁹ Berthaut, colonel H. M., *Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831. Etude historique*, Service géographique, Paris, 1902, 2 vol., pp. 112-115, 198-200 : "Le 17 germinal an VI [6 avril 1798], Lalande et Monge firent sur le cadastre de la Corse un rapport [AN, Paris, AF/III/237, dossier 1017, pièces 9-15 ?] des plus élogieux, présentant cette oeuvre comme un travail nouveau, et par son importance le premier qui ait été fait en ce genre."

²⁰ Archives historiques, Dépôt de la Guerre : Correspondance topographique, A. 23 [3M400].

²¹ Archives historiques, Dépôt de la Guerre : Correspondance topographique, C. 16 [3M162 (1809-1810)].

Un ordre de l'Empereur prescrivit à MM. Alexandre et Jacotin, représentants des héritiers, de verser toutes les pièces de la carte de la Corse, ces pièces devant appartenir à l'État, et d'adresser au ministre des Finances les réclamations relatives au paiement des indemnités qu'on leur devait pour les travaux de dessèchement. Jacotin et Alexandre s'exécutèrent, n'osant pas protester, et l'Empereur ordonna immédiatement la réduction de la carte à l'échelle de Cassini.

La plus forte partie de la dette de l'État envers les héritiers provenait de l'opération de la régénération, c'est-à-dire du dessèchement des marais, de la construction des canaux, etc..., plutôt que des levés de la carte. Il y avait eu pour cette entreprise particulière et coûteuse des bailleurs de fonds qui se trouvaient intéressés dans la liquidation. La dette de l'État, pour le Terrier lui-même, ne s'élevait pas à plus de 40 000 livres.

En 1812, rien n'était encore payé et M. Alexandre, tuteur des enfants de Bedigis, devenu commissaire ordonnateur, les considérait comme dépouillés sans espoir. Il en accusait le colonel Jacotin. Bonne fut alors chargé de suivre l'affaire au ministère des Finances, de la part du ministre de la Guerre. Le ministère des Finances déclara que le cadastre de la Corse ne pouvait lui être d'aucune utilité parce qu'il n'était pas fait sur une échelle métrique. La liquidation fut commencée, mais arrêtée à chaque pas, faute de pièces justificatives suffisantes. Bref, il ne fut statué définitivement qu'à la fin de 1814."

Les 37 rouleaux "pour le ministre" entrent au Dépôt de la Guerre en septembre 1816 pour ne plus le quitter.

Le retour en Corse des volumes du Terrier général fut en revanche le résultat de plus d'un siècle de démarches du département en direction du ministère de la Guerre.

Elles commencèrent au moins dès 1856²² comme en témoignent les rapports des archivistes départementaux relayés par les vœux du Conseil général. En juillet 1857 Camille Friess rend compte au préfet des recherches infructueuses entreprises par le ministère de la Guerre en vue de retrouver ces documents et en août 1859 il donne un récit détaillé des démarches entreprises à Paris par deux personnes de bonne volonté :

"En partant pour Paris M. Carlotti voulut bien se charger d'une note pour M. Thayer qui s'était obligeamment offert à s'employer aux recherches être utiles à la Corse. Ces messieurs ont visité les archives du ministère de la Guerre et ils y ont trouvé les procès-verbaux ou cahiers du Terrier formant 16 volumes in-folio. D'après ce que m'en a dit M. Carlotti, M. le Directeur du Dépôt de la Guerre ne verrait aucune difficulté à céder au département de la Corse des documents devenus depuis longtemps inutiles au ministère de la Guerre."

L'année suivante, toujours au mois d'août, le conseil général émit le vœu suivant à destination du ministère de l'Intérieur :

"Les archives départementales possèdent un document de la plus haute importance qui est le plan Terrier de l'île exécuté avec un soin remarquable et achevé en 1797. ce document se composait dans l'origine de deux parties distinctes : les cartes et les procès-verbaux descriptifs que l'on qualifiait du nom de cahiers. Les cahiers comme les plans furent soustraits des archives de la Corse et apportés à Londres. A la mort du général Stuard, ils furent vendus et les cartes échurent à un français. Les archives sont en possession depuis longtemps des cartes topographiques ; au Dépôt de la Guerre comme cela a été constaté dernièrement on trouve les cartes et les cahiers Ceux-ci ne sont d'aucune utilité pour l'administration de la Guerre ; ils sont au contraire indispensables pour la Corse A l'aide de ces documents on peut prévenir, éclairer ou vider toutes les questions de limites et beaucoup de questions de propriété. Ils peuvent servir en outre une statistique exacte de la Corse. Le conseil général prie S. E. M. le ministre de l'Intérieur de vouloir bien intervenir auprès de son collègue de la guerre et obtenir de lui que les cahiers du Terrier formant seize volumes in fo soient transportés en Corse et déposés aux archives du département."

²² Séance du Conseil général du 28 août 1856 p. 75. Voir l'annexe n° 4.

Cet appel envoyé à Paris au mois d'octobre resta sans réponse de même que celui de juillet 1866. Bien des années plus tard, en 1952, ce que l'on appelle désormais les "volumes" du Terrier général de la Corse rejoignaient les archives départementales à Ajaccio.

B - Les documents transportés en Angleterre.

Quant aux anglais ils emportent chez eux les 39 rouleaux de plans destinés aux départements²³ et les 380 descriptions de communautés²⁴, de même que "deux pièces pour servir à l'administration de l'Isle de Corse appliquées à l'ordre du Terrier français et à l'ordre Britannique²⁵". Une même "Carte générale de l'isle de Corse" leur est attribuée qui "ne diffère que par le nombre de rouleaux de plans qui est de 39, savoir 22 pour le département du Golo et 17 pour celui du Liamone." Non comprises dans les termes de la remise de 1796 et revenues d'Angleterre en Corse via Paris et Marseille en 1829, 78 "minutes de rouleaux de plans levés et réduits à différentes échelles" rejoignent pour quelques décennies sinon les archives du Foreign Office du moins -à ce qu'il semble- celles du général Stuart. Cela pose d'ailleurs la question de savoir si les apports en Angleterre se sont limités à ce qui était expressément stipulé dans le procès-verbal de 1796 ou bien si les Anglais ont emporté d'autres documents avec eux.

Depuis 1827, le Conseil général et le préfet de Corse se sont employés à rapatrier en Corse la collection de cartes provenant d'Angleterre et rachetée par le ministère de la Guerre à une date indéterminée, certainement dans les premières années du XIXe siècle. Le rapport lu à la séance du Conseil général de la Corse du 11 septembre 1827 par le préfet Lantivy nous donne un récit détaillé²⁶ et visiblement bien informé du déroulé des événements :

"Séance du 11 septembre²⁷

[En marge] Carte topographique de la Corse faisant partie de la collection du Terrier.

Pendant l'occupation de la Corse par les Anglais de 1794 à 1796, les archives du Terrier de cette île furent livrées au général Stuard et transportées en Angleterre. Un émigré français M. Amyot envoya par la voie de la diligence à un de ses frères en France un ballot qui renfermait 36 cartes topographiques collées sur toile faisant partie d'une collection dépendant de ce Terrier. Ces 36 cartes n'ayant pas été réclamées dans le délai utile, furent vendues comme épave et pour le prix de la toile à des marchands fripiers qui la revendirent bientôt. Elles avaient déjà passé dans les mains de plusieurs spéculateurs lorsque son excellence le ministre de la Guerre les fit acheter pour le dépôt général de la Guerre et les paya 3500 fr. Il fallait encore trois de ces cartes pour compléter la double collection dont il existait déjà un original au Dépôt de la guerre (d'où il ne peut sortir). Le ministère ne put en récupérer que deux au prix de 1500 fr. de sorte que la 39e manque encore : elle peut être copiée sur l'original.

Le conseil général a déjà voté les centimes additionnels²⁸ nécessaires pour le complément d'une somme de 5000 fr. destinée à l'achat d'un exemplaire des 39 cartes dont il s'agit, il faudrait y joindre un double du plan d'assemblage de ces cartes.

²³ Service historique de la Défense, Vincennes puis AD2A en 1829.

²⁴ Public Record Office, Kew, FO 20/14 à 21.

²⁵ Public Record Office, Kew FO 20/13.

²⁶ Albitreccia (n.10), p. 217-220 donne des indications un peu plus précises mais qui ne sont pas étayées par des sources : "Ses héritiers vendirent ce précieux document à un marchand d'estampes qui s'appelait Wiremouth. " Campi ?

²⁷ AD2A, 1M13, session du Conseil général de la Corse de septembre 1827. Rapports manuscrits du préfet et des sous-préfets, procès-verbaux manuscrits des délibérations du conseil général et des conseils d'arrondissement. Reg. pap. non paginé.

²⁸ AD2A, 1M13, session du Conseil général de la Corse de septembre 1827. "Il [le Conseil général] a reconnu aussi la nécessité de voter 3 centimes sur la contribution foncière autorisés par les mêmes lois. Le produit de ces 3 centimes sera affecté, savoir, jusqu'à concurrence de 4000 fr. à l'acquisition de 39 grandes cartes de l'île levées par les ingénieurs du Terrier et qui existent au Dépôt de la Guerre, ces cartes étant indispensables pour la rectification des matrices détaillées qui dans ce département tiennent lieu de cadastre. Le surplus de la dépense pour cette acquisition évaluée dans la lettre de son excellence le ministre des Finances du 3 avril 1827 à la somme de 5000 fr. sera pris sur le produit disponible des centimes voté en 1824 et 1825 et sur les allocations faites au département dans le fonds commun de ces années pour les opérations cadastrales."

Mais d'autres documents essentiels qui dépendent également des archives du Terrier sont restés en Angleterre et probablement dans le même lieu d'où les 38 cartes topographiques renvoyées en (~~Corse~~) France ont été soustraites.

Aux termes de l'article 31 du traité conclu à Paris²⁹ le 30 mai 1814 bull. 16 n° 130 la restitution de ces documents peut être exigée et le conseil pense qu'il y a lieu, par son excellence le ministre de l'intérieur, de demander au gouvernement britannique cette restitution, sauf au département à supporter les frais du transport jusqu'à Ajaccio de ces objets qui consistent dans ceux-ci-après indiqués :

- 1 Les plans ou levés originaux qui ont servi à former les 39 cartes susmentionnées ;
- 2 La description détaillée des sections qui composent les communes ;
- 3 les mémoires et rapports à l'appui de chaque plan."

Le 19 janvier 1829³⁰, les rouleaux de plans réalisés pour les départements rejoignaient les archives de la Corse à Ajaccio. Le 2 novembre de cette même année arrivait d'Angleterre via le ministère de l'intérieur une caisse contenant les "anciennes minutes des plans Terrier", son contenu formera la liasse 88 de l'IR de Delacroix en 1839³¹ et ces plans sont aujourd'hui conservés sous les cotes 1C/643-1C/693 aux archives départementales de la Corse-du-Sud.

C - Les "envois à la Cour" : trajets parisiens.

Pendant toute la durée de l'entreprise du Terrier, les directeurs ont envoyé des documents graphiques et des rapports à leur autorité de tutelle, le Contrôle général des finances. L'article Q/1/298/1 des Archives nationales conserve la majeure partie de ce que l'on en connaît.

En décembre 1771 le "Mémoire servant d'explication au premier envoi du Terrier général de l'isle de Corse" informe le Contrôleur général des différentes avancées de l'opération, il lui donne la liste des rouleaux de plans du Cap Corse qu'il lui fait parvenir et des dénombrements des communautés cartographiées tout en signalant l'existence du "Projet d'établissement d'une colonie au Port Saint-Marie de Rogliano" avec une carte de cette future implantation. De tous les plans et dessins envoyés alors à Versailles, nous connaissons seulement celui de cette future colonie conservé à la BNF en raison d'une pratique qui a eu cours au XIXe siècle entre les Archives nationales et la Bibliothèque, cette dernière se faisant attribuer les documents graphiques qui se trouvaient dans les Archives. C'est ainsi que le volume de texte de ce projet se trouve aux AN³² alors que le plan³³ qui lui était joint est dans les collections de la BNF.

²⁹ *Bulletin des lois*, 1814, n°16, p. 186. Traité de paix entre le Roi et les puissances alliées conclu à Paris le 30 mai 1814 : "[Article 31] Les archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant aux pays cédés, ou concernant leur administration, seront fidèlement rendus en même temps que le pays, ou si cela était impossible dans un délai qui ne pourra être de plus de six mois après la remise des pays mêmes. Cette stipulation est applicable aux archives, cartes et planches qui pourraient avoir été enlevées dans les pays momentanément occupés par les différentes armées."

³⁰ AD2A, 3T, n. c., Rapport annuel de l'archiviste Henri Delacroix pour 1839, p. 19 : "2e catégorie. Terrier. Carte de l'isle de Corse divisée en trente neuf rouleaux avec une carte d'assemblage. Pendant l'occupation de la Corse par les Anglais, les archives du Terrier de cette ile furent livrées au général Stuart et transportées en Angleterre. Informé que 39 cartes de ce Terrier existaient en double expédition au ministère de la Guerre M. le Préfet comte de Lantivy en 1827 pria le ministre des Finances d'en réclamer une pour la Corse mais le ministère ne consentit à s'en dessaisir qu'autant qu'il lui serait compté une somme de 5000 f. à laquelle il évaluait ses dépenses. Le conseil général dans sa session de 1827 vota les centimes additionnels nécessaires à l'achat de ces 39 cartes qui se trouvent aujourd'hui déposées aux archives depuis le 19 janvier 1829."

³¹ AD2A, 3T, n. c., IR des papiers du Brick Le Castor. Les minutes sont en cours de restauration.

³² Archives nationales, Paris, K/1225 n°89, cah. pap. 138 pp.

³³ "Plan de Distribution de la Colonie projetée au Port Ste Marie. Situé dans la Province du Cap Corse"; 710 x 550 mm, éch. 1/3 500. Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE C-9739. Un autre exemplaire

Voyons également, aux Archives nationales, une "Description générale et détaillée de la province du Cap-Corse"³⁴ réalisée en 1785, elle est reliée en plein veau raciné aux armes royales. Forte de 79 pages elle est complétée par une "Carte générale de la province du Cap-Corse" et du profil de la méridienne correspondant. Voici également, dans le même dépôt, la description³⁵ "générale et détaillée de la communauté de Luciana" annoncée avec une carte manuscrite mais qui n'y figure plus.

Les archives du SHD, quant à elles, conservent un rouleau de plan³⁶ portant le mention "envoi du 16 septembre 1775" et qui cartographie les pieve de Casinca, Tavagna et Ampugnani ce qui témoigne de la transmission régulière, au moins à titre d'échantillon, de la production des bureaux du Terrier.

En octobre 1792³⁷, après le récolement des papiers du Terrier, Testevuide estime à 175 le nombre de pièces³⁸ qui se trouvent chez le ministre et dont il pense avoir besoin pour l'achèvement de ses travaux. Mais il est malheureusement impossible de savoir si ces "envois à la Cour" étaient réguliers et s'ils étaient fréquents, seul le petit nombre de pièces subsistantes laissent penser que le matériel envoyé ne devait pas être très abondant par rapport aux masses décrites dans les inventaires, comme un exemple du travail accompli par les équipes du Terrier.

Déperdition

Somme toute, en termes de volume, le nombre de pièces retrouvées et localisées représente assez peu de choses sur le millier de plans produits par l'entreprise, sans parler des 2449 liasses existantes à Bastia en 1796. L'exploration des ressources anglaises mériterait d'être approfondie comme le montre la mise au jour³⁹ au PRO de la seconde série des 380 descriptions de communautés. De même, s'il semble ne rester que peu de choses inconnues dans les dépôts publics français, le suivi attentif de l'offre du marché des documents historiques peut permettre, comme en 2005, de retrouver des pièces d'un grand intérêt.

de cet ensemble projet et plan intitulé "Projet de colonie au port de Sainte Marie, divisé en deux parties, la première contenant l'Ordre de l'établissement, et le deuxième, un mémoire instructif sur cet établissement, fait par les Directeurs du Terrier Général de l'Isle de Corse." est passé en vente à Paris en novembre 2005. Il contient nous dit le catalogue "deux superbes plans dépliant, à double page, représentant le Plan de la Colonie de Sainte-Marie, réalisé à l'encre, à l'aquarelle, avec échelle en toises, réalisés par Daubigni, ingénieur des Ponts et Chaussées." Il s'agit là aussi d'éléments provenant de l'envoi à la Cour du 1er décembre 1771.

³⁴ Archives nationales, Paris, CP/N/IV/Corse/1.

³⁵ Archives nationales, Paris, CP/N/IV/Corse/2-1.

³⁶ Service historique de la Défense, Vincennes, 6M J10C 484 1 0038.

³⁷ AD2A, 1L134/72, Bastia, 8 octobre 1792, lettre de Testevuide aux administrateurs du directoire du département.

³⁸ 65 d'entr'elles pouvant se trouver chez Varaigne ou chez le ministre.

³⁹ L'existence de ces papiers a été signalée en 1983 par Dorothy Carrington dans ses *Sources de l'histoire de la Corse au Public Record Office de Londres...*, pp. 139-140 : FO 20 Corsica vol. 13 à 21 "constitués par les cartes et le texte du Plan Terrier ... qui a été ramené en Angleterre après l'évacuation de la Corse." Les IR du PRO restent sibyllins à leur sujet et parlent juste d'un "printed survey" de la Corse.

Annexe n°1 : Pièces produites par le Terrier général de la Corse et présentes à Bastia en 1796.

Cartes et plans

Rouleaux de plans au net. Ech. 1/10800e.	76	- AD2A, 1C143-1C181. - Service historique de la défense, Vincennes, 6M J10C 484.
Carte générale de l'Isle de Corse contenant les divisions civiles ou d'administration suivant le Terrier. Ech. 1/172802e.	1	AD2A, 1C715 ?
Minutes des rouleaux qui ont servi aux au nets. Ech. 1/10800e.	37	AD2A, 1C681-1C687.
Carte de triangles qui ont servi de bases à l'opération du Terrier.	1	Manquant en 1796. AD2B, 1 J 35 ? : carte trigonométrique de la Corse, 1785 (montrant la triangulation pour la réalisation des rouleaux). Acheté en 1991 librairie Guénégaud.
Canevas des trente sept rouleaux de plan contenant les noms des départements, des districts, des cantons, et des communautés avec la superficie de ces derniers.	1	AD2A, 1C715 ?
Minutes de rouleaux de plans levés et réduit à une ligne pour 4 toises. Ech. 1/3456e	29	AD2A, 1C644-1C657.
Minutes de rouleaux de plans levés et réduit à une ligne pour 8 toises. Ech. 1/6912e.	49	AD2A, 1C659-1C680.
Réductions des plans à une ligne pour 25 toises. Ech. 1/21600e.	14	AD2A, 1C688-1C694.
Réductions des plans à une ligne pour 50 toises. Ech. 1/43200e.	8	
Réductions des plans à une ligne pour 100 toises. Ech. 1/86400e.	3	
Cartes d'atlas par communautés, district de Bastia.	220	B. M. Bastia, 2Fi 07 08 0001 et 0012, "Carte topographique..." de Sainte-Marie-de-Lota, de Tomino. B. M. Bastia, ms. 16. Carte topographique de le communauté de Lucciana, dans "Description générale et détaillée de la communauté de Lucciana..." 1785. On verra dans Paris, A. N. CP/N/IV/2-1 un autre exemplaire de cette "Description..." sans la carte.

Cartes d'atlas par communautés, district de Corte.	224	
Cartes d'atlas par communautés, district de Calvi.	81	
Cartes d'atlas par communautés, district de Vico.	12	
Cartes d'atlas par communautés, district de Sartène.	28	
Cartes générales des provinces : Bastia.	2	B. M. Bastia, 2Fi 07_08_0011. Carte générale du district de Bastia. B. M. Bastia, 2Fi 07_08_0007. Canton de Sagro
Cartes générales des provinces : Nebbio.	2	
Cartes générales des provinces : Aleria.	2	
Minute de plan de la ville de Bastia avec des explications et tableaux à une ligne pour toise. Ech. 1/864e.	1	
Minute originale du plan de la même ville de Bastia aussi à l'échelle d'une ligne pour toise. Ech. 1/864e.	1	Musée de Bastia. Plan de Bastia acheté en 2005.
Plan de la ville d'Ajaccio.	1	
Plan de Saint-Florent.	1	
Plan de l'Ile-Rousse.	1	
Plan de Porto-Vecchio.	1	
Plans des édifices publics de la province du Cap Corse. Couvents, églises, chapelles, tours, ports, marines.	81	Musée de Bastia acheté en 2005. Les édifices Bastiais seulement.
Calques à une ligne pour douze toises et demie. Ech. 1/10800e.	21	
Calques à une ligne pour 16 toises. Ech. 1/13824e.	6	
Calques à une ligne pour 25 toises. Ech. 1/21600e.	14	
Calques à une ligne pour 50 toises. Ech. 1/43200e.	6	
Calques à une ligne pour 100 toises.	3	

Ech. 1/86400e.		
Papiers provenant de l'Intendance : liasse contenant 17 plans particuliers.	17	
Papiers provenant de l'Intendance : Une autre liasse contenant 72 minutes de plans au rebut.	72	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : cartes générales.	5	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : calques sur papier de soie.	6	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : plans de villages projetés.	23	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : calques de divers rouleaux.	14	
Projet de régénérations de Mariana et Casinca : calques de plans de villages projetés.	15	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : plans de villages projetés.	13	
Projet de régénération de Mariana et Casinca : grands calques de cartes générales.	5	
Rouleaux au net à une ligne pour toise, collé sur toile. Ech.	2	
Carte de l'île de Corse à une ligne pour 50 toises en 4 feuilles. Ech. 1/43200e.	1	
Carte du Domaine de Galeria collé sur toile.	1	
Deux cartes générales du Cap Corse.	2	• B. M. Bastia, 2Fi 07 08 0013. • Paris, AN. CP/N/IV/1.
Plans particuliers de divers domaines, étangs, marais et autres objets levés à diverses échelles.	27	
	1130	Cartes et plans.

Liasses

Descriptions des communautés en deux séries identiques.	760	• Une série aux AD2A, 1C700-1C714 provenant du SHD en 1952. • L'autre se trouve au Public Record Office, Kew, FO 20/14-21 : Tomes 14 à 21 : Topographies, explications, descriptions détaillées de chaque communauté, l'ordre topographique, l'ordre des matières et l'exécution de l'ouvrage. Divisés par département, district, canton, communauté.
Résumés des districts, des départements et de l'île.	8	• Une série aux AD2A, 1C699 provenant du SHD en 1952. • L'autre se trouve au Public Record Office, Kew, FO 20/13 : "Isle de Corse, Terrier général, pièces a l'appui du Terrier pour le gouvernement britannique." Sommaires de tableaux. Fait à Bastia en Corse le 1er Janvier 1796. Y compris: table alphabétique des noms des communautés, cantons, districts et départements; résultats des tableaux; récapitulation générale.
Pièces pour servir à l'administration de l'île de Corse appliquées à l'ordre du Terrier français et à l'ordre Britannique	2	• Public Record Office, Kew, FO 20/13.
Pièces à l'appui des rouleaux de plans. Il s'agit de liasses de papiers contenant les explications, calculs, observations et autres renseignements à l'appui des minutes de rouleaux à une ligne pour douze toises et demi et à une ligne pour seize toises	79	
Liasses contenant l'explication topographique des rouleaux de plan à un quart de ligne depuis le n°1 jusqu'au n° 30	28	
Un cahier contenant les points trigonométriques qui ont servi de la base à la levée des rouleaux de plans	1	• AD2A 1C722 ?
Deux cahiers contenant la topographie de la ville de Bastia	2	
Minutes d'abornements ou circonscriptions des communautés	380	

Grands dépouillements	380	
Petits dépouillements par rouleaux	27	
Petits dépouillements par communautés	250	
Etalons servant de minutes aux descriptions de communautés	380	
Liasses contenant divers papiers à diverses colonies, Domaine, plans particuliers et autres objets avec plans à l'appui.	19	
Liasses de modèles, instructions et autres objets relatifs à l'exécution du Terrier.	9	AD2A 1C716 et 717 ?
Liasses de papiers relatifs aux travaux de l'étang de Biguglia.	4	ENPC Ms. 867, 869, 2069
Papiers provenant de l'Intendance : carton contenant divers papiers relatifs aux géomètres de l'ancienne intendance de Corse. Papiers venus de Corte, AD2A, 1L134/52, 59 et 61 [août 1792] : "Ensemble 48 liasses contenues en trois caisses cordelées et cachetées que le Directoire du département de Corse a adressé ce jourd'hui à celui du district de Bastia sous la conduite du sieur Nicolas Croisé conducteur des voitures de la Régie des subsistances militaires" pour le remettre au Directoire de la ville de Bastia. Papiers provenant de l'Intendance de Corse.	1	Epaves : AD2A 1C140-1C142, 1L134. AD2B 1J32 et 1J35.
Papiers provenant de l'Intendance : cartons contenant diverses correspondances avec l'administration et les géomètres de l'Intendance.	2	d°
Descriptions des 23 premières communautés du district de Bastia.	23	
Autres descriptions de communautés du Cap Corse en partie incomplètes	18	
Liasse de minutes qui ont servi à la formation des descriptions ci-dessus.	1	

Liasse contenant divers renseignements sur le Domaine de Galeria.	1	
Liasse contenant divers renseignements sur le Domaine de Porto-Vecchio.	1	
Liasse contenant le dénombrement du Cap Corse.	1	
Liasses contenant les dépouillements des communautés de la province du Cap Corse	2	
Liasses de minutes d'explication topographique de plusieurs communautés du district de Bastia.	2	
Liasses contenant les anciennes déclarations et dénombrements du Cap Corse	38	
Imprimés destinés aux au nets des descriptions générales suivant l'ancienne administration et qui sont devenus inutiles par le nouveau régime.		
Diverses liasses d'autres imprimés qui ont servi à l'exécution de l'opération		
	2449	liasses

Annexe n°2 : Procès-verbal de la remise du Terrier aux deux gouvernements Français et Britannique en conséquence du traité passé le 26 Décembre 1794. Bastia, 1796, 25 février. AD2A, 1C715/6.

Isle de Corse. Terrier Général. Descriptions. Clôture. Gouvernemens français – britannique. Du sept ventôse l'an quatrième de la République française. Procès Verbal de la remise du Terrier aux deux gouvernements français et britannique en conséquence du traité passé Le 26 décembre 1794. /183/ Isle de Corse. Terrier Général. Descriptions. Clôture. Procès Verbal de la remise du Terrier aux deux gouvernements français et britannique en conséquence du traité passé le 26 décembre 1794.

Cejourd'hui vingt cinq février mil sept cent quatre vingt seize. Nous Charles André Pozzo Di Borgo, Président du conseil d'Etat, Louis Belgodère, conseiller d'Etat. Lt. Col. Drinkwater secrétaire du département de la guerre et le major Nepean commandant du génie commissaire nommé par Détermination de Son Excellence le Vice Roy de Corse en datte du 22 février présente année à l'effet de reconnaître et recevoir les différents ouvrages du Terrier de cette Isle.

Et nous Dominique Testevuide citoyen français, directeur général et entrepreneur du dit Terrier suivant le traité passé avec M. Necker le 18 mars 1780, confirmé par l'assemblée constituante de France le 19 8bre 1798 et par la Législative le 30 août 1792, et enfin par les gouvernements français et britanniques, d'après le traité du 26 décembre 1794, passé en conséquence de l'article 7 de la capitulation de la ville de Bastia en datte du 21 mai 1794 et de l'autorisation du 21 décembre 1794, à nous donnée par le citoyen Gosselin commissaire français à la suite de l'exécution de la /184/ dite capitulation qui nous permet de traiter avec le gouvernement Britannique pour l'achèvement du dit Terrier, de manière à en avoir une copie entière pour le gouvernement français et par autre acte du 28 décembre 1794 également autorisé à recevoir du gouvernement britannique une expédition du dit Terrier pour le remettre au pouvoir exécutif de France et en donner décharge.

En conséquence nous sus dits commissaires et sur la demande du dit directeur et entrepreneur du Terrier, de vouloir bien reconnaître les différents ouvrages dont il est chargé et ceux exécutés en vertu du traité de 26 Décembre 1794 et de suite lui faire la remise de ceux à livrer au gouvernement français conformément au dit traité, nous avons été aux bureaux du Terrier où étant le directeur, nous a présenté et fait voir tous les papiers, plans, effets et instruments qui étaient à sa garde compris dans l'inventaire fait le 14 juin 1794.

Et les ouvrages exécutés depuis le traité du vingt six décembre même année et dans tout le détail suit au présent inventaire de tous les travaux du Terrier.

/185/

Inventaire détaillé de tous les travaux du Terrier de l'Isle de Corse

Inventaire détaillé de tous les travaux du Terrier de l'Isle de Corse faits avant le traité du 26 Décembre 1794 compris dans l'Inventaire du 14 Juin 1794 et ceux faits depuis ce traité jusqu'à ce jour, et des Instruments qui ont servi à son exécution comprise dans un état du même gouv. 14 juin 1794 duquel inventaire suit l'analyse.

Savoir :

Travaux au nets		Articles
	Rouleaux de plans	1 à 2
	Description des commandes	3 à 4
	Pièces à l'appui des annexes	5 à 8
Minutes des travaux		

	plans	9 à 17
	Pièces à l'appui des plans	18
	Minutes des descriptions	19 à 21
Différentes minutes		
	du Terrier	22
	de l'Intendance	23
	autres	24
Effets et Instruments provenant		
	Du Terrier du tems de la régie.	25
	du tems de l'entreprise	26
	du directeur et entrepreneur	27

Travaux aux nets. Rouleaux de plans à 1 ligne pour 12 toises 1/2

Article 1.

Rouleaux de plans pour le Ministre

Trente sept rouleaux de plans au net à l'Echelle d'une ligne pour douze toises et demi, collés sur toile et bordé de rubans bleus, arrêtés et vérifiés contenant ensemble la quantité de cinq cent soixante et quinze lieues quarrées et 25/36. De laquelle quantité il y en avait de fait.

Savoir

Avant le traité du 26 décembre 1794 : 376 lieues 13/36e

Et depuis en exécution du traité : 199 lieues 12/36e

Sur cette quantité de : 575 lieues 25/36 de lieues /186/

Il en porte sur les 37 rouleaux de plans comme il suit :

Savoir

Numéros de rouleaux	Quantités lieues quarrées		Total des lieux quarrées
	Faites avant le traité du 26 Xbre	Faites depuis le traité du 26 Xbre	
1er rouleaux	2 lieues 5/36		2 lieues 5/36
2	4 lieues 27		4 lieues 27
3	6 lieues 16		6 lieues 16
4	6 lieues 12		6 lieues 12
5	9 lieues 16		9 lieues 16
6	18 lieues 35		18 lieues 35

7	14 lieues 21		14 lieues 21
8	15 lieues 29		15 lieues 29
9	20 lieues 13		20 lieues 13
10	15 lieues 21		15 lieues 21
11	15 lieues 32		15 lieues 32
12	21 lieues 25		21 lieues 25
13	24 lieues 23		24 lieues 23
14	15 lieues 22		15 lieues 22
15	16 lieues 6		16 lieues 6
16	21 lieues 29		21 lieues 29
17	16 lieues 10	8 lieues 23	24 lieues 33
18	16 lieues 11		16 lieues 11
19	16 lieues 10		16 lieues 10
20	24 lieues 27		24 lieues 27
21	«	19 lieues 28	19 lieues 28
22	15 lieues 18		15 lieues 18
23	12 lieues 32		12 lieues 32
24		20 lieues 25	20 lieues 25
25	17 lieues	6 lieues 9	23 lieues 9
26	10 lieues 12		10 lieues 12
27		9 lieues 21	9 lieues 21
28	16 lieues 29		16 lieues 29
29		18 lieues 13	18 lieues 13
30		9 lieues 16	9 lieues 16
31		9 lieues 19	9 lieues 19
32		18 lieues 35	18 lieues 35
33		21 lieues 33	21 lieues 33
34		24 lieues 9	24 lieues 9
35		18 lieues 28	18 lieues 28
36	«	9 lieues 4	9 lieues 4
37	«	4 lieues 1	4 lieues 1
Totaux	376 lieues 13/36	199 lieues 12/36	575 lieues 25/36

Ces trente sept rouleaux de plans contenant en superficie /187/ La quantité de cinq cent soixante et quinze lieues et vingt cinq trente sixième de lieues quarrées de chacune 3600 arpents font partie de l'inventaire du 14 juin 1794.

Savoir

De l'article 14 pour : 376 lieues 13/36

Et du traité du 26 décembre 1794 art. 5 : 199 lieues 12/36

Quantité pareille : 575 lieues 25/36.

Article 2.

Rouleaux de plans pour les départements.

Trente neuf rouleaux de plans destinés pour les deux départements aussi à une ligne pour douze toises et demi et conditionnés de la même manière que ceux de l'article premier contenant ensemble la même quantité de 575 lieues 25/36 de lieues de laquelle quantité il y en a de fait.

Savoir

Avant le traité du 26 Xbre 1794 : 345 lieues 3/36

Et depuis : 230 lieues 22/36

De laquelle quantité de 575 lieues 25/36 il en porte sur les 39 rouleaux de plans

Savoir

Sur le département du Golo

Numéros de rouleaux	Quantités lieues quarrées		Total des lieux quarrées
	Faites avant le traité du 26 Xbre	Faites depuis le traité du 26 Xbre	
1er rouleaux	2 lieues 5		2 lieues 36/5
2	4 lieues 27		4 lieues 27
3	6 lieues 16		6 lieues 16
4	6 lieues 12		6 lieues 12
5	9 lieues 16		9 lieues 16
6	18 lieues 35		18 lieues 35
7	14 lieues 21		14 lieues 21
8	19 lieues 29		15 lieues 29
9	20 lieues 13		20 lieues 13
10	15 lieues 21		15 lieues 21
11	15 lieues 32		15 lieues 32
12	21 lieues 18		21 lieues 18
13	14 lieues 25		14 lieues 25
14	18 lieues 13		18 lieues 13

15	16 lieues 6		16 lieues 6
16	12 lieues 3		12 lieues 3
17	24 lieues 23		24 lieues 23
18	20 lieues 32		20 lieues 32
19	17 lieues 26		17 lieues 26
20	12 lieues 20		12 lieues 20
21	8 lieues 27		8 lieues 27
22		6 lieues 35	8 lieues 27
Totaux	297 lieues 14	6 lieues 35	304 lieues 13

Suit le département du Liamone.

/188/

Sur le département du Liamone

Numéros de rouleaux	Quantités lieues quarrées		Total des lieux quarrées
	Faites avant le traité du 26 Xbre	Faites depuis le traité du 26 Xbre	
23ème rouleaux	7 lieues 24		7 lieues 24
24	9 lieues 26		9 lieues 26
25		16 lieues 21	16 lieues 21
26		9 lieues 14	20 lieues 5
27		17 lieues 20	17 lieues 20
28		21 lieues 1	21 lieues 1
29		24 lieues 30	24 lieues 30
30	19 lieues 10		19 lieues 10
31		18 lieues 13	18 lieues 13
32		9 lieues 21	9 lieues 21
33		9 lieues 19	9 lieues 19
34		18 lieues 35	18 lieues 35
35		21 lieues 33	21 lieues 33
36		24 lieues 9	24 lieues 9
37		18 lieues 28	18 lieues 28
38		9 lieues 4	9 lieues 4
39		4 lieues 1	4 lieues 1

Totaux	47 lieues 25	223 lieues 23	271 lieues 12
Raport des départements			
Du Golo	297 lieues 14/36	6 lieues 35	304 lieues 13
Liamone	47 lieues 25	223 lieues 23	271 lieues 12
Total	345 lieues 3	230 lieues 22	575 lieues 25

Ces 575 lieues 25/36 de lieue sont comprises.

Savoir

Dans l'Inventaire du 14 juin 1794 art 15 pour 345 lieues 3/36

Et dans le traité du 26 Xbre 1794 art 2 pour 230 lieues 22/36

Quantité pareille : 575 lieues 25/36

Descriptions des communautés

Article 3.

Description pour le ministre

Trois cent quatre vingt descriptions de communautés /188/ vérifiées et arrêtées destinées pour le ministre desquelles 380, Il y avait de fait avant le traité du 26 décembre 1794 la valeur des deux tiers c'est-à-dire 253, il en restait donc 127 à faire avec tous les travaux accessoires.

Article 4.

Descriptions pour les départements

De même qu'à l'article trois, 380 communautés destinées pour les deux départements de Corse lesquelles étaient portées au même degré.

Toutes ces communautés énoncées dans les 3^e et 4^e article portent sur l'ordre civil comme il suit.

Savoir

Sur le département du Golo

Nom de		Quantités de descriptions		Totaux de	
Districts	Cantons	Pour le Ministre	Pour le département	Cantons	Districts
1. Bastia	1. Capo Bianco	5	5	10	Descriptions 198
	2. ?	5	5	10	
	3. Santa Giulia	5	5	10	
	4. Sagro	3	3	6	
	5. Pietrabugno	4	4	8	
	6. Bastia	1	1	2	
	7. Mariana	5	5	10	

	8. Besinco	5	5	10	
	9. Tuda	4	4	8	
	10. St Florent	4	4	8	
	11. Tenda	4	4	8	
	12. Canale	3	3	6	
	13. Costiera	5	5	10	
	14. Casaconi	6	6	12	
	15. Casinca	8	8	16	
	16. Ampugnani	13	13	26	
	17. Tavagna	7	7	14	
	18. Moriani	6	6	12	
	19. Campoloro	6	6	12	
2. Corte	1. Alesani	8	8	16	Descriptions 218
	2. Verde	8	8	16	
	3. Serra	9	9	18	
	4. Fiumorbo	5	5	10	
	5. Sorba	10	10	20	
	6. Tavignano	7	7	14	
	7. Vecchio	6	6	12	
	8. Corte	1	1	2	
	9. Mercurio	14	14	28	
	10. Orezza	15	15	30	
	11. Valle rustie	10	10	20	
	12. Golo	6	6	12	
	13. Rostino	10	10	20	
3. Calvi	1. Caccia	5	5	10	Descriptions 74
	2. Prato	5	5	10	
	3. Parisi	5	5	10	
	4. St Angelo	4	4	8	
	5. Regino	9	9	18	
	6. Calvi	1	1	2	
	7. Monte Grosso	8	8	16	
Totaux généraux		245	245	490	490

Sur le département du Liamone

Nom de		Quantités de descriptions		Totaux de	
Districts	Cantons	Pour le Ministre	Pour le département	Cantons	Districts
4. Vico	1. Niolo				
	2. Sevindetro				
	3. Sevinfuori				
	4. Vico				
	5. Soroinsù				
	6. Cruzzini				
	7. Orcino				
5. Ajaccio	1. Celavo				
	2. Mezzana				
	3. Ajaccio				
	4. Sanpiero				
	5. Talavo				
	6. Ornano				
6. Sartene	1. Taravo				
	2. Scopamene				
	3. Talano				
	4. Valinco				
	5. Sartene				
	6. Carbini				
	7. Porto-Vecchio				
	8. Bonifacio				
Totaux généraux		135	135	270	270

Raport des deux départements					
départ. du Golo	39 Cantons	245	245	490	
du Liamone	21 Cantons	135	135	270	
Totaux	60 Cantons	380	380	760	Description

					de communautés
--	--	--	--	--	-------------------

Laquelle quantité des 760 communautés destinées tant pour le Ministre que pour les deux départements est comprise.

Savoir

Dans l'Inventaire du 14 juin 1794 (art 17) pour 506 Descriptions de communautés

Et dans le traité du 26 Xbre 1794 (art 2 et 5) pour 254 Descriptions de communautés

Quantité pareille : 760 Descriptions de communautés

Pièces à l'appui des aux nets

Article 5.

Résumés des Districts, des départements et de l'Isle.

Huit pièces à l'appui des au nets des plans et des descriptions /190/ de communautés comprises et cotées depuis 1 a == 7 g qui contiennent, savoir

- La 1^{ère} le District de Bastia détaillé dans ses 99 communautés sous tous les points de vue de détail et d'utilité publique, cotée 1 = a.
- La 2^{ème} celui de Corte détaillé dans ses 109 communautés dans les mêmes points de vue cotée 2 == b.
- La 3^{ème} celui de Calvi détaillé dans ses 37 communautés cotée 3 == c.
- La 4^{ème} celui de Vico détaillé dans ses 39 communautés cotée 4 == d.
- La 5^{ème} celui d'Ajaccio détaillé dans ses 46 communautés cotée 5 == e.
- La 6^{ème} celui de Sartène dans ses 50 communautés cotée 6 == f.
- La 7^{ème} contient celui du même district récapitulé pour former les départements et le total de l'Isle cotée 7 == g.
- La 8^{ème} contient le tableau général des superficies, propriétés, culture et population des districts, cantons, et des départements de l'Isle cotée 8 == h.

Les 7 premières pièces 1 == 7 ne sont point comprises dans l'inventaire du 14 juin 1794 ni dans le traité du 26 Xbre 1794. La 8^{ème} est comprise dans l'inventaire du 14 juin 1794 art 12.

Article 6.

Deux pièces pour servir à l'administration de l'Isle de Corse appliquées à l'ordre du Terrier français et à l'ordre Britannique.

- La 1^{ère} contient l'application du Terrier à l'ordre britannique cotée 9 == j.
- Et la 2^{ème} l'application de l'ordre Britannique à celui du Terrier cotée 10 == k

Ces deux pièces ne sont point comprises dans l'inventaire du 14 juin 1794 ni dans le traité du 26 Décembre 1794.

Article 7.

[Carte générale pour le ministère. Ech. 1/172 802]

Carte générale de l'Isle de Corse contenant les divisions civiles ou d'administration suivant le Terrier, destinée pour le ministère, cette carte est à l'échelle d'une ligne pour 200 toises, elle divise l'Isle par

départements, par districts, par cantons et par communautés et distingue aussi les 37 rouleaux de plans faits à une ligne pour douze toises et demi.

Cette carte n'est point comprise dans l'inventaire ni dans le traité etc.

Article 8.

[Carte générale pour les départements. Ech. 1/172 802]

Une autre carte de l'Isle faite à la même échelle que celle de l'article 7.

Elle ne diffère que par le nombre de rouleaux de plans qui est de 39, Savoir 22 pour le département du Golo et 17 pour celui du Liamone, cette carte est destinée pour les départements.

Cette carte n'est point comprise dans l'inventaire du 14 juin 1794 ni dans le traité du 26 Décembre 1794.

/192/

Minutes des travaux. Minutes des plans

Article 9.

Minutes des rouleaux qui ont servi aux au nets

Trente sept minutes de rouleaux de plans qui ont servi à former ceux au nets tant pour le ministère que pour les deux départements desquels rouleaux il y en a

Savoir

- A une ligne pour 12 toises et demie : 31
- A une ligne pour 16 toises : 3
- A une ligne pour 12 to et demie et pour 16 toises : 3
- Quantité pareille : 37 rouleaux de plans

Une carte de triangles qui ont servi de bases à l'opération du Terrier dans la levée des rouleaux de plan.

Un canevas des trente sept rouleaux de plan contenant les noms des départements, des Districts, des Cantons, et des communautés avec la superficie de ces derniers.

Les 37 rouleaux sont compris à l'article 1^{er} de l'Inventaire du 14 juin 1794 quant à la carte des triangles, elle n'est nulle part.

Article 10.

rouleaux de plans aux différentes échelles

Plusieurs minutes de rouleaux de plans levés et réduit à différentes échelles, au nombre de 78 rouleaux de plans.

Savoir

- A une ligne pour 4 toises : 29
- Et à une ligne pour 8 toises : 49
- Quantité pareille : 78 rouleaux

Quinze canevas qui ont servi à la levée des rouleaux de plans à une ligne pour douze toises et demie.

Ces 78 rouleaux de plan sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794 art 1^{er}.

Article 11.

Réduction des rouleaux de plans.

Toutes les réductions des plans aux différentes échelles.

/193/

Au nombre de 25 rouleaux de plans

Savoir

- A une ligne pour 25 toises : 14
- A une ligne pour 50 toises : 8
- Et à une ligne pour 100 toises : 3
- Quantité pareille : 25

Les 25 rouleaux sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794 article 2eme.

Article 12

Plans d'Atlas par communautés.

566 cartes d'Atlas par communautés lesquelles portent sur les départements et les Districts comme il suit

Savoir

Noms des		Totaux des	
départements	Districts	Districts	départements
départ. du Golo	Bastia	221 cartes	526 cartes d'atlas
	Corte	224	
	Calvi	81	
Total du département		526 cartes	
Dép. du Liamone	Vico	12	40 cartes d'atlas
	Sartène	28	
Total du département		40 cartes	
Total des cartes d'Atlas		566	566 cartes d'atlas

Ces 566 Cartes d'atlas sont comprises dans l'Inventaire du 14 juin 1794 art. 6

Article 13.

Cartes générales des Provinces.

Six cartes générales des Provinces cy devant de Bastia, du Nebbio et d'Aleria

Savoir

- Bastia : 2
- Nebbio :2
- Aleria : 2
- Quantité pareille :6 cartes

Les six cartes sont comprises à l'article 6.

/194/

Différents plans de villes et villages. Plan de la ville de Bastia

Article 14.

Une minute de plan de la ville de Bastia avec des explications et tableaux à une ligne pour toise.
Ce plan est compris dans l'art 4 de l'inventaire du 14 juin 1794.

Article 15.

La minute originale du plan de la même ville de Bastia aussi à l'échelle d'une ligne pour toise.
Ce plan est compris dans l'art 4 du même Inventaire du 14 juin.

Article 16

Quatre vingt cinq plans dont l'énumération suit

Savoir

plan de la ville d'Ajaccio : 1 plan

de St Florent : 1

de l'Isle Rousse : 1

de Porto-Vecchio : 1

plans des édifices publics de la province du Cap Corse (comme couvents, églises, chapelles, tours, ports, marines, au nombre de : 81

Quantité pareille : 85

Ces 85 plans sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794 article 12.

Article 17.

Différents calques

La quantité de cinquante calques dont l'énumération suit

Savoir

- à une ligne pour douze toises et demie : 21
- à une ligne pour 16 toises : 6
- à une ligne pour 25 toises : 14
- à une ligne pour 50 toises : 6
- à une ligne pour 100 toises : 3
- Quantité pareille : 50 calques

Ces 50 calques sont compris dans l'inventaire du 14 juin 1794 article 2.

/195/

Pièces à l'appui des rouleaux de plans

Article 18

La quantité de soixante et dix neuf liasses de papiers contenant les explications, calculs, observations et autres renseignements à l'appui des minutes de rouleaux à une ligne pour douze toises et demi et à une ligne pour seize toises lesquelles liasses s'appliquent aux rouleaux de plan comme il suit.

Savoir

Rouleau n°	Nombre de liasses	Rouleau n°	Nombre de liasses
1	1	21	1
2	2	22	3
2	2	23	1
3	2	24	1
4	2	25	1
5	3	26	1
6	6	27	1
7	4	28	1
8	3	29	1
9	3	30	1
10	4	31	1
12	1	32	1
13	1	33	2
14	4	34	2
15	4	35	3
16	1	36	1
17	1	37	1
18	4		
19	4		
20	1		

37 rouleaux de plan pour 1 liasse.

Quantité pareille : 79 liasses.

- Un cahier contenant les points trigonométriques qui ont servi de base à la levée des rouleaux de plans.
- 28 liasses contenant l'explication topographique des rouleaux de plan à un quart de ligne depuis le n°1 jusqu'au n° 30.

- Deux cahiers contenant la topographie de la ville de Bastia.

Les objets compris dans cet article sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794 art. 5, 11 et 29.

/196/

Minutes de Descriptions

Article 19

Abornements ou circonscriptions.

Trois cent quatre vingt minutes d'abornements ou circonscriptions des communautés lesquelles portent sur les départements et les districts comme il suit

Savoir

Golo	District de Bastia	99	245 circonscriptions
	Corte	109	
	Calvi	37	
Liamone	Vico	39	135 circonscriptions
	Ajaccio	46	
	Sartène	50	

Quantité pareille

380 Circonscriptions

Ces 380 abornements ou circonscriptions ne sont point compris dans l'inventaire du 14 juin 1794.

Article 20

Dépouillement par communautés

Trois cent quatre vingt grands dépouillements qui portent Savoir

Golo	District de Bastia	99	245 circonscriptions
	Corte	109	
	Calvi	37	
Liamone	Vico	39	135 circonscriptions
	Ajaccio	46	
	Sartène	50	

Quantité pareille : 380 dépouillements.

Vingt sept petits dépouillements par rouleaux.

Deux cent cinquante petites dépouillements par communautés.

Tous ces dépouillements sont compris dans l'inventaire du 14 juin 1794 art 10, 8 et 9.

Article 21.

Étalons des Descriptions par communautés

Trois cent quatre vingt étalons servant de minutes aux descriptions de communautés qui portent Savoir

Sur le département du Golo 245 étalons

Et sur celui du Liamone 135

Quantité pareille 380

Ces 380 étalons ne sont point compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794.

/197/

Différentes minutes

Article 22.

Minutes relatives au Terrier

Projets de Régénérations de Mariana et Casinca

- Cinq cartes générales
- 6 calques sur papier de soie
- 23 plans de villages, projetés
- 14 calques de divers rouleaux
- 15 calques de plans de villages projetés
- 13 plans de village projetés
- 5 grands calques de cartes générales

Autres plans et cartes

- 2 rouleaux au net à une ligne pour toises, N° 1323. Collé sur Toile.
- Carte de l'Isle de Corse à une ligne pour 50 toises en 4 feuilles.
- Carte du Domaine de Galeria. Collé sur Toile.
- Deux cartes générales du Cap Corse.
- 27 plans particuliers de divers domaines, étangs, marais et autres objets levés à diverses échelles.

Objets divers

- 19 liasses contenant divers papiers à diverses colonies, domaine, plan particuliers et autres objets avec plans et l'appui.
- 9 liasses de modèles, Instructions et autres objets relatifs à l'exécution du Terrier.
- 4 liasses de papiers relatifs aux travaux de l'étang de Biguglia.

Les objets détaillés ci-dessus sont compris dans l'inventaire du 14 juin 1794 art. 3, 4, 16 et 22.

Article 23.

Papier provenant de l'Intendance

- Un carton contenant divers papiers relatifs aux géomètres de l'ancienne Intendance de Corse.
- Deux autres cartons contenant diverses correspondances avec l'administration et les géomètres de l'Intendance.

- Une liasse contenant 17 plans particuliers.
- Une autre liasse contenant 72 minutes de plans au rebut.

Ces divers plans et papiers sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794 article 22.

/198/

Article 24

Différents papiers

- 23 descriptions des 23 premières communautés du district de Bastia.
- 18 autres descriptions de communautés du Cap Corse en partie incomplète.
- Une liasse de minutes qui ont servi à la formation des descriptions ci-dessus.
- Une liasse contenant divers renseignements sur le Domaine de Galeria.
- Une liasse contenant divers renseignements sur le Domaine de Porto-Vecchio.
- Une liasse contenant le dénombrement du Cap Corse.
- Deux liasses contenant les dépouillements des communautés de la province du Cap Corse.
- Deux liasses de minutes d'explication topographique des plusieurs communautés du district de Bastia.
- 38 liasses contenant les anciennes déclarations et dénombrements du Cap Corse.
- Imprimés destinés aux au nets des descriptions générales suivant l'ancienne administration et qui sont devenus inutiles par le nouveau régime.
- Diverses liasses d'autres imprimés qui ont servi à l'exécution de l'opération.

Les objets de cet article sont compris dans l'Inventaire du 14 juin 1794, article 7, 11, 20, 23 et 29.

Effets et Instruments

Article 25

Instruments provenant du tems de la régie du Terrier.

La quantité de 48 différents Instruments provenant du Terrier lors de la régie et dont le détail est compris dans la 4^{ème} colonne de l'état des Instruments du 14 juin 1794 ci-après transcrit à l'article 27.

Article 26

Instruments provenant du temps de l'Entreprise.

La quantité de 32 différents instruments acquis par l'entrepreneur du temps de l'exécution de son entreprise et dont le détail est porté dans la 5^{ème} colonne de l'inventaire du 14 juin 1794 transcrit ci-après.

Article 27.

Instruments provenant du directeur et entrepreneur.

La quantité de 25 différents instruments que le directeur et entrepreneur avait alors, qu'il a été chargé en chef de l'opération du Terrier et dont le détail est dans la sixième colonne de l'état qui suit, fourni au gouvernement Britannique le 14 juin 1794 dont copie est cy-après.

/198/

Etat dénomiatif des instruments de mathématiques, poids et mesures qui sont propriétés personnelles au directeur et entrepreneur du Terrier général de Corse, en vertu de l'article 14 du traité du 18 mars 1780.

Savoir

N° du présent	Indication des Instruments	Total des Instruments	Instruments provenant			Prix des instruments [en livres]			Total des prix des Instruments
			De la Régie	De l'Entreprise	De l'Entreprise	De l'Entrepreneur	De l'Entreprise	De l'Entrepreneur	
1	Un étalon en acier de la toise en France	1	1	«	«	100	«	«	100
2	Une boîte contenant différentes mesures de Paris	1	1	«	«	1000	«	«	1000
3	Une autre idem contenant les balances, poids et de paris	1	1	«	«	1000	«	«	1000
4	Une boîte contenant un Instrument universel à prendre des ?	1	«	1	«	«	600	«	600
5	Une idem contenant planchette son alidade et une toise	1	«	1	«	«	300	«	300
6	Trois morceaux de toises de	3	3	«	«	3	«	«	3

	pareilles								
7	Trois grands niveaux d'eau	3	1	1	«	130	130	130	390
8	Deux niveaux d'air	2	«	1	1	«	9	9	18
9	Trois grands pantographes avec leur boîte	3	1	1	1	150	150	150	450
10	Un petit pantographe	1	«	«	1	«	«	75	75
11	Trois graphomètres	3	1	1	1	250	300	250	800
12	Deux quarts de cercles ou instruments universels	2	1	«	1	150	«	150	300
13	Une boussole gravée	1	«	«	1	«	«	«	54
14	Trois boussoles déclinaires	3	1	2	«	9	18	«	27
15	Quatre grandes alidades à lunettes avec leur boussole	4	2	1	1	240	120	140	500
16	Une petite alidade à lunette avec son étui	1	1	«	«	75	«	«	75
17	Deux équerres d'arpenteur	2	1	«	1	9	«	9	18
18	Un grand étui de mathématiques	1	«	«	1	«	«	48	48
19	Un niveau incomplet	1	1	«	«	60	«	«	60
20	Une lunette d'alidade	1	1	«	«	40	«	«	40
21	Dix étuis de caractère de ?	10	3	2	5	24	16	40	80
22	Une ? d'alidade dans son étui	1	1	«	«	12	«	«	12
23	Vingt deux palettes à couleur	22	8	8	6	8	8	6	22
24	Cinq équerres	5	3	2	«	3	2	«	5
25	Deux boîtes à aimant	2	1	1	«	24	24	«	48
26	Un porte feuille	1	1	«	«	4	«	«	4
27	Deux mauvaises boussoles	2	2	«	«	6	«	«	6

28	Un compas à verge (brisé)	1	1	«	«	21	«	«	21
29	Deux planches en cuivre dont une graduée	2	1	1	«	100	20	«	120
30	Une plate forme à diviser les échelles	1	«	«	1	«	«	100	100
31	Un niveau en verre à quatre branches	1	«	1	«	«	6	«	6
32	Deux boîtes contenant des couleurs	2	2	«	«	«	«	«	«
33	Trois pieds de planchette	3	1	1	1	9	9	9	27
34	Un autre pied de planchette	1	«	1	»	«	24	«	24
35	Un modèle en petit d'une machine à enlever la terre	1	«	1	«	«	«	«	«
36	Quatre grandes règles en cuivre	4	1	1	2	15	15	30	60
	Totaux	95	42	28	25	3442	1751	1200	6393

	Supplément à l'Etat des Instruments contenant les meubles compris dans l'inventaire du 14 juin 1794								
1	Une longue table à tréteaux	1	1	«	«	36	«	«	36
2	Une grande table carrée	1	«	1	«	«	12	«	12
3	Trois tables ordinaires à 2 tiroirs chacune	3	2	1	«	24	18	«	42
4	Une petite table avec son tiroir	1	1	«	«	«	9	«	9
5	Deux armoires en ?	2	1	1	«	24	24	«	48
6	Une petite armoire en sapin	1	1	«	«	24	«	«	24
7	Une grande table de 12 pieds non comprises dans l'inventaire	1	«	1	«	«	36	«	36
	Totaux	10	6	4	«	108	99	«	207
	Récapitulation								
36	Instruments	95	42	28	25	3442	1751	1200	6393
7	Meubles	10	6	4	«	108	99	«	207
43	Totaux généraux	105	48	32	25	3550	1850	1200	6600

Il résulte du tableau des instruments et effets /200/ de l'autre part ce qu'il suit

Savoir

Que le nombre des ces instruments et effets est de cent cinq, lesquels proviennent

Savoir

Du Terrier en régie : 48

entreprise : 32

Du directeur avant la régie et l'entreprise : 25

Lesquels 105 Instruments et effets sont estimés à la somme de 6600 livres

Savoir

Pour le Terrier en régie : 3550

A l'entreprise ; 1850

Pour le directeur : 1200

Somme pareille : 6600 livres

Suivant le détail ci-dessus le montant des Instruments et effets est de cent cinq.

Et leur estimation en argent de six mille six cent livres.

De tout ce que dessus compris au présent inventaire vu et examiné article par article nous l'avons trouvé conforme à la vérité par l'application que nous en avons fait aux différents genres d'ouvrages instruments et effets qui nous ont été présentés par le S. Testevuide, directeur et entrepreneur ainsi qu'à l'Inventaire fait par ordre du gouvernement britannique le 14 juin 1794 et au traité du 26 décembre même année, passé entre son Excellence le chevalier Gilbert Elliot Vice Roy de Corse et le dit S. Testevuide.

En conséquence de quoi nous le déchargeons de tous les papiers, plans, effets et instruments qui /201/ étoient à sa garde, ainsi que tous les ouvrages dont il était chargé par le dit traité du 26 décembre 1794 lesquels sont exécutés à notre satisfaction.

Et pour la décharge du Gouvernement Britannique conformément au dit traité et en vertu de l'autorisation que le dit directeur et entrepreneur a du gouvernement français en datte du 28 décembre 1794 et dont copie est ci après afin de recevoir et emporter en France une expédition telle qu'elle est détaillé à

- l'article premier pour les 37 rouleaux de plans,
- article trois pour les 380 descriptions
- article sept pour la carte générale de division suivant le Terrier
- et article quatorze pour le plan de la ville de Bastia du présent inventaire
- ainsi que des instruments et effets compris à l'article vingt sept comme propriété du dit Sr. Testevuide.

Copie de l'acte qui autorise le directeur général et entrepreneur du Terrier à recevoir pour le compte du gouvernement français les objets portés dans le traité du 26 décembre 1794.

Du 28 décembre 1794

Nous commissaires des guerres résidant à Bastia en vertu de la capitulation.

En conséquence des ordres qui nous ont été laissés par le général Gentile commandant en chef pour l'exécution des articles de la capitulation de cette ville.

Vu l'article sept de la dite capitulation.

Vu l'autorisation par nous donnée le vingt et un décembre dernier au citoyen Testevuide directeur et entrepreneur du Terrier général de l'Isle de Corse.

Nous commissaire sus dit autorisons le dit citoyen Testevuide de recevoir pour le compte de la /202/ République française ce qui est compris dans l'article 5 du traité fait entre son excellence le Vice Roy et le citoyen Testevuide le 26 décembre dernier.

Sera tenu le dit citoyen Testevuide de remettre tous les plans et papiers spécifiés dans cet article au pouvoir de la République.

Fait à Bastia le 28 décembre 1794 (vieux stile) ou le huit nivose l'an 3^{ème} de la République. Signé Gosselin.

Fait double arrêté et clos le présent procès-verbal de remise réciproque du Terrier aux deux gouvernements français et britannique par nous dénommés en tête du présent.

A Bastia les jour et an que dessus. Signés à l'original : Pozzo du Borgo, Belgodère, Drinkwater, Nepean et Testevuide et plus bas est écrit : " vu et approuvé Gilbert Eliot vice roi de Corse" et plus bas encore est écrit ce qui suit : " Je profite avec grand plaisir de l'occasion de me déclarer parfaitement satisfait de la manière de laquelle M. Testevuide a exécuté son travail et rempli son engagement." Signé à l'original : les lettres initiales G et E.

Pour copie conforme

Le Ministre des Finances

Signé?

Réception des papiers du Terrier au Dépôt de la guerre, 14 septembre 1816.

Le Lieutenant Général pair de France, directeur du dépôt Général de la Guerre.

Certifie que les plans, cartes et descriptions mentionnés dans les articles premier, troisième, septième et quatorzième du présent procès-verbal ont été remis au Gouvernement par les représentants Testevuide et Bedigis au Dépôt Général de la Guerre.

A Paris le 14 septembre 1816.

Signature le Cte Desgenettes.

Annexe n°3 : Les rapports de l'archiviste de Corse sur les volumes du Terrier.

Source : AD2A, 3T, n. c.

1857, 20 juillet

"En réponse au vœu exprimé l'année dernière par le conseil général relativement aux procès-verbaux du Terrier de la Corse S. E. M. le ministre de la Guerre vous a informé par sa dépêche du 17 juillet que le Dépôt de la Guerre ne possède pas complètement tous les documents relatifs au Terrier de la Corse et qu'il résulte de leur examen et des recherches faites avec soin que les procès-verbaux détaillés sur la nature du sol, son étendue, sa culture, la désignation des propriétaires, etc. ne se trouvent pas dans les archives de cet établissement." Camille Friess.

1859, 14 août

"Mais si nous ne faisons pas de découvertes en Corse même, nous avons lieu d'être satisfaits de celles qui ont été faites tout récemment à Paris par M. Carlotti l'un des hommes qui porte le plus d'intérêt aux choses de son pays. Il y a deux ans le Conseil général de ce département émit le vœu de voir mettre à sa disposition les cahiers du Terrier qu'il supposait déposé aux archives du ministère de la Guerre. Ce vœu ne put être réalisé parce que par suite d'un classement nouveau l'on ne sût retrouver au Dépôt de la guerre les procès-verbaux demandés. En partant pour Paris M. Carlotti voulut bien se charger d'une note pour M. Thayer qui s'était obligeamment offert à s'employer aux recherches être utiles à la Corse. Ces messieurs ont visité les archives du ministère de la guerre et ils y ont trouvé les procès-verbaux ou chiers du Terrier formant 16 volumes in-folio. D'après ce que m'en a dit M. Carlotti, M. le Directeur du Dépôt de la Guerre ne verrait aucune difficulté à céder au département de la Corse des documents devenus depuis longtemps inutiles au ministère de la Guerre. Aussi je n'hésite pas Monsieur le Préfet à venir vous prier d'engager le conseil général à formuler le même vœu qu'en 1857 assuré que je suis que cette fois nous atteindrons le but désiré."

1860, 14 août

"Dans sa session de l'année dernière le conseil général émit le vœu suivant :

Les archives départementales possèdent un document de la plus haute importance qui est le plan Terrier de l'île exécuté avec un soin remarquable et achevé en 1797. ce document se composait dans l'origine de deux parties distinctes : les cartes et les procès-verbaux descriptifs que l'on qualifiait du nom de cahiers.

Les cahiers comme les plans furent soustraits des archives de la Corse et apportés à Londres. A la mort du général Stuard, ils furent vendus et les cartes échurent à un français. Les archives sont en possession depuis longtemps des cartes topographiques ; au Dépôt de la Guerre comme cela a été constaté dernièrement on trouve les cartes et les cahiers Ceux-ci ne sont d'aucune utilité pour l'administration de la Guerre ; ils sont au contraire indispensables pour la Corse A l'aide de ces documents on peut prévenir, éclairer ou vider toutes les questions de limites et beaucoup de questions de propriété. Ils peuvent servir en outre une statistique exacte de la Corse.

Le conseil général prie S. E. M. le ministre de l'Intérieur de vouloir bien intervenir auprès de son collègue de la guerre et obtenir de lui que les cahiers du Terrier formant seize volumes in fo soient transportés en Corse et déposés aux archives du département."

Le vœu a été transmis au ministre de l'intérieur le 4 octobre 1859. Pas de réponse jusqu'à aujourd'hui il faut renouveler la demande.

1866, 25 juillet

L'archiviste écrit dans son rapport au Préfet que le conseil général devrait renouveler sa demande des volumes du Terrier au ministre de la Guerre déjà faite en 1856 et 1859.

III - Les rouleaux de plans du Terrier général de l'île de Corse

Il existe donc deux séries de plans : au nombre de 37, les "rouleaux destinés au ministre" sont conservés au Service historique de la Défense à Vincennes [6M J10C 484 1 0001 à 0037] depuis 1816 et les 39 "rouleaux destinés aux départements" sont depuis 1829 aux archives départementales de la Corse-du-Sud sous les cotes 1C143 à 1C181.

Nous avons vu plus haut les tribulations de ces documents "anglais" qui sont arrivés jusqu'à nous finalement sans dégâts majeurs. Ils ont été régulièrement entretenus, un rentoilage de certains a été programmé dès 1859 et une restauration générale avant numérisation a été effectuée dans les années 1990.

Mis au net en 1793 et 1795, en tenant compte de la création des deux départements corses du 11 août 1793 pour le découpage des rouleaux conservés à Ajaccio, ils sont à l'échelle de 1 ligne pour 12 ½ toises soit de 1/10800.

Il faut bien noter que les références aux numéros des rouleaux de plans que l'on trouve dans les volumes du Terrier renvoient aux 37 rouleaux qui sont conservés au SHD. Pour les utiliser avec la collection des AD2A il faut se servir de la table de concordance donnée ci-dessous (tableau n°3). On notera également que ces mises au net rendent compte de la situation existante à la date de leur levé et non à la date de leur confection sauf pour les limites départementales.

Ces plans sont tracés à l'encre de Chine et au lavis de couleurs sur des feuilles de papier d'à peu près 74 cm de largeur qui sont collées bout à bout pour arriver parfois jusqu'à une longueur⁴⁰ de 5,44 m. Renforcés lors de leur création à l'aide d'une toile bleue, ils sont désormais tous restaurés et placés dans des caisses individuelles de conservation. Un état⁴¹ du 20 avril 1770 permet connaître le type de papier employé pour les "plans à envoyer à la cour et le papier Terrier", il s'agit de feuilles de papier de Hollande lavé de format Grand colombier soit 0,9 m X 0,6 m. Ce même texte donne le détail des couleurs employées par les dessinateurs comme le montre l'illustration ci-après.

Il existe, outre les deux séries de plans "au net", des rouleaux et des feuilles épaves des minutes des levés sur le terrain, leur étude fera l'objet d'une publication ultérieure. Je donne au tableau n°4 le détail de ce qu'en conservent les archives départementales de Corse-du-Sud.

⁴⁰ Voir les dimensions au tableau n° 1.

⁴¹ Archives nationales, Paris, Q/1/298/1.

Noms, et Détail des choses.	quantité	Price	argent	total	Observations. Sur l'utilité des choses.
Or contre.				6606.	
Couleurs Sèches &c.					
Encre de laffine.	pour balons	2	a 12	24	} Sous les bureaux de Desjardins
	pour gues	4	a 8	32	
	autres	4	a 6	24	
	autres	8	a 5	24	
				104	} Sous les desjardins de la fangage
Carmin.	pour Don	4. onces	a 24	96	} pour le lavoir des Blancs de l'ordre de la Sainte Croix de la Cour.
	Don	6. onces	a 16	96	
	autres	6. onces	a 12	72	
				264	} Sous les Blancs de l'ordre de la Cour.
Outremer.	2 gros	a 24	48	48	Sous les papiers de l'ordre de la Cour.
Gomme gutte.	3 Livres	a 12	36	36	elle est employée beaucoup dans le lavoir des Blancs.
Verd de vessie.	1/2 livre	a 8	4	4	Donnée dans quelques parties de Blancs.
Verd d'eau.	3 L.	a 4	12	12	il est employé beaucoup dans le Blanc.
Brun d'Espagne.	4 L.	a 2	8	8	propre pour les Montagnes.
Terre d'Ombre.	4 L.	a 4	16	16	général, et pour les terres.
Lacq fin.	1/4 de L.	a 6	24	24	propre pour distinguer les objets.
Bleu de Prusse.	3 L.	a 24	72	72	pour les Bois de la fangage.
Indigo.	3 L.	a 16	48	48	idem.
Rose.	1 L.	a 4	4	4	pour les Montagnes, les papiers et les gues.
Blanc.	1/2 L.	a 4	2	2	propre pour distinguer les couleurs.
Gomme arabique.	4 L.	a 4	16	16	pour gues et pour les Bois de la Cour.
Sinabe.	1 L.	a 3	3	3	pour les papiers et les Montagnes.
Vermillon.	1 L.	a 8	8	8	pour le lavoir des Blancs, peu important.
Colle à Bouche.				24	pour la colle les papiers des Blancs, &c.
Eponge.	12	a 30	18	18	pour enlever le trop de couleur sur les Blancs, et pour les autres couleurs qui s'attachent.
				737	

Archives nationales, Paris, Q/1/298/1. Liste des encres et pigments employés pour la confection des plans.

La légende des rouleaux de plans au 1/10800e

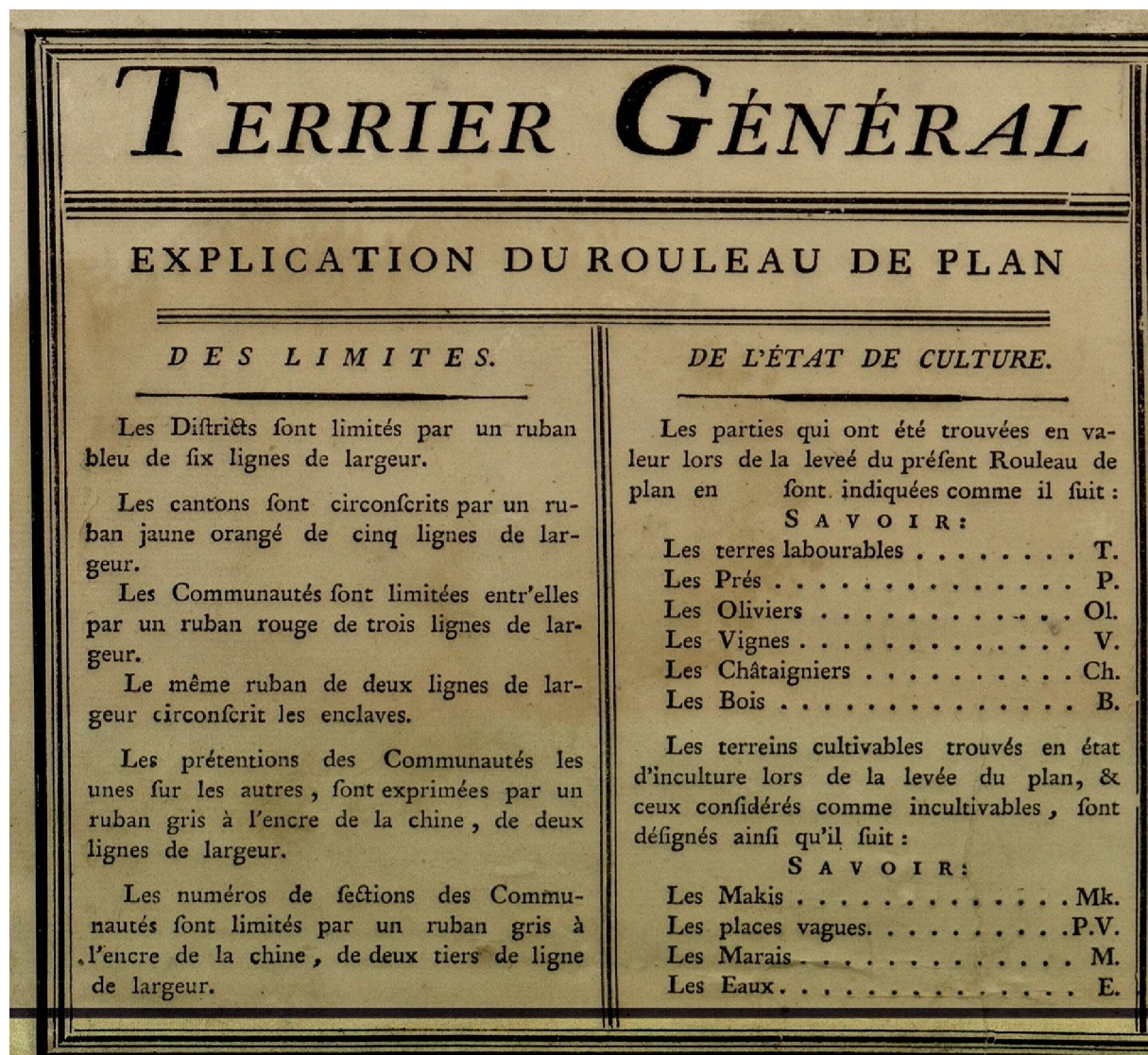
Chaque rouleau de plan "au net" comporte une légende imprimée et complétée par des mentions manuscrites.

Cet espace est divisé en 4 zones :

- la première donne des explications sur la représentation des limites présentes sur le plan ainsi que les abréviations utilisées pour les zones de cultures et de végétation ;
- la seconde zone indique le numéro du rouleau et sa position par rapport à la méridienne et à la perpendiculaire tout en indiquant la superficie de ce qui est cartographié ;
- la troisième donne l'échelle en toises et en verges ;
- la quatrième donne la date de vérification, le nom du dessinateur et du vérificateur ainsi que le visa des directeurs du Terrier.

TERRIER GÉNÉRAL		DÉPARTEMENTS DE CORSE		TOPOGRAPHIE	
EXPLICATION DU ROULEAU DE PLAN		ROULEAU DE PLAN		CLOTURE DU PRÉSENT ROULEAU DE PLAN.	
DES LIMITES.		NUMÉROTÉ <i>Premier</i>		CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR.	
Les Ditrêts sont limités par un ruban bleu de six lignes de largeur. Les cantons sont circonscrits par un ruban jaune orangé de cinq lignes de largeur. Les Communes sont limitées entre elles par un ruban rouge de trois lignes de largeur. Le même ruban de deux lignes de largeur circonscrit les esclaves. Les prétentions des Communes les unes sur les autres, sont exprimées par un ruban gris à l'entour de la chise, de deux lignes de largeur. Les numéros de sections des Communes sont limités par un ruban gris à l'entour de la chise, de deux tiers de ligne de largeur.		DE L'ÉTAT DE CULTURE. Les parties qui ont été trouvées en valeur lors de la levée du présent Rouleau de plan en sont indiquées comme il suit : SAVOIR : Les terres labourables T. Les Prés P. Les Oliviers Ol. Les Vignes V. Les Châtaigniers Ch. Les Bois B. Les terrains cultivables trouvés en état d'inculture lors de la levée du plan, & ceux considérés comme incultivables, sont désignés ainsi qu'il suit : SAVOIR : Les Maki Mk. Les places vagues P.V. Les Marais M. Les Eaux E.		ARRÊTÉ DES DIRECTEURS. VU, arrêté & paraphé ne valant, par nous Directeurs du Terrier Général du Département de Corse, en exécution de notre commission & des instructions des Directeurs du Terrier : avons vérifié la présente Expédition du Rouleau de Plan, exécutée par le Citoyen <i>De la Roche</i>, géomètre & Dessinateur au dit Terrier. A Bastia le <i>30</i> jour du mois de <i>Juin</i> l'an <i>1808</i> de la République Française. <i>De la Roche</i>	
COMPRIS ET PLACÉ Sur la Méridienne depuis 0 jusqu'à 2000 au Nord de la Perpendiculaire Sur la Perpendiculaire depuis 0 jusqu'à 2000 au Sud de la Méridienne AU Levant et au Couchant DE LA MÉRIDienne Ce Rouleau de Plan sur l'Echelle d'une ligne pour douze toises & demie, contient en superficie la quantité de Sept mille six cent quatre vingt deux Arpens, quatre vingt quatorze Verges & 1/2.		ARRETÉ DU VÉRIFICATEUR. Nous Chef Dessinateur & Vérificateur des Bureaux du Terrier Général du Département de Corse, en exécution de notre commission & des instructions des Directeurs du Terrier : avons vérifié la présente Expédition du Rouleau de Plan, exécutée par le Citoyen <i>De la Roche</i>, géomètre & Dessinateur au dit Terrier. A Bastia le <i>30</i> jour du mois de <i>Juin</i> l'an <i>1808</i> de la République Française. <i>De la Roche</i>			
ECHELLE EN TOISES 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100		ECHELLE EN VERGES 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100			

Limites et zones de cultures et de végétation



Zone 2 et 3



Carroyage

Sont donc notées les coordonnées du carroyage par méridienne et perpendiculaire qui permettent de reporter immédiatement la position du rouleau sur la carte générale de la Corse. Le côté de chaque cellule est de 200 toises soit 389,808 m.

1 toise de Paris = 1,94904 m.

Echelles

L'échelle des rouleaux est donnée en mesure de Paris, elle est de une ligne pour 12 toises 1/2 (1/10800e).

On notera la présence d'une seconde échelle en verges -qui n'est pas une unité de la mesure de Paris- soit 1 verge = 3.333 toises=6,4968 m. La longueur de cette verge est de fait celle de la perche de 20 pieds à la mesure de Paris qui compose l'arpent défini par l'édit d'avril 1770 (voir plus bas la note métrologique).

Ces mentions administratives permettent de connaître le dessinateur du rouleau, sa date d'achèvement et nous donnent le visa du directeur

TOPOGRAPHIE	
CLOTURE DU PRÉSENT ROULEAU DE PLAN.	
CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR. Nous Chef Dessinateur & Vérificateur des Bureaux du Terrier Général du Département de Corse, en exécution de notre commission & des instructions des Directeurs dudit Terrier: avons vérifié la présente Expédition du Rouleau de Plan, exécutée par le Citoyen <i>Digeon</i> <i>Géomètre et Dessinateur au dit Terrier.</i> A Bastia le <i>Vingt-troisième</i> du mois de <i>Juin</i> mil sept cent quatre-vingt-treize l'an <i>Deux</i> de la République Française. <i>Daubigny</i>	ARRÊTÉ DES DIRECTEURS. VU, arrêté & paraphé <i>ne varietur</i>, par nous Directeurs du Terrier Général du Département de Corse le présent Rouleau de plan, contenant en superficie la quantité de <i>Sept mille six cent quatre-vingt deux</i> arpents <i>quatre-vingt quatorze verges</i>. A Bastia le <i>Vingt-cinquième</i> du mois de <i>Juin</i> mil sept cent quatre-vingt-treize l'an <i>Deuxième</i> de la République Française. <i>W. V. V.</i>

Terrier général de l'île de Corse, note métrologique.

Les géomètres du Terrier utilisent la mesure de Paris pour leurs opérations. Ils possèdent⁴² dans leur bureau un "étalon en acier de la toise de France" ainsi que deux boîtes, l'une "contenant différentes mesures de Paris" et l'autre "contenant les balances, poids etc. de Paris."

La mesure de Paris, du point de vue des mesures de longueur et de superficie se compose de la façon suivante⁴³ :

Longueur

Perche	1						5.847102 m
Toise	3	1					1.94904 m
Pied de roi	18	6	1				32.4839 cm
Pouce	216	72	12	1			2.707 cm
Ligne	2592	864	144	12	1		0.22558 cm
Point	31104	10368	1728	144	12	1	0,01879 cm

Superficie

Arpent	1	3418.8 m ²
Demi arpent	2	1709.4 m ²
Quart d'arpent	4	854.7 m ²
Perches carrées	100	
Pieds carrés	32400	

Perche carrée	34.1886 m ²
Toise carrée	3.79875 m ²
Pied de roi carré	0.10552 m ²
Pouce carré	7.32785 cm ²
Ligne carrée	0.05089 cm ²

Valeur donnée par les <i>Tables</i> de l'an X	
Lieue commune de 25 au degré, ou de 2283 toises	4444.4 m
Lieue de poste, parisienne, ou de 2000 toises	3898 m

⁴² AD2A, 1C714/6.

⁴³ Portet, Pierre, "La mesure de Paris", dans: *Les anciennes mesures du Centre historique de la France d'après les tables de conversion*, Charbonnier, Pierre (éd.), Editions du CTHS, Paris, 2012, pp. 13-54. Serpentine, Antoine-Laurent, "Les anciennes mesures de la Corse (XVIe-XVIIIe siècle) et leur conversion dans le système métrique", dans: *Les anciennes mesures locales du midi méditerranéen, (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hautes-Alpes, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse) d'après les Tables de conversion*, Charbonnier, Pierre (éd.), Institut d'études du Massif- Central, Clermont-Ferrand, 1994, pp. 139-152.

Spécificités corses

En ce qui concerne l'application à la Corse, si la longueur du pied reste la même qu'à Paris, la composition des mesures de superficie a changé, qui utilise une perche de 20 pieds de long au lieu de 18 à Paris, ce qui est précisé dans l'article 22 du texte fondateur⁴⁴ de 1770 :

"lesdites cartes représenteront le plus exactement possible, la configuration et l'étendue des terrains, leur contenance et mesurage en arpens et subdivision d'arpent, qu'à cet effet nous déterminons à cent perches carrées de superficie, la perche à vingt pieds, mesure de Paris, formant à la susdite mesure une superficie de quarante mille pieds carrés par arpent".

Longueur

Perche ou verge de 20 pieds	1	6.49678 m				
Toise	3.33		1	1.94904 m		
Pied	20				1	0.324839 m

Superficie

Arpent	1	4220.8 m ²			
Perche ou verge carrée de 20 pieds	100	1	42.208 m ²		
Toise carrée	1111 toises 4 pieds		1	3.8 m ²	
Pied carré	40000			1	0.10552 m ²

⁴⁴ Édit pour la confection du terrier des domaines du Roi en Corse, donné à Versailles au mois d'avril 1770. Texte dans le *Code Corse...*, Paris, imprimerie royale, 1778, t. 2, pp. 45-63.

(9) MESURES QUI ONT SERVI POUR LA LEVÉE

LA mesure dont on s'est servi pour la levée du Plan de cette Communauté, est celle qui a été fixée par l'Ordonnance du mois d'Avril mil sept cent soixante & dix, enregistrée au Conseil Supérieur de Corse, le vingt-quatre Juillet suivant; laquelle est l'arpent de cent perches ou verges quarrées, & la perche de vingt pieds mesure de Paris.

Cette mesure a été établie sur un étalon en acier, de la toise de France vérifiée à l'Académie Royale des Sciences de Paris le huit Août mil sept cent soixante & dix, au seizième degré du thermomètre de M. de Reaumur, par MM. de Mairan, de Cassini, de Fouchi, de Montigni, & Tillet, Commissaires nommés à cet effet.

L'arpent contient en superficie les quantités suivantes,

SAVOIR

En Verges quarrées	100. verges
En Toises	1111. tois. 4. pieds
En Pieds	40000. pieds

(10) RAPPORT AVEC LES MESURES DE CORSE

LA mesure dont les Corfès se servent pour apprécier la superficie de leurs terrains est la Mézinade, qui contient six Bachins; le Bachin varie suivant les qualités de la terre. Le procès-verbal du 30. Juin 1773. dressé par les Directeurs du Terrier, en présence de MM. les Officiers Municipaux, & des principaux habitants de la Ville de Bastia, sur les rapports respectifs des poids & des mesures de cette Ville, & de celle de Paris, établit la superficie du Bachin pour les bonnes terres, à 4900 palmes, pour les médiocres, à 6400. & pour les mauvaises, à 8100. La palme a de longueur neuf pouces, deux lign.

Sur ce pied il résulteroit, que dix Arpens

De Bonnes Terres égalent.....	23. ^{me} . 1. ^{re} . 90. centiem.
De Médiocres	17. 5. 11.
De Mauvaises.....	14. » 63.

Et que cent Mézinades produiroient

	Arp.	verg.	centiem.
Pour les Terres de 1. ^{re} qualité	42.	88.	91.
Pour les Terres Médiocres.....	56.	1.	85.
Pour les Mauvaises.....	70.	89.	84.

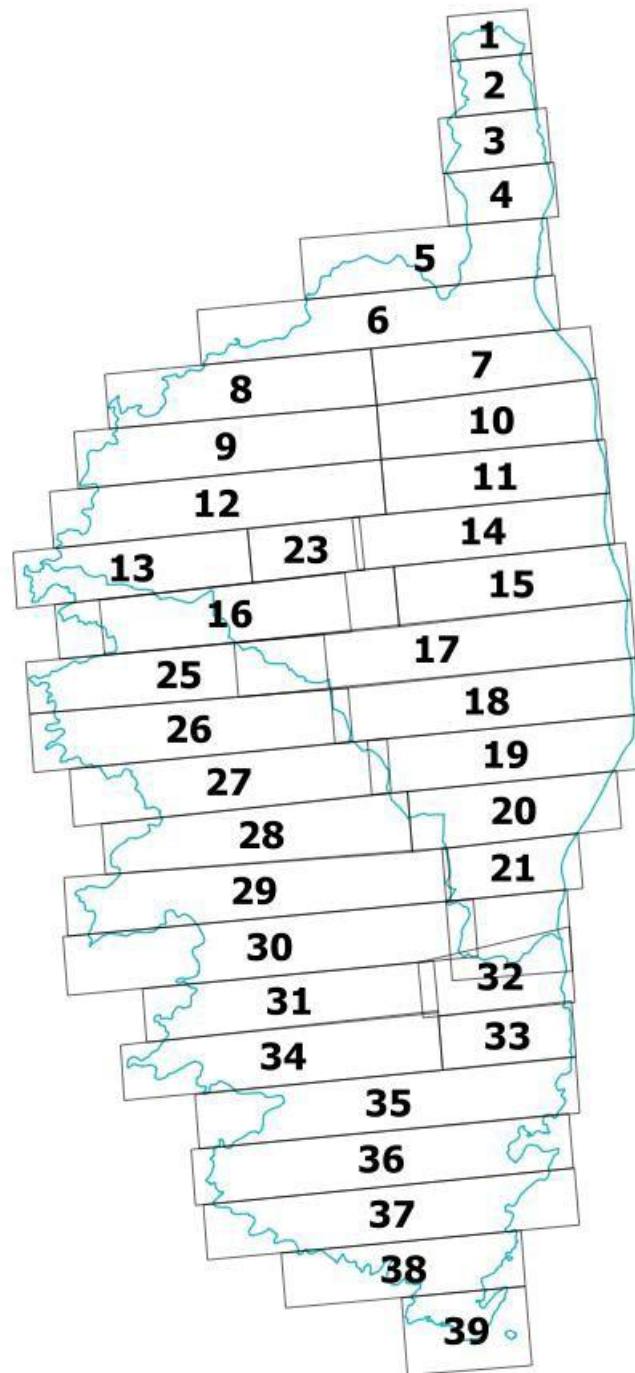
Les références aux numéros des rouleaux de plans que l'on trouve dans les volumes du Terrier correspondent aux 37 rouleaux qui sont conservés au SHD. Pour les utiliser avec la collection des AD2A il faut se servir de la table de concordance donnée ci-dessous (Tableau n°3).

Tableau n°1 : Les "rouleaux destinés aux départements" [AD2A 1C143-1C181].

Source : AD2A 1C713/4 et 5.

N° des rouleaux du plan AD2A	Cotes AD2A	Larg. en cm.	Long. en cm.	Position sur la méridienne		Dates extrêmes de levé	Nombre de géomètres employés	Temps de levé (mois, jours)
1	1C143	74,2	128	0	2000	1771	7	21 mois 15 j.
2	1C144	74,2	141	2000	6000	1771-1772	10	49 mois 4 j.
3	1C145	74,3	162,5	6000	10000	1771-1772	10	39 mois 12 j.
4	1C146	74,3	162	10000	14000	1772	9	29 mois 26 j.
5	1C147	74,6	338,5	14000	18000	1772-1775	9	36 mois 29 j.
6	1C148	74	480	18000	22000	1772-1777	9	84 mois 18 j.
7	1C149	74,3	302	22000	26000	1773-1776	7	63 mois 20 j.
8	1C150	74	370	22000	26000	1779-1784	4	38 mois 27 j.
9	1C151	74,1	412	26000	30000	1776-1784	4	58 mois 21 j.
10	1C152	74,2	309	26000	30000	1773-1778	7	64 mois 19 j.
11	1C153	74,4	313	30000	34000	1774-1778	4	51 mois 23 j.
12	1C154	74,5	452	30000	34000	1782-1783	1	13 mois
13	1C155	74,1	421	34000	38000	1784	1	12 mois
14	1C156	74,4	366	34000	38000	1774-1778	4	62 mois 15 j.
15	1C157	74,5	323	38000	42000	1774-1777	4	41 mois
16	1C158	74,6	457	38000	42000	1783-1784	1	18 mois 25 j.
17	1C159	74,3	536	42000	46000	1776-1780	4	30 mois
18	1C160	73,7	416	46000	50000	1778-1781	4	38 mois 15 j.
19	1C161	73,7	416	50000	54000	1779-1782	3	30 mois 27 j.
20	1C162	74,1	324	54000	58000	1776-1781	3	16 mois 11 j.
21	1C163	74,5	230	58000	62000	1781	1	7 mois 2 j.

22	1C164	91,5	205	62000	66000	1780	1	7 mois
23	1C165	88,2	220	34000	38000	1784	1	12 mois
24	1C166	74,2	356	38000	42000	1783-1784	1	18 mois 25 j.
25	1C167	74,4	413	42000	46000	1773-1785	2	29 mois 25 j.
26	1C168	74,4	427	46000	50000	1773-1785	2	42 mois 10 j.
27	1C169	74,2	420	50000	54000	1788-1791	1	22 mois 11 j.
28	1C170	73,9	460	54000	58000	1784-1786	1	18 mois 14 j.
29	1C171	74,4	520	58000	62000	1784-1789	2	22 mois
30	1C172	74	544	62000	66000	1785-1789	2	13 mois 27 j.
31	1C173	74,6	387	66000	70000	1785-1789	2	19 mois 15 j.
32	1C174	95,6	203	66000	70000	1780	1	7 mois
33	1C175	74,2	203	70000	74000	1780	1	6 mois
34	1C176	74,1	430	70000	74000	1785-1788	2	29 mois 10 j.
35	1C177	74,1	505	74000	78000	1780-1789	2	15 mois 20 j.
36	1C178	74,2	500	78000	82000	1780-1789	3	16 mois
37	1C179	74,6	500	82000	86000	1782-1791	3	21 mois
38	1C180	73,7	323	86000	90000	1783-1791	2	6 mois 10 j.
39	1C181	99	195	90000	94000	1791	1	3 mois



Carte de l'emprise des "rouleaux destinés aux départements" [AD2A 1C143-1C181].

Tableau n°2 : Les "rouleaux destinés au ministre" [Service historique de la défense, Vincennes, 6M J10C 484].

N° des rouleaux du plan SHD	Position sur la méridienne		Dates extrêmes de levé	Nombre de géomètres employés	Temps de levé (mois, jours)
1	0	2000	1771	7	21 mois 15 j
2	2000	6000	1771-1772	10	49 mois 4 j.
3	6000	10000	1771-1772	10	39 mois 12 j.
4	10000	14000	1772	9	29 mois 26 j.
5	14000	18000	1772-1775	9	36 mois 29 j.
6	18000	22000	1772-1777	9	84 mois 18 j.
7	22000	26000	1773-1776	7	63 mois 20 j.
8	22000	26000	1779-1784	4	38 mois 27 j.
9	26000	30000	1776-1784	4	58 mois 21 j.
10	26000	30000	1773-1778	7	64 mois 19 j.
11	30000	34000	1774-1778	4	51 mois 23 j.
12	30000	34000	1782-1783	1	13 mois
13	34000	38000	1784	1	12 mois
14	34000	38000	1774-1778	4	62 mois 15 j.
15	38000	42000	1774-1777	4	41 mois
16	38000	42000	1783-1784	1	18 mois 25 j.
17	42000	46000	1773-1785	2	29 mois 25 j.
18	42000	46000	1776-1780	4	30 mois
19	46000	50000	1778-1781	4	38 mois 15 j.
20	46000	50000	1773-1785	2	42 mois 10 j.
21	50000	54000	1788-1791	1	22 mois 11 j.
22	50000	54000	1779-1782	3	30 mois 27 j.
23	58000	58000	1776-1781	3	16 mois 11 j.
24	54000	58000	1784-1786	1	18 mois 14 j.
25	58000	62000	1784-1789	2	22 mois

26	58000	62000	1781	1	7 mois 2 j.
27	62000	66000	1780	1	7 mois
28	62000	66000	1785-1789	2	13 mois 27 j.
29	66000	70000	1785-1789	2	19 mois 15 j.
30	66000	70000	1780	1	7 mois
31	70000	74000	1780	1	6 mois
32	70000	74000	1785-1788	2	29 mois 10 j.
33	74000	78000	1780-1789	2	15 mois 20 j.
34	78000	82000	1780-1789	3	16 mois
35	82000	86000	1782-1791	3	21 mois
36	86000	90000	1783-1791	2	6 mois 10 j.
37	90000	94000	1791	1	3 mois

Les références aux numéros des rouleaux de plans que l'on trouve dans les volumes du Terrier correspondent aux 37 rouleaux qui sont conservés au SHD. Pour les utiliser avec la collection des AD2A il faut se servir de la table de concordance donnée ci-dessous.

Tableau n°3 : Table de concordance entre les "rouleaux destinés aux départements" (AD2A) et les "rouleaux destinés au ministre" (SHD).

N° des rouleaux du plan AD2A	N° des rouleaux du plan SHD	Dates extrêmes de levé	Nombre de géomètres employés	Temps de levé (mois, jours)
1	1	1771	7	21 mois 15 j
2	2	1771-1772	10	49 mois 4 j.
3	3	1771-1772	10	39 mois 12 j.
4	4	1772	9	29 mois 26 j.
5	5	1772-1775	9	36 mois 29 j.
6	6	1772-1777	9	84 mois 18 j.
7	7	1773-1776	7	63 mois 20 j.
8	8	1779-1784	4	38 mois 27 j.
9	9	1776-1784	4	58 mois 21 j.
10	10	1773-1778	7	64 mois 19 j.
11	11	1774-1778	4	51 mois 23 j.
12	12	1782-1783	1	13 mois
13	13	1784	1	12 mois
14	14	1774-1778	4	62 mois 15 j.
15	15	1774-1777	4	41 mois
16	16	1783-1784	1	18 mois 25 j.
17	18	1776-1780	4	30 mois
18	19	1778-1781	4	38 mois 15 j.
19	22	1779-1782	3	30 mois 27 j.
20	23	1776-1781	3	16 mois 11 j.
21	26	1781	1	7 mois 2 j.
22	27	1780	1	7 mois
23	13	1784	1	12 mois

24	16	1783-1784	1	18 mois 25 j.
25	17	1773-1785	2	29 mois 25 j.
26	20	1773-1785	2	42 mois 10 j.
27	21	1788-1791	1	22 mois 11 j.
28	24	1784-1786	1	18 mois 14 j.
29	25	1784-1789	2	22 mois
30	28	1785-1789	2	13 mois 27 j.
31	29	1785-1789	2	19 mois 15 j.
32	30	1780	1	7 mois
33	31	1780	1	6 mois
34	32	1785-1788	2	29 mois 10 j.
35	33	1780-1789	2	15 mois 20 j.
36	34	1780-1789	3	16 mois
37	35	1782-1791	3	21 mois
38	36	1783-1791	2	6 mois 10 j.
39	37	1791	1	3 mois

Tableau n°4 : Minutes des rouleaux de plans du Terrier général conservées aux AD2A.

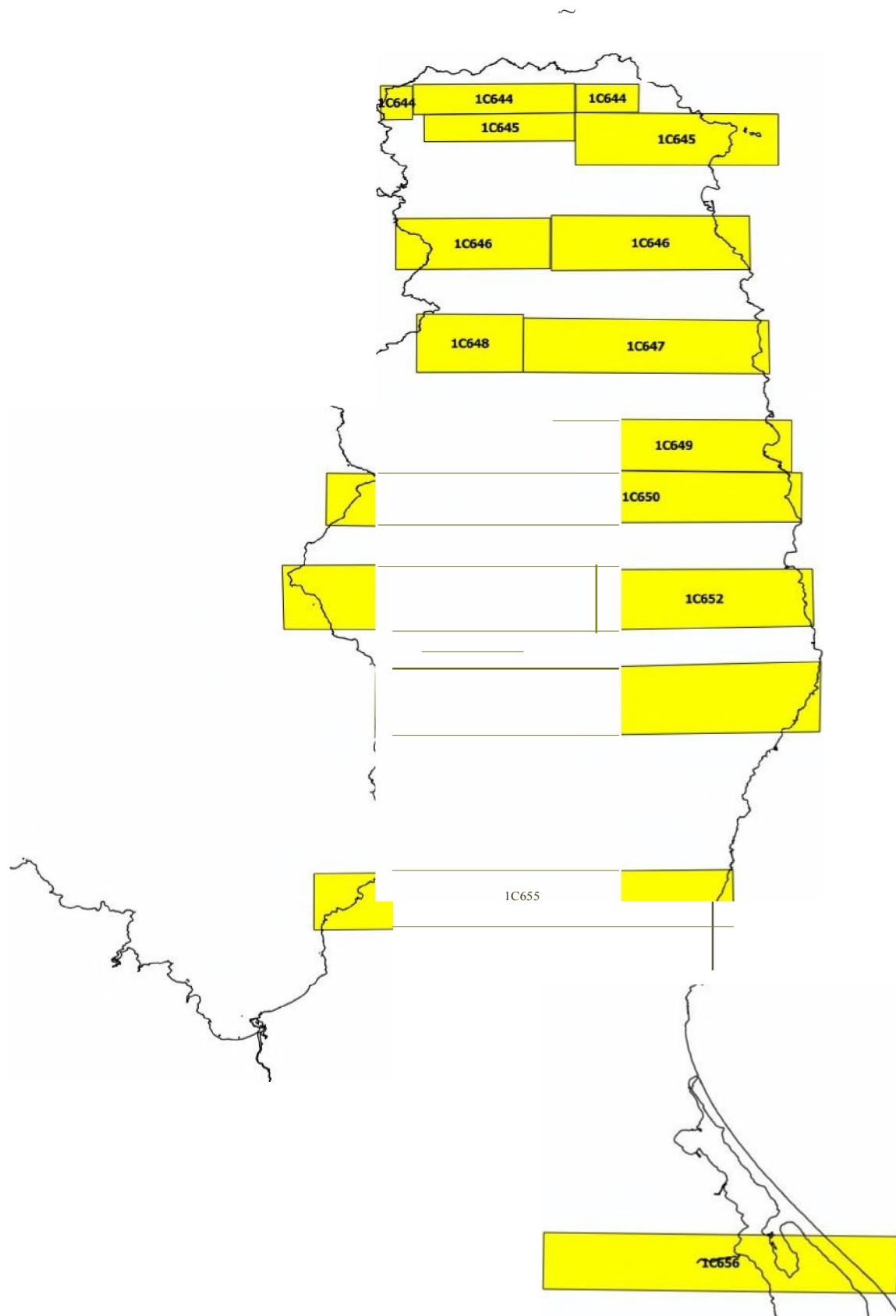
Source : 1C713/9 pour les zones de levé aux différentes échelles.

1 lignes pour 4 toises	1/3456
1 ligne pour 8 toises.	1/6912
1 ligne pour 12 ½ toises.	1/10800
1 ligne pour 16 toises.	1/13824
1 ligne pour 25 toises.	1/21600

Echelle :		1/3456		1/6912		
N° des rouleaux du plan SHD au 1/10800e	Date de levé	Zones levées à 1/3456 1 l./4 T.	Cotes	1/6912 1 l./8 T.	Cotes	No des rouleaux à 1 l. pour 8 toises [portés sur la carte 1C716/1]
1	1771	X	1C644-1C645			1, 2
2	1771-1772	X	1C646-1C648			3, 4
3	1771-1772	X	1C649-1C651		1C659-1C660	5, 6
4	1772	X	1C652-1C654		1C661	7, 8
5	1772-1775	X	1C655	X	1C662	9, 10, 11
6	1772-1777	X		X	1C663	13-17
7	1773-1776	X		X	1C665-1C666	20-23
8	1779-1784		1C656-1C657	X		18, 19, 24, 25
9	1776-1784			X	1C667-1C669	26, 27, 32, 33
10	1773-1778	X		X		28-31
11	1774-1778			X		36-39
12	1782-1783					34-35, 40, 41

13	1784				1C670-1C672	43-44 49-50
14	1774-1778			X		45-48
15	1774-1777			X	1C674-1C676	55-58
16	1783-1784					53-54 59-60
17	1773-1785				1C677-1C679	62-64 69-71
18	1776-1780			X	1C680	65-68
19	1778-1781			X		75-78
20	1773-1785					72-74 79-81
21	1788-1791					82-84 89-90
22	1779-1782			X		85-88
23	1776-1780			X		93-95
24	1784-1786					91-92 96-98
25	1785-1789					99-101 104-106
26	1781					102-103
27	1780					110-111
28	1785-1789					107-109 112-113
29	1785-1789					114-115 118-119
30	1780					116-117
31	1780					122-123
32	1785-1788					120-121 124-125
33	1780-1789					126-131
34	1780-1789					132-137
35	1782-1791					138-143
36	1783-1791					144-149

37	1791					150-154
----	------	--	--	--	--	---------



Carte des minutes levées au 1/3456e et conservées aux AD2A [1C644-1C657].

Echelle :		1/10800		1/13824	1/21600
N° des rouleaux du plan SHD au 1/10800e	Date de levé	1/10800 1 l./12,5 T.	Cotes	1/13824 1 l./16 T.	1/21600 1 l./25 T. Pas dans 1C713/9 "Réductions des plans à une ligne pour 25 toises."
1	1771				1C688
2	1771-1772				1er rouleau
3	1771-1772				
4	1772		1C681		
5	1772-1775		1C682		1C689
6	1772-1777				3e rouleau
7	1773-1776		Rouleau inconnu 1		1C690
8	1779-1784		1C683		4e rouleau
9	1776-1784				
10	1773-1778				1C691 ?
11	1774-1778				
12	1782-1783	X			1C693
13	1784	X			7e rouleau
14	1774-1778				
15	1774-1777		1C684		1C694
16	1783-1784	X	1C685-1C686 ?		8e rouleau
17	1773-1785	X	1C687		
18	1776-1780				

19	1778-1781				
20	1773-1785	X			
21	1788-1791	X			
22	1779-1782	X			
23	1776-1780	X			
24	1784-1786	X			
25	1785-1789	X			
26	1781	X			
27	1780			X	
28	1785-1789	X			
29	1785-1789	X			
30	1780			X	
31	1780				
32	1785-1788	X			
33	1780-1789	X			
34	1780-1789	X			
35	1782-1791	X			
36	1783-1791	X			
37	1791	X			

Tableau n°5 : Communes actuelles et rouleaux de plans AD2A.

Cote AD2A				Communes	Rouleau AD2A
1	C	143	1	Centuri (Haute-Corse) Ersa (Haute-Corse) Rogliano (Haute-Corse)	1
1	C	144	1	Centuri (Haute-Corse) Ersa (Haute-Corse) Luri (Haute-Corse) Meria (Haute-Corse) Morsiglia (Haute-Corse) Pino (Haute-Corse) Rogliano (Haute-Corse) Tomino (Haute-Corse)	2
1	C	145	1	Barrettali (Haute-Corse) Cagnano (Haute-Corse) Canari (Haute-Corse) Luri (Haute-Corse) Meria (Haute-Corse) Ogliastro (Haute-Corse) Pietracorbara (Haute-Corse) Pino (Haute-Corse)	3
1	C	146	1	Brando (Haute-Corse) Canari (Haute-Corse) Nonza (Haute-Corse) Ogliastro (Haute-Corse) Olcani (Haute-Corse) Olmata-di- Capocorso (Haute-Corse) Pietracorba (Haute-Corse) Santa-Maria-di-Lota (Haute-Corse) Sisco (Haute-Corse)	4
1	C	147	1	Barbaggio (Haute-Corse) Bastia (Haute-Corse) Brando (Haute-Corse) Farinole (Haute-Corse) Nonza (Haute-Corse)	5

				Olmèta-di-Capocorso (Haute-Corse) Palasca (Haute-Corse) Patrimonio (Haute-Corse) Saint-Florent (Haute-Corse) San-Gavino-di-Tenda (Haute-Corse) San-Martino-di-Lota (Haute-Corse) Santa-Maria-di-Lota (Haute-Corse) Santo-Pietro-di-Tenda (Haute-Corse) Ville-di-Pietrabugno (Haute-Corse)	
1	C	148	1	Barbaggio (Haute-Corse) Bastia (Haute-Corse) Belgodère (Haute-Corse) Biguglia (Haute-Corse) Corbara (Haute-Corse) Furiani (Haute-Corse) Île-Rousse (Haute-Corse) Monticello (Haute-Corse) Novella (Haute-Corse) Occhiatana (Haute-Corse) Oletta (Haute-Corse) Olmèta-di-Tuda (Haute-Corse) Palasca (Haute-Corse) Patrimonio (Haute-Corse) Piève (Haute-Corse) Poggio-d'Oletta (Haute-Corse) Rapale (Haute-Corse) Saint-Florent (Haute-Corse) San-Gavino-di-Tenda (Haute-Corse) Santa-Reparata-di-Balagna (Haute-Corse) Santo-Pietro-di-Tenda (Haute-Corse) Urtaca (Haute-Corse) Ville-di-Paraso (Haute-Corse)	6
1	C	149	1	Biguglia (Haute-Corse) Borgo (Haute-Corse) Lama (Haute-Corse) Lento (Haute-Corse) Murato (Haute-Corse) Oletta (Haute-Corse) Olmèta-di-Tuda (Haute-Corse) Pietralba (Haute-Corse)	7

				Piève (Haute-Corse) Rapale (Haute-Corse) Rutali (Haute-Corse) San-Gavino-di-Tenda (Haute-Corse) Santo-Pietro-di-Tenda (Haute-Corse) Scolca (Haute-Corse) Sorio (Haute-Corse) Urtaca (Haute-Corse) Vallecalle (Haute-Corse) Vignale (Haute-Corse)	
1	C	150	1	Algajola (Haute-Corse) Aregno (Haute-Corse) Avapessa (Haute-Corse) Belgodère (Haute-Corse) Calvi (Haute-Corse) Castifao (Haute-Corse) Cateri (Haute-Corse) Corbara (Haute-Corse) Costa (Haute-Corse) Feliceto (Haute-Corse) Lama (Haute-Corse) Lavatoggio (Haute-Corse) Lumio (Haute-Corse) Montegrosso (Haute-Corse) Monticello (Haute-Corse) Muro (Haute-Corse) Nessa (Haute-Corse) Novella (Haute-Corse) Occhiatana (Haute-Corse) Olmi-Cappella (Haute-Corse) Palasca (Haute-Corse) Pietralba (Haute-Corse) Pigna (Haute-Corse) Pioggiola (Haute-Corse) Sant'Antonino (Haute-Corse) Santa-Reparata-di-Balagna (Haute-Corse) Speloncato (Haute-Corse) Urtaca (Haute-Corse) Ville-di-Paraso (Haute-Corse)	8
1	C	151	1	Asco (Haute-Corse)	9

				Calenzana (Haute-Corse)	
				Calvi (Haute-Corse)	
				Castifao (Haute-Corse)	
				Feliceto (Haute-Corse)	
				Mausoléo (Haute-Corse)	
				Moltifao (Haute-Corse)	
				Moncale (Haute-Corse)	
				Montegrosso (Haute-Corse)	
				Muro (Haute-Corse)	
				Nessa (Haute-Corse)	
				Olmi-Cappella (Haute-Corse)	
				Pietralba (Haute-Corse)	
				Pioggiola (Haute-Corse)	
				Speloncato (Haute-Corse)	
				Vallica (Haute-Corse)	
				Zilia (Haute-Corse) (Corse-du-Sud)	
1	C	152	1	Bigorno (Haute-Corse)	10
				Bisinchi (Haute-Corse)	
				Borgo (Haute-Corse)	
				Campile (Haute-Corse)	
				Campitello (Haute-Corse)	
				Canavaggia (Haute-Corse)	
				Castellare-di-Casinca (Haute-Corse)	
				Castello-di-Rostino (Haute-Corse)	
				Castifao (Haute-Corse)	
				Crocicchia (Haute-Corse)	
				Lento (Haute-Corse)	
				Loreto-di-Casinca (Haute-Corse)	
				Lucciana (Haute-Corse)	
				Moltifao (Haute-Corse)	
				Monte (Haute-Corse)	
				Morosaglia (Haute-Corse)	
				Murato (Haute-Corse)	
				Olmo (Haute-Corse)	
				Pietralba (Haute-Corse)	
				Pieve (Haute-Corse)	
				Prunelli-di-Casacconi (Haute-Corse)	
				Scolca (Haute-Corse)	
				Sorbo-Ocagnano (Haute-Corse)	
				Venzolasca (Haute-Corse)	
				Vescovato (Haute-Corse)	

				Vignale (Haute-Corse)	11
				Volpajola (Haute-Corse)	
1	C	153	1	Aiti (Haute-Corse)	
				Bisinchi (Haute-Corse)	
				Campile (Haute-Corse)	
				Canavaggia (Haute-Corse)	
				Casabianca (Haute-Corse)	
				Casalta (Haute-Corse)	
				Castellare-di-Casinca (Haute-Corse)	
				Castello-di-Rostino (Haute-Corse)	
				Castineta (Haute-Corse)	
				Croce (Haute-Corse)	
				Crocicchia (Haute-Corse)	
				Ficaja (Haute-Corse)	
				Gavignano (Haute-Corse)	
				Giocatojo (Haute-Corse)	
				La Porta (Haute-Corse)	
				Loreto-di-Casinca (Haute-Corse)	
				Moltifao (Haute-Corse)	
				Monte (Haute-Corse)	
				Morosaglia (Haute-Corse)	
				Omessa (Haute-Corse)	
				Ortiporio (Haute-Corse)	
				Penta-Acquatella (Haute-Corse)	
				Penta-di-Casinca (Haute-Corse)	
				Pero-Casevecchie (Haute-Corse)	
				Piano (Haute-Corse)	
				Piedigriggio (Haute-Corse)	
				Poggio-Marinaccio (Haute-Corse)	
				Porri (Haute-Corse)	
				Prato-di-Giovellina (Haute-Corse)	
				Pruno (Haute-Corse)	
				Quercitello (Haute-Corse)	
				Saliceto (Haute-Corse)	
				San-Damiano (Haute-Corse)	
				San-Gavino-d'Ampugnani (Haute-Corse)	
				Scata (Haute-Corse)	
				Silvareccio (Haute-Corse)	
				Sorbo-Ocagnano (Haute-Corse)	
				Taglio-Isolaccio (Haute-Corse)	
				Talasani (Haute-Corse)	

				Valle-di-Rostino (Haute-Corse)	
				Venzolasca (Haute-Corse)	
1	C	154	1	Asco (Haute-Corse)	12
				Calenzana (Haute-Corse)	
				Castiglione (Haute-Corse)	
				Corscia (Haute-Corse)	
				Galéria (Haute-Corse)	
				Manso (Haute-Corse)	
				Moltifao (Haute-Corse)	
				Olmi-Cappella (Haute-Corse)	
				Piedigriggio (Haute-Corse)	
				Popolasca (Haute-Corse)	
				Prato-di-Giovellina (Haute-Corse)	
1	C	155	1	Albertacce (Haute-Corse)	13
				Asco (Haute-Corse)	
				Galéria (Haute-Corse)	
				Manso (Haute-Corse)	
				Osani (Corse-du-Sud)	
				Partinello (Corse-du-Sud)	
				Serriera (Corse-du-Sud)	
1	C	156	1	Aiti (Haute-Corse)	14
				Alando (Haute-Corse)	
				Alzi (Haute-Corse)	
				Cambia (Haute-Corse)	
				Campana (Haute-Corse)	
				Carcheto-Brustico (Haute-Corse)	
				Carpineto (Haute-Corse)	
				Carticasi (Haute-Corse)	
				Castellare-di-Mercurio (Haute-Corse)	
				Castiglione (Haute-Corse)	
				Castineta (Haute-Corse)	
				Castirla (Haute-Corse)	
				Corscia (Haute-Corse)	
				Corte (Haute-Corse)	
				Croce (Haute-Corse)	
				Erone (Haute-Corse)	
				Favalello (Haute-Corse)	
				Felce (Haute-Corse)	
				Ficaja (Haute-Corse)	
				Gavignano (Haute-Corse)	

Lano (Haute-Corse)
 Mazzola (Haute-Corse)
 Monacia-d'Orezza (Haute-Corse)
 Nocario (Haute-Corse)
 Omessa (Haute-Corse)
 Parata (Haute-Corse)
 Pero-Casevecchie (Haute-Corse)
 Piazzole (Haute-Corse)
 Piedicroce (Haute-Corse)
 Piedipartino (Haute-Corse)
 Pie-d'Orezza (Haute-Corse)
 Piobetta (Haute-Corse)
 Poggio-Mezzana (Haute-Corse)
 Polveroso (Haute-Corse)
 La Porta (Haute-Corse)
 Prato-di-Giovellina (Haute-Corse)
 Pruno (Haute-Corse)
 Rapaggio (Haute-Corse)
 Rusio (Haute-Corse)
 Saliceto (Haute-Corse)
 San-Damiano (Haute-Corse)
 San-Gavino-d'Ampugnani (Haute-Corse)
 San-Giovanni-di-Moriani (Haute-Corse)
 San-Lorenzo (Haute-Corse)
 San-Nicolao (Haute-Corse)
 Santa-Lucia-di-Mercurio (Haute-Corse)
 Santa-Lucia-di-Moriani (Haute-Corse)
 Santa-Maria-Poggio (Haute-Corse)
 Sant'Andréa-di-Bozio (Haute-Corse)
 Santa-Reparata-di-Moriani (Haute-Corse)
 Sermano (Haute-Corse)
 Soveria (Haute-Corse)
 Stazzona (Haute-Corse)
 Talasani (Haute-Corse)
 Tarrano (Haute-Corse)
 Tralonca (Haute-Corse)
 Valle-d'Orezza (Haute-Corse)
 Velone-Orneto (Haute-Corse)
 Verdèse (Haute-Corse)

1 C 157 1

Alando (Haute-Corse)
 Alzi (Haute-Corse)

15

Bustanico (Haute-Corse)
 Campi (Haute-Corse)
 Canale-di-Verde (Haute-Corse)
 Carcheto-Brustico (Haute-Corse)
 Carticasi (Haute-Corse)
 Casanova (Haute-Corse)
 Castellare-di-Mercurio (Haute-Corse)
 Cervione (Haute-Corse)
 Chiatra (Haute-Corse)
 Corte (Haute-Corse)
 Erbajolo (Haute-Corse)
 Favalello (Haute-Corse)
 Felce (Haute-Corse)
 Matra (Haute-Corse)
 Mazzola (Haute-Corse)
 Moïta (Haute-Corse)
 Novale (Haute-Corse)
 Ortale (Haute-Corse)
 Pianello (Haute-Corse)
 Perelli (Haute-Corse)
 Piazzali (Haute-Corse)
 Piedipartino (Haute-Corse)
 Pietra-di-Verde (Haute-Corse)
 Pietricaggio (Haute-Corse)
 Piobetta (Haute-Corse)
 Poggio-di-Venaco (Haute-Corse)
 Rusio (Haute-Corse)
 San-Giuliano (Haute-Corse)
 Santa-Lucia-di-Mercurio (Haute-Corse)
 Santa-Maria-Poggio (Haute-Corse)
 Sant'Andréa-di-Bozio (Haute-Corse)
 Sant'Andréa-di-Cotone (Haute-Corse)
 Santa-Reparata-di-Moriani (Haute-Corse)
 Sermano (Haute-Corse)
 Tarrano (Haute-Corse)
 Tralonca (Haute-Corse)
 Valle-d'Alesani (Haute-Corse)
 Valle-di-Campoloro (Haute-Corse)
 Zuani (Haute-Corse)

1 C 158 1

Albertacce (Haute-Corse)
 Calacuccia (Haute-Corse)

16

				Casamaccioli (Haute-Corse)	17
				Corscia (Haute-Corse)	
				Corte (Haute-Corse)	
				Evisa (Corse-du-Sud)	
				Lozzi (Haute-Corse)	
				Manso (Haute-Corse)	
				Osani (Corse-du-Sud)	
				Ota (Corse-du-Sud)	
				Piana (Corse-du-Sud)	
				Serriera (Haute-Corse)	
				Tralonca (Haute-Corse)	
1	C	159	1	Albertacce (Haute-Corse)	
				Altiani (Haute-Corse)	
				Ampriani (Haute-Corse)	
				Campi (Haute-Corse)	
				Canale-di-Verde (Haute-Corse)	
				Casamaccioli (Haute-Corse)	
				Casanova (Haute-Corse)	
				Chiatra (Haute-Corse)	
				Corte (Haute-Corse)	
				Cristinace (Corse-du-Sud)	
				Erbajolo (Haute-Corse)	
				Focicchia (Haute-Corse)	
				Giuncaggio (Haute-Corse)	
				Guagno (Corse-du-Sud)	
				Letia (Corse-du-Sud)	
				Linguizzetta (Haute-Corse)	
				Matra (Haute-Corse)	
				Moïta (Haute-Corse)	
				Noceta (Haute-Corse)	
				Orto (Corse-du-Sud)	
				Pancheraccia (Haute-Corse)	
				Piedicorte-di-Gaggio (Haute-Corse)	
				Pietra-di-Verde (Haute-Corse)	
				Pietraserena (Haute-Corse)	
				Poggio-di-Venaco (Haute-Corse)	
				Riventosa (Haute-Corse)	
				Rospigliani (Haute-Corse)	
				San-Giuliano (Haute-Corse)	
				Sant'Andréa-di-Bozio (Haute-Corse)	
				Santo-Pietro-di-Venaco (Haute-Corse)	

				Soccia (Corse-du-Sud)	
				Tallone (Haute-Corse)	
				Tox (Haute-Corse)	
				Venaco (Haute-Corse)	
				Zalana (Haute-Corse)	
				Zuani (Haute-Corse)	
1	C	159	1	Aleria (Haute-Corse)	18
				Altiani (Haute-Corse)	
				Antisanti (Haute-Corse)	
				Casevecchie (Haute-Corse)	
				Ghisoni (Haute-Corse)	
				Giuncaggio (Haute-Corse)	
				Guagno (Haute-Corse)	
				Linguizzetta (Haute-Corse)	
				Muracciole (Haute-Corse)	
				Noceta (Haute-Corse)	
				Pancheraccia (Haute-Corse)	
				Pianello (Haute-Corse)	
				Pastricciola (Corse-du-Sud)	
				Piedicorte-di-Gaggio (Haute-Corse)	
				Pietroso (Haute-Corse)	
				Rospigliani (Haute-Corse)	
				Tallone (Haute-Corse)	
				Venaco (Haute-Corse)	
				Vezzani (Haute-Corse)	
				Vivario (Haute-Corse)	
1	C	161	1	Aghione (Haute-Corse)	19
				Aleria (Haute-Corse)	
				Antisanti (Haute-Corse)	
				Bocognano (Corse-du-Sud)	
				Casevecchie (Haute-Corse)	
				Ghisonaccia (Haute-Corse)	
				Ghisoni (Haute-Corse)	
				Lugo-di-Nazza (Haute-Corse)	
				Pietroso (Haute-Corse)	
				Poggio-di-Nazza (Haute-Corse)	
				Vezzani (Haute-Corse)	
				Vivario (Haute-Corse)	
1	C	162	1	Aléria (Haute-Corse)	20
				Ghisonaccia (Haute-Corse)	

				Ghisoni (Haute-Corse) Isolaccio-di-Fiumorbo (Haute-Corse) Lugo-di-Nazza (Haute-Corse) Palneca (Corse-du-Sud) Poggio-di-Nazza (Haute-Corse) Prunelli-di-Fiumorbo (Haute-Corse) San-Gavino-di-Fiumorbo (Haute-Corse) Serra-di-Fiumorbo (Haute-Corse)	
1	C	163	1	Chisa (Haute-Corse) Cozzano (Corse-du-Sud) Isolaccio-di-Fiumorbo (Haute-Corse) Palneca (Corse-du-Sud) San-Gavino-di-Fiumorbo (Haute-Corse) Serra-di-Fiumorbo (Haute-Corse) Solaro (Haute-Corse) Ventiseri (Haute-Corse)	21
1	C	164	1	Chisa (Haute-Corse) Quenza (Corse-du-Sud) Sari-Solenzara (Corse-du-Sud) Solaro (Haute-Corse) Ventiseri (Haute-Corse) Zicavo (Corse-du-Sud)	22
1	C	165	1	Albertacce (Haute-Corse) Asco (Haute-Corse) Calacuccia (Haute-Corse) Castiglione (Haute-Corse) Castirla (Haute-Corse) Corscia (Haute-Corse) Lozzi (Haute-Corse) Soveria (Haute-Corse)	23
1	C	166	1	Albertacce (Haute-Corse) Calacuccia (Haute-Corse) Casamaccioli (Haute-Corse) Corscia (Haute-Corse) Evisa (Corse-du-Sud) Lozzi (Haute-Corse) Ota (Corse-du-Sud)	24
1	C	167	1	Albertacce (Haute-Corse)	25

				Balogna (Corse-du-Sud)	
				Cargèse (Corse-du-Sud)	
				Casamaccioli (Corse-du-Sud)	
				Corte (Corse-du-Sud)	
				Cristinacce (Corse-du-Sud)	
				Evisa (Corse-du-Sud)	
				Guagno (Corse-du-Sud)	
				Letia (Corse-du-Sud)	
				Marignana (Corse-du-Sud)	
				Orto (Corse-du-Sud)	
				Ota (Corse-du-Sud)	
				Piana (Corse-du-Sud)	
				Renno (Corse-du-Sud)	
				Soccia (Corse-du-Sud)	
1	C	168	1	Arbori (Corse-du-Sud)	26
				Azzana (Corse-du-Sud)	
				Balogna (Corse-du-Sud)	
				Bocognano (Corse-du-Sud)	
				Cargèse (Corse-du-Sud)	
				Coggia (Corse-du-Sud)	
				Guagno (Corse-du-Sud)	
				Letia (Corse-du-Sud)	
				Marignana (Corse-du-Sud)	
				Murzo (Corse-du-Sud)	
				Orto (Corse-du-Sud)	
				Pastricciola (Corse-du-Sud)	
				Piana (Corse-du-Sud)	
				Poggiolo (Corse-du-Sud)	
				Renno (Corse-du-Sud)	
				Rezza (Corse-du-Sud)	
				Rosazia (Corse-du-Sud)	
				Salice (Corse-du-Sud)	
				Soccia (Corse-du-Sud)	
				Venaco (Haute-Corse)	
				Vico (Corse-du-Sud)	
				Vivario (Haute-Corse)	
1	C	169	1	Ambiegna (Corse-du-Sud)	27
				Arbori (Corse-du-Sud)	
				Arro (Corse-du-Sud)	
				Azzana (Corse-du-Sud)	

				Bocognano (Corse-du-Sud) Calcatoggio (Corse-du-Sud) Canelle (Corse-du-Sud) Cargèse (Corse-du-Sud) Casaglione (Corse-du-Sud) Coggia (Corse-du-Sud) Ghisoni (Corse-du-Sud) Lopigna (Corse-du-Sud) Pastricciola (Corse-du-Sud) Rezza (Corse-du-Sud) Rosazia (Corse-du-Sud) Salice (Corse-du-Sud) Sant'Andréa-d'Orcino (Corse-du-Sud) Sari-d'Orcino (Corse-du-Sud) Tavera (Corse-du-Sud) Vero (Corse-du-Sud) Vico (Corse-du-Sud) Vivario (Haute-Corse)	
1	C	170	1	Afa (Corse-du-Sud) Alata (Corse-du-Sud) Appietto (Corse-du-Sud) Bastelica (Corse-du-Sud) Bocognano (Corse-du-Sud) Calcatoggio (Corse-du-Sud) Canelle (Corse-du-Sud) Carbuccia (Corse-du-Sud) Ciamannace (Corse-du-Sud) Cuttoli-Corticchiato (Corse-du-Sud) Ghisoni (Corse-du-Sud) Palneca (Corse-du-Sud) Peri (Corse-du-Sud) Sant'Andréa-d'Orcino (Corse-du-Sud) Sarrola-Carcopino (Corse-du-Sud) Tavaco (Corse-du-Sud) Tavera (Corse-du-Sud) Tolla (Corse-du-Sud) Ucciani (Corse-du-Sud) Valle-di-Mezzana (Corse-du-Sud) Vero (Corse-du-Sud)	28
1	C	171	1	Afa (Corse-du-Sud)	29

Ajaccio (Corse-du-Sud)
 Alata (Corse-du-Sud)
 Appietto (Corse-du-Sud)
 Bastelica (Corse-du-Sud)
 Bastelicaccia (Corse-du-Sud)
 Cauro (Corse-du-Sud)
 Chisa (Corse-du-Sud)
 Ciamannace (Corse-du-Sud)
 Cozzano (Corse-du-Sud)
 Cuttoli-Corticchiato (Corse-du-Sud)
 Eccica-Suarella (Corse-du-Sud)
 Frasseto (Corse-du-Sud)
 Guitera-les-Bains (Corse-du-Sud)
 Ocana (Corse-du-Sud)
 Palneca (Corse-du-Sud)
 Quasquara (Corse-du-Sud)
 Sampolo (Corse-du-Sud)
 San-Gavino-di-Fiumorbu (Haute-Corse France)
 Sarrola-Carcopino (Corse-du-Sud)
 Tasso (Corse-du-Sud)
 Tolla (Corse-du-Sud)
 Villanova (Corse-du-Sud)
 Zicavo (Corse-du-Sud)

1 C 172 1

Ajaccio (Corse-du-Sud)
 Albitreccia (Corse-du-Sud)
 Aullène (Corse-du-Sud)
 Azilone-Ampaza (Corse-du-Sud)
 Bastelica (Corse-du-Sud)
 Bastelicaccia (Corse-du-Sud)
 Campo (Corse-du-Sud)
 Cardo-Torgia (Corse-du-Sud)
 Cauro (Corse-du-Sud)
 Chisa (Corse-du-Sud)
 Cognocoli-Monticchi (Corse-du-Sud)
 Corrano (Corse-du-Sud)
 Cozzano (Corse-du-Sud)
 Eccica-Suarella (Corse-du-Sud)
 Forciolo (Corse-du-Sud)
 Frasseto (Corse-du-Sud)
 Grosseto-Prugna (Corse-du-Sud)
 Guargalé (Corse-du-Sud)

30

				Guitera-les-Bains (Corse-du-Sud) Olivese (Corse-du-Sud) Pietrosella (Corse-du-Sud) Quasquara (Corse-du-Sud) Quenza (Corse-du-Sud) Santa-Maria-Siché (Corse-du-Sud) Solaro (Haute-Corse) Urbalacone (Corse-du-Sud) Zévaco (Corse-du-Sud) Zicavo (Corse-du-Sud) Zigliara (Corse-du-Sud)	
1	C	173	1	Albitreccia (Corse-du-Sud) Argiusta-Moriccio (Corse-du-Sud) Aullène (Corse-du-Sud) Casalabriva (Corse-du-Sud) Cognocoli-Monticchi (Corse-du-Sud) Coti-Chiavari (Corse-du-Sud) Forciolo (Corse-du-Sud) Guargalé (Corse-du-Sud) Moca-Croce (Corse-du-Sud) Olivese (Corse-du-Sud) Petreto-Bicchisano (Corse-du-Sud) Pietrosella (Corse-du-Sud) Pila-Canale (Corse-du-Sud) Quenza (Corse-du-Sud) Serra-di-Ferro (Corse-du-Sud) Serra-di-Scopamène (Corse-du-Sud) Urbalacone (Corse-du-Sud) Zicavo (Corse-du-Sud) Zigliara (Corse-du-Sud)	31
1	C	174	1	Aullène (Corse-du-Sud) Conca (Corse-du-Sud) Quenza (Corse-du-Sud) Sari-Solenzara (Corse-du-Sud) Solaro (Corse-du-Sud) Zicavo (Corse-du-Sud) Zonza (Corse-du-Sud)	32
1	C	175	1	Conca (Corse-du-Sud) Quenza (Corse-du-Sud) San-Gavino-di-Carbini (Corse-du-Sud)	33

				Sari-Solenzara (Corse-du-Sud)	
				Zonza (Corse-du-Sud)	
1	C	176	1	Altagène (Corse-du-Sud) Aullène (Corse-du-Sud) Cargiaca (Corse-du-Sud) Casalabriva (Corse-du-Sud) Cognocoli-Monticchi (Corse-du-Sud) Coti-Chiavari (Corse-du-Sud) Fozzano (Corse-du-Sud) Levie (Corse-du-Sud) Loreto-di-Tallano (Corse-du-Sud) Moca-Croce (Corse-du-Sud) Olmeto (Corse-du-Sud) Petreto-Bicchisano (Corse-du-Sud) Pila-Canale (Corse-du-Sud) Quenza (Corse-du-Sud) Sainte-Lucie-de-Tallano (Corse-du-Sud) San-Gavino-di-Carbini (Corse-du-Sud) Santa-Maria-Figaniella (Corse-du-Sud) Serra-di-Ferro (Corse-du-Sud) Serra-di-Scopamène (Corse-du-Sud) Sollacaro (Corse-du-Sud) Sorbollano (Corse-du-Sud) Zérubia (Corse-du-Sud) Zonza (Corse-du-Sud) Zozza (Corse-du-Sud)	34
1	C	177	1	Altagène (Corse-du-Sud) Arbellara (Corse-du-Sud) Belvédère-Campomoro (Corse-du-Sud) Bilia (Corse-du-Sud) Carbini (Corse-du-Sud) Conca (Corse-du-Sud) Foce (Corse-du-Sud) Fozzano (Corse-du-Sud) Granace (Corse-du-Sud) Lecci (Corse-du-Sud) Levie (Corse-du-Sud) Loreto-di-Tallano (Corse-du-Sud) Mela (Corse-du-Sud) Olmeto (Corse-du-Sud)	35

				Olmiccia (Corse-du-Sud) Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) Propriano (Corse-du-Sud) Sainte-Lucie-de-Tallano (Corse-du-Sud) San-Gavino-di-Carbini (Corse-du-Sud) Santa-Maria-Figaniella (Corse-du-Sud) Sartène (Corse-du-Sud) Viggianello (Corse-du-Sud) Zonza (Corse-du-Sud)	
1	C	178	1	Belvédère-Campomoro (Corse-du-Sud) Bilia (Corse-du-Sud) Figari (Corse-du-Sud) Foce (Corse-du-Sud) Giuncheto (Corse-du-Sud) Granace (Corse-du-Sud) Grossa (Corse-du-Sud) Lecci (Corse-du-Sud) Levie (Corse-du-Sud) Monacia-d'Aullène (Corse-du-Sud) Pianottoli-Caldarelo (Corse-du-Sud) Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) San-Gavino-di-Carbini (Corse-du-Sud) Propriano (Corse-du-Sud) Sartène (Corse-du-Sud) Sotta (Corse-du-Sud) Zonza (Corse-du-Sud)	36
1	C	179	1	Bonifacio (Corse-du-Sud) Figari (Corse-du-Sud) Monacia-d'Aullène (Corse-du-Sud) Pianottoli-Caldarelo (Corse-du-Sud) Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) Sartène (Corse-du-Sud) Sotta (Corse-du-Sud)	37
1	C	180	1	Bonifacio (Corse-du-Sud) Figari (Corse-du-Sud) Monacia-d'Aullène (Corse-du-Sud) Pianottoli-Caldarelo (Corse-du-Sud) Porto-Vecchio (Corse-du-Sud) Sartène (Corse-du-Sud) Sotta (Corse-du-Sud)	38

1	C	181	1	Bonifacio (Corse-du-Sud)	39
---	---	-----	---	--------------------------	----

IV - Les volumes du Terrier général de l'île de Corse

Le contenu des volumes

Les documents connus sous le nom de "volumes" du Plan Terrier se composent de deux grands ensembles.

- Les articles 1C698 à 1C714 contiennent une partie des documents emportés sur le continent en 1796 par Testevuide, ceux-ci ont été intégrés aux archives du ministère de la guerre en 1816 et sont entrés aux archives départementales de la Corse en 1952.
- Les recueils cotés 1C716 et 1C717 ont été achetés en 2005 par le Conseil général de la Corse-du-Sud.

Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera, volume par volume, l'analyse de ces documents et leur cote actuelle aux archives départementales de la Corse-du-Sud, avec la transcription correspondante de la *Notice sur le Terrier général de l'île de Corse* de Lebrun [AD2A 1C698/1].

En 1853 le lieutenant-colonel Lebrun donnait une description des documents du ministère de la guerre qui permet de bien comprendre l'articulation de la matière contenue dans ces 17 volumes. Albitreccia (pp. 5-20) n'a fait que reprendre les développements de l'officier du génie et il me paraît suffisant d'en donner la transcription pour voir la variété des synthèses proposées par Bedigis⁴⁵.

"Les documents écrits - nous dit Lebrun- et pièces imprimées joints aux plans du Terrier général de l'île de Corse sont au nombre de 464. Ils ont été réunis et classés en 18 séries numérotées de 1 à 18. Nous en donnerons successivement l'analyse suivant l'ordre de leur classement."

Arrivés au ministère de la Guerre sous la forme de cahiers ou bien de feuilles rangées dans des enveloppes, ils ont très certainement été classés en séries numérotées de 1 à 18 et reliés vers le milieu du XIXe siècle, au moment où le lieutenant-colonel Lebrun rédigeait ses analyses.

Volume 1 [AD2A 1C698] : séries n°1, 2, 3 et 4.

Notices du lieutenant-colonel Lebrun et de l'archiviste de Corse 1853-1854.

1	C	698	1	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : Notice sur le Terrier général de l'île de Corse par le lieutenant-colonel Lebrun.	1853
1	C	698	2	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : "Indication des lacunes qui existent dans le travail manuscrit du Terrier général de l'île de Corse au dépôt général de la Guerre." Rédigé par Lebrun le 18 novembre 1853.	1854
1	C	698	3	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : Copie d'un rapport de l'archiviste de la Préfecture de la Corse en réponse à l'envoi fait le 22 juin 1854 au Préfet de ce département du rapport précédent.	1854

Description générale de l'île de Corse.

1	C	698	4	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : Description générale et détaillée de l'île de Corse par Testevuide. Avec une carte.	1794
---	---	-----	---	---	------

⁴⁵ Transcription effectuée par Vanessa Capretti. On trouvera également un résumé commode du contenu des volumes dans : Willis, F. Roy, "Development Planning in Eighteenth-Century France: Corsica's Plan Terrier", *French Historical Studies*, Vol. 11, 1980, pp. 328-351.

Pièces de la Série n°1. Description générale et détaillée de l'île de Corse divisée en 2 départements, le Golo et le Liamone, six districts, 60 cantons et 380 communes.

Analyse.

Cette description a été rédigée en 1794. Elle contient les renseignements les plus détaillés sur l'état ancien, sur l'état présent et sur l'état à venir du pays.

1ère Partie. Etat ancien

3 Chapitres. 1^{er} chapitre – 3 époques. Révolution dans l'ordre des temps.

L'état ancien où la 1^{ère} partie comprend trois chapitres.

Le 1^{er} chapitre sous le titre de révolution dans l'ordre du temps, donne l'historique de l'île de Corse depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1794 ; il faut connaître les révolutions qui s'y sont opérées, les noms de ses dominateurs successifs, ceux des villes ou lieux devenus célèbres, l'origine des populations diverses qui s'y sont implantées, l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce aux différentes époques des temps passés.

Cet historique est divisé en 3 époques :

- La 1^{ère} commençant aux temps les plus anciens finit à l'ère vulgaire. Cette partie du travail manque complètement, il n'en reste qu'une table analytique chronologique remontant à l'an du monde 3729 (271 ans avant J.C).
- La 2^{ème} époque date de l'ère vulgaire et finit à la fondation de la République Française en 1792.
- La 3^{ème} époque commence le 22 septembre 1792 et finit le 26 décembre 1794, date de la prise de l'île par les Anglais.

2ème chapitre – Révolution dans l'ordre des lieux.

Le 2^{ème} chapitre a pour titre Révolution dans l'ordre des lieux.

Il donne aussi un historique succinct des événements passés dans la Corse ; mais il les classe suivant les lieux en les appliquant à chacun des deux départements du Golo et du Liamone. Il reproduit sous une autre forme les renseignements les renseignements contenus dans le chapitre précédent.

3^{ème} chapitre – Révolution dans l'ordre des matières.

Le 3^{ème} chapitre porte pour titre : Révolution dans l'ordre des matières. Il traite spécialement de la nature des éléments dans l'île de Corse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, de l'air, des eaux, des terres, de la physionomie des populations, de leurs mœurs d'occupation, des formes de leurs gouvernements, de leur administration, de leur économie politique, de l'état de leur agriculture, de leur industrie et leur commerce.

2^{ème} Partie – Etat présent.

3 Chapitres. L'état actuel ou présent est divisé comme l'état ancien en 3 chapitres ayant pour titres :

- 1^{er} chapitre – description géographique de la Corse
- 2^{ème} chapitre – Etat des lieux
- 3^{ème} chapitre – Ordre des matières

Il contient tous les renseignements relatifs à la description topographique de l'île de Corse.

1^{er} chapitre – Description géographique de la Corse.

Le 1^{er} chapitre est rédigé en 4 articles.

Le 1^{er} article détermine la circonscription de l'île ainsi que celle de chacun des deux départements du Golo et du Liamone. On y trouve indiqués et rapportés à la méridienne et à la perpendiculaire du point de départ des Géomètres (la Tour de Tolare, le point le plus occidental de la Corse), toutes les stations qui limitent l'île et les contours de ses deux départements.

Le 2^{ème} article fixe les divisions administratives par département, district, canton et communauté. A côté du nom de chaque canton, se trouve le chiffre des habitants, des habitants de l'un et de l'autre sexe, la superficie du canton exprimée en arpents, Toises ; la description des cours d'eau, fontaines, usines, moulins etc.

Le 3^{ème} article contient les détails statistiques sur les communautés considérées une à une. Il présente, en arpents, la classification des terrains, suivant qu'ils appartiennent au domaine, aux communes ou aux particuliers, suivant aussi leur état de culture, en terres cultivées, incultes et cultivables, incultes et non cultivables. Il donne également, par arpents, la nature des produits en grains ou céréales, en prairies, en plantations d'oliviers, de vignes ou de châtaigniers et en bois, les produits qu'on pourrait retirer des terres incultes et enfin la qualité même des terrains classés en bons, médiocres, mauvais, en eaux et en rocher.

Le 4^{ème} article renferme des renseignements relatifs à l'exécution de la topographie. Il fait connaître qu'elles sont les mesures de longueur et de surface qui ont été employées dans le levé des plans et leur rapport avec les mesures en usage en Corse, quelle est la superficie de la Corse en mesure de France et en mesure du pays, quelle est l'échelle qui a été adoptée par les directeurs du Terrier pour l'exécution des levés de détails, enfin, il donne les noms des géomètres pour chaque communauté levée et les années consacrées également à chaque communauté.

2^{ème} chapitre – Etat physique et politique de la Corse dans le temps présent.

Le 2^{ème} chapitre est subdivisé comme le 1^{er} en 4 articles.

Il expose tous les renseignements qui se rattachent à l'état physique et politique actuel, et par état actuel il est entendu qu'il s'agit de l'état de cette île tel qu'il était à l'époque où le travail dont nous donnons l'analyse a été achevé, c'est-à-dire, au 12 Nivose an IV ou 1^{er} janvier 1795.

Dans le 1^{er} article, on a décrit spécialement la situation de la Corse au point de vue géodésique et de ses limites naturelles. On y fait connaître le gouvernement devenu possesseur de l'île.

Le 2^{ème} article se rapporte à la conformation du sol. Il traite de l'étendue de la Corse, des points les plus élevés de ses montagnes, des hauteurs moyennes, des points les plus bas, de la nature des pentes et des différentes expositions du terrain.

Le 3^{ème} article énumère les communications générales et particulières par terre et par eaux, routes, chemins, ponts, canaux. Il donne des indications précises sur leur nature et sur leur état actuel, sur les diverses pentes des chemins, sur les canaux au point de vue de la navigation, des irrigations et des dessèchements.

Le 4^{ème} article présente un aperçu des produits actuels du sol et de l'industrie. On y trouve le chiffre de la population par département et par district, ainsi qu'un classement des communautés d'après le genre de vie des habitants répartis en pasteurs, en cultivateurs et en industriels. Dans un tableau de l'agriculture par la division du sol, suivant la nature des cultures, on y trouve aussi des appréciations sur le parti qu'on pourrait tirer des terres incultes qui se trouvent dans chaque département. Enfin cet article enforme tous les détails statistiques concernant l'industrie actuelle, le commerce intérieur et extérieur, les manufactures des arts

mécaniques, de chaque département. Les ports, les plages, les lieux d'entrepôt servant au commerce y sont décrits avec soin.

3^{ème} chapitre – Ordre des matières.

Le 3^{ème} chapitre relatif à l'ordre des matières est encore divisé en 4 articles.

Dans le 1^{er} article, on a réuni tous les renseignements qui se rapportent aux éléments, à l'air, à l'eau, à la terre et aux applications des éléments aux trois règnes, animal, végétal et minéral. On y a joint des considérations générales sur les rapports actuels des divers éléments entre eux et sur les modifications qu'on pourrait utilement y apporter dans l'avenir par des travaux intelligents.

Dans le 2^{ème} article se trouvent classés les renseignements relatifs aux trois règnes, le règne animal comprenant les habitants et les animaux terrestres et aquatiques, ce qui concerne leur état actuel et ce qu'on peut dire ou proposer comme amélioration pour leur état à venir, le règne végétal, arbres, arbrisseaux, plantes annuelles, leur état actuel et leur état à venir, le règne minéral, terrains divers, mines, leur nature et le parti qu'on peut en tirer. Ces renseignements sont suivis de réflexions sur les rapports des trois règnes entre eux tant pour le présent que pour l'avenir.

Le 3^{ème} article embrasse toutes les observations faites sur l'atmosphère en Corse, la température, le climat, les saisons, les variations du temps et leur influences sur les 3 règnes.

Le 4^{ème} article concerne les coutures et usages de la Corse ainsi que les mesures dont se servent les habitants. On y a classé par département et par district d'après la nature des terrains cultivés, non cultivés et cultivables et par arpents, toutes les propriétés appartenant au domaine de l'Etat, aux communes et aux particuliers.

3^{ème} Partie – Etat à venir

3 chapitres. La 3^{ème} partie ou l'état à venir est subdivisé en 3 chapitres. Elle a pour objet de présenter tous les renseignements qu'on peut désirer sur tout ce qui peut exister en Corse et qui serait susceptible de régénération ou amélioration.

1^{er} chapitre – Objets de régénération.

Le 1^{er} chapitre signale, par département, quels sont les objets par lesquels doivent porter les projets de régénération, population, agriculture, industrie, commerce.

2^{ème} chapitre – Projets de régénération.

Le 2^{ème} chapitre expose les projets qu'on devra mettre à exécution pour régénérer l'île. Au point de vue de la population, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, toutes, canaux de navigation, d'irrigation et de dessèchement, instruction publique, Ecoles, colonies etc.

On y trouve un tableau de devis de dépenses à faire (9 000 000 de francs) et à côté de ce tableau sont indiqués les moyens d'exécution qu'on devra employer, les époques convenables pour les travaux à entreprendre et les meilleures méthodes à suivre. On y a déterminé enfin la durée probable probable des travaux, 12 ans.

3^{ème} chapitre – Avantages de la régénération.

Le 3^{ème} chapitre a pour but de signaler quels seront les avantages qui résultent de la régénération de la Corse, pour l'augmentation de la population, pour son bien être à venir, pour l'agriculture du pays, pour son industrie et son commerce.

Cette description de l'île de Corse est terminée par un résumé très succinct des trois parties dont on vient de voir l'analyse.

Elle est visée et arrêtée par l'un des directeurs du Terrier. M. Testevuide, à la date du 12 Nivose an IV (1^{er} janvier 1795).

Résumé général des descriptions particulières des communes composant les cantons et districts des départements du Golo et du Liamone.

1	C	698	5	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : Résumé général des descriptions particulières des 245 communautés composant les 39 cantons qui forment le département du Golo.	1796
1	C	698	6	Terrier général de l'île de Corse, 1er volume : Résumé général des descriptions particulières des 135 communautés composant les 21 cantons qui forment le département du Liamone.	1796

Lebrun, 1853 :

n°2 – Titre – Résumé général des descriptions particulières des communes composant les cantons et districts du Département du Golo.

n°3 – Titre – Résumé général des descriptions particulières des communautés composant le Département du Liamone.

Analyse

Les deux résumés sont identiques quant à la nature des renseignements qu'ils contiennent, l'un pour le département du Golo, l'autre pour celui du Liamone. Ils ont été rédigés après la description générale de la Corse dont l'analyse est ci-dessus. Ils portent la date de l'an V. de la République.

Chaque résumé est divisé en 3 parties.

- La 1^{ère} partie renferme les renseignements topographiques relatifs au plan Terrier du Département.
- Le 2^{ème} les renseignements statistiques.
- La 3^{ème} les renseignements concernant l'exécution des travaux des géomètres sur le terrain et dans le cabinet.

On a reproduit en substance dans ce résumé, pour chaque département, district par district, canton par canton, les indications qu'on trouve dans la description particulière des communautés dont nous nous occuperons ultérieurement.

Chaque résumé a été conservé intact. Il est à regretter qu'on n'y avait pas fait figurer toute la série de renseignements qu'on s'était proposé d'abord d'y faire paraître et qu'on avait commencé d'inverser dans un travail analogue entrepris en 1793 pour chaque ancienne province de la Corse. Ce travail contenait pour chaque province et chaque district tout ce qui concerne l'état ancien des lieux ou l'historique du pays et ce chapitre a été écarté dans les résumés par département faits en l'an V.

Il paraît superflu de donner ici une plus longue analyse de ces résumés. Comme nous l'avons dit déjà, ils ne sont autre chose qu'une récapitulation des descriptions des communautés par chaque département et nous donnerons tout à l'heure l'analyse détaillée de ces descriptions.

Synthèses par district.

Volume 2 [AD2A 1C699] : séries n°5, 6, 7, 8, 9 et 10.

1	C	699	1	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée des districts de Bastia, Corte, Calvi, Vico, Ajaccio et Sartène – état ancien et état actuel (1793).	1793
---	---	-----	---	---	------

1	C	699	2	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district de Bastia – état ancien et état actuel (1793).	1793
1	C	699	3	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district de Corte – état ancien et état actuel (1793).	1793
1	C	699	4	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district de Calvi – état ancien et état actuel (1793).	1793
1	C	699	5	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district de Vico – état ancien et état actuel (1793).	1793
1	C	699	6	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district d'Ajaccio – état ancien et état actuel (1793).	1793
1	C	699	7	Terrier général de l'île de Corse, 2ème volume : description générale et détaillée du district de Sartène – état ancien et état actuel (1793).	1793

Lebrun, 1853 :

Volume 2 : séries n°5, 6, 7, 8, 9 et 10

n°5 – Titre – Description détaillée du district de Bastia (département du Golo)

n°6 – Titre – Description détaillée du district de Corte (département du Golo)

n°7 – Titre – Description détaillée du district de Calvi (département du Liamone)

n°8 – Titre – Description détaillée du district de Vico (département du Liamone)

n°9 – Titre – Description détaillée du district d'Ajaccio (département du Liamone)

n°10 – Titre – Description détaillée du district de Sartène (département du Liamone)

Analyse

Ses six descriptions dont nous venons de donner les titres sous les **n°5,6,7,8,9 et 10** ont été rédigées après le décret du 11 août 1793, en vertu duquel la Corse fut divisée en 2 départements, 6 districts, 60 cantons et 380 communautés.

Elles ont servi de types pour la rédaction de la description générale de la Corse en 2 départements faite en l'an IV (analyse sous le n°1).

District de Bastia

– 3 parties – la description détaillée du district de Bastia est un résumé très étendu des descriptions particulières des cantons et des communautés de ce district.

Elle contient 3 parties. Savoir :

- 1^{ère} partie – Etat ancien
- 2^{ème} partie – Etat actuel
- 3^{ème} – Etat à venir

1^{ère} Partie – Etat ancien.

La 1^{ère} partie, (état ancien) a trois chapitres.

1^{er} chapitre – historique du district.

Anciens dominateurs de cette partie de l'île de Corse depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, villes et lieux célèbres.

2^{ème} chapitre – Evènements anciens dignes d'être rappelés d'après l'ordre des lieux où ils se sont passés.

3^{ème} chapitre – Nature des événements dans les temps anciens et leurs rapports avec la population, l'agriculture, l'industrie, le commerce.

2^{ème} Partie – Etat actuel.

La 2^{ème} partie – Etat actuel, a également 3 chapitres.

1^{er} chapitre – Situation topographique du district, en 4 articles.

1^{er} article. Circonscription du district qui compte 99 communautés. Désignation des points de Station qui ont servi à la fixer ; leur position exacte rapportée à la méridienne et à la perpendiculaire du point de départ (ces stations sont au nombre de 41 sur le bord de la mer, 30 sur la limite des districts voisins de Bastia et Calvi, 79 pour le pourtour entier du district qui est de 1574459 Toises).

2^{ème} Article – Division du district par cantons et communautés ; noms des cantons, des sections, des communautés, superficies du district, de chaque canton et de chaque communauté ; nombre des habitations et des habitants des deux sexes, des usines, moulins, fontaines.

3^{ème} Article – Est resté inachevé. – le cadre qui y était tracé devait renfermer les renseignements statistiques concernant les propriétés appartenant à l'Etat, aux communautés, et aux particuliers, classés en terres cultivées, incultes et cultivables, incultes et non cultivables, il devait contenir aussi une évaluation des terres, en terrains propres aux céréales, aux prairies, aux plantations (oliviers, vignes, châtaignes et bois) et indiquer la superficie des eaux et des parties rocheuses, enfin donner une classification des terres en bonnes, médiocres et mauvaises. Tous ces renseignements ont été produits heureusement dans la description générale du département du Golo (n°2).

4^{ème} Article – Exécution de la topographie du district en 3 sections.

1^{ère} Section – Mesures de longueur et superficie qui ont servi aux géomètres du Terrier et leur relation avec les mesures de Corse.

2^{ème} Section – Superficie du district, des cantons qui le composent et de chaque communautés en mesures de France, arpents, vergés et Toises carrées et en mesures de Corse, mezinades et bachins.

3^{ème} Section – Indication des numéros des cartes ou plans qui comprennent le levé du district, avec la quantité d'arpents contenue dans chaque plan ; l'échelle employée et les noms des géomètres qui ont concouru aux travaux avec la quantité de terrain levée par chacun d'eux, l'époque de l'exécution du levé et la surface du terrain levé année par année (de 1771 à 1779).

2^{ème} chapitre – Etat des lieux.

Le 2^{ème} chapitre – Etat des lieux est rédigé en 4 articles.

1^{er} Article – Situation présente du district par rapport à la méridienne et à la perpendiculaire du point de départ, Tour de Tolare. Limites du district avec la mer et avec les districts voisins ; indication du chef lieu ou centre d'Administration. (Le nom est resté en blanc ; ce devait être Bastia qui en même temps était le chef lieu du département).

2^{ème} Article – Etendue du district dans les divers sens, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest ; son pourtour ; sa superficie, hauteurs en toises des points les plus élevés rapportés au niveau de la mer, points les plus bas, hauteur moyenne, quantités relatives de terrain en plaines, en côte eaux et montagnes ; quantités de terrains exposés à l'Est, à l'Ouest, au Nord au midi, en plaine.

Article 3 – Communications générales et particulières du district. Communication par terre – communication par eau : (cet article est resté complètement à remplir ; le cadre seul a été tracé).

Article 4 ; Produits des terres du district, produits de son industrie. Population actuelle – 20594 habitants dont 10218 hommes et 10376 femmes. Occupation des habitants. – Etat actuel de l'agriculture, parti qu'on pourrait tirer des terres incultes ; industrie, commerce, manufactures, arts mécaniques, entrepôts, ports, plages. (Cet article se rapporte qu'aux 21 communautés du district de Bastia, celles qui formaient l'ancien district de ce nom, avant l'organisation départementale du Golo, tandis qu'il aurait dû en comprendre 99 ; les chapitres et articles qui suivent n'ont été faits également que pour ces 21 communautés. On ne pourrait les compléter, qu'en recourant aux descriptions particulières des 99 communautés du district nouveau).

3^{ème} chapitre – Ordre des matières.

Le 3^{ème} chapitre – Ordre des matières est rédigé en 4 articles (pour les 23 communautés de l'ancien district de Bastia tel qu'il était avant la création du département du Golo).

1^{er} Article. Description des Eléments, air, eau, terre, leur influence sur les 3 règnes et leurs rapports réciproques quant à l'état actuel et à l'état à venir du district. Ici se trouve une lacune dans la description du district. Les pages 19, 20 et 21 manquent, les pages 25, 26, 27 ,28 ,29 ,30 ,31 ,32 ,33 et 34 qui en tiennent lieu ont été placées dans le dossier comme éléments bons à consulter ou à conserver.

2^{ème} Article. Etat actuel des règnes dans le district. – 4 sections.

1^{ère} Section – Règne animal, habitants, animaux terrestres et aquatiques – leur état actuel et leur état à venir.

2^{ème} Section – Règne végétal, arbres, arbrisseaux, plantes annuelles, de leur état présent et de leur état à venir.

3^{ème} Section – Règne minéral- Pierres, mines, terres, nature géologique ; parti qu'on peut en tirer.

4^{ème} Section – Rapport des règnes entre eux, état actuel, état à venir.

3^{ème} Article – Atmosphère – 2 sections.

1^{ère} Section – Température, froide, chaleur, saisons, influence sur les 3 règnes.

2^{ème} section – Variation de temps, ciel, pluies, vents. Applications aux 3 règnes.

4^{ème} article – ordre civil – 2 sections.

1^{ère} section – Habitants, mœurs, coutumes terrains cultivés, pâtures, poids et mesures.

2^{ème} section – Propriétés appartenant à l'Etat – aux communautés – aux particuliers.

3^{ème} Partie – Etat à venir.

Est divisé en 3 chapitres. Les 3 Chapitres sont (faits pour 21 communautés seulement)

1^{er} chapitre – Objets de régénération pour la population pour l'agriculture, pour l'industrie et le commerce.

2^{ème} chapitre – Indication des travaux à exécuter.

3 Sections.

1^{ère} Section – Travaux à entreprendre pour régénérer la population, l'agriculture, le commerce et l'industrie.

2^{ème} Section – moyens d'exécution à employer, coopérateurs, instruments nécessaires, dépenses probables, observations générales.

3^{ème} Section – Ordre à apporter dans les travaux, méthodes à suivre, observations.

3^{ème} chapitre – Avantages qui devront résulter de la régénération du district pour les habitants, pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce.

A la suite des trois parties dont ci-dessus est l'analyse, se trouve un résumé du travail descriptif du district de Bastia. Ce résumé ne concerne que 21 communautés et encore est-il incomplet.

Enfin la description du district est terminée par une explication des signes adoptés pour la confection des plans, dessins, traits, lavis, signes indicatifs des limites de communes, de canton, de district, de cultures, bois, écritures.

n°6 – District de Corte.

L'analyse de la description détaillée du district De Corte serait la même que celle qui vient d'être faite pour le district de Bastia. Le cadre du travail est identiquement le même, seulement le travail lui-même est moins complet.

Il a été fait en 1795 ou plutôt commencé seulement et n'a point été achevé.

- La 1^{ère} partie seule : Etat ancien a été complétée.
- La 2^{ème} partie : Etat actuel a été traitée seulement pour les articles 1, 2 et 4 du 1^{er} chapitre et les articles 1 et 2 du 2^{ème}.
- La 3^{ème} partie toute entière : Etat à venir est resté à faire. Le cadre seul a été tracé.

n° 7, 8, 9, 10. Districts de Calvi, Vico, Ajaccio et Sartène.

Les descriptions détaillées des districts de Calvi, Vico, Ajaccio et Sartène sont demeurées inachevées comme celle de Corte.

On ne pourrait compléter ces descriptions par district, qu'en compulsant les descriptions particulières des communautés une à une, pour en faire un travail d'ensemble par district. Disons ce que sont ces descriptions particulières.

Descriptions des communautés

Volumes 3 à 13 [AD2A 1C700-1C710] : série n°11.

Volume 3

1	C	700	1	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, cantons de Capo Bianco, Seneca, Santa-Giulia, Sagro, Bastia, Pietrabugno, Mariana, – Introduction (1793).	1793
1	C	700	2	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Capo Bianco – Description des communautés (1793).	1793
1	C	700	3	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Seneca – Description des communautés (1793).	1793
1	C	700	4	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Santa Giulia – Description des communautés (1793).	1793
1	C	700	5	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Sagro – Description des communautés (1793).	1793
1	C	700	6	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Pietrabugno – Description des communautés (1793).	1793
1	C	700	7	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Bastia – Description de la communauté de Bastia (1793).	1793
1	C	700	8	Terrier général de l'île de Corse, 3ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Mariana – Description des communautés (1795).	1795

Volume 4

1	C	701	1	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Bevinco, Tuda, Saint-Florent, Tenda, Canale, Costiera, Casacconi, – Introduction (1795).	1795
1	C	701	2	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Bevinco – Description des communautés (1793).	1793
1	C	701	3	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Tuda – Description des communautés (1793).	1793
1	C	701	4	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Saint-Florent – Description des communautés (1793).	1793
1	C	701	5	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Tenda – Description des communautés (1795).	1795

1	C	701	6	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Canale – Description des communautés (1795).	1795
1	C	701	7	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Costiera – Description des communautés (1795).	1795
1	C	701	8	Terrier général de l'île de Corse, 4ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Casacconi – Description des communautés (1795).	1795
Volume 5					
1	C	702	1	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, cantons de Casinca, Ampugnani, Moriani, Tavagna et Campoloro - Introduction (1795).	1795
1	C	702	2	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Casinca (1795).	1795
1	C	702	3	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton d'Ampugnani – Description des communautés (1795).	1795
1	C	702	4	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Tavagna – Description des communautés.	1795
1	C	702	5	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Moriani – Description des communautés.	1795
1	C	702	6	Terrier général de l'île de Corse, 5ème volume : département du Golo, district de Bastia, canton de Campoloro – Description des communautés (1795).	1795
Volume 6					
1	C	703	1	Terrier général de l'île de Corse, 6ème volume : département du Golo, district de Corte, cantons d'Alesani, Verde, Serra et Fiumorbo – Introduction (1795).	1795
1	C	703	2	Terrier général de l'île de Corse, 6ème volume : département du Golo, district de Corte, canton d'Alesani – Description des communautés (1795).	1795
1	C	703	3	Terrier général de l'île de Corse, 6ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Verde – Description des communautés (1795).	1795
1	C	703	4	Terrier général de l'île de Corse, 6ème volume : département du Golo, district de Corte, cantons de Serra – Description des communautés (1795).	1795
1	C	703	5	Terrier général de l'île de Corse, 6ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Fiumorbo – Description des communautés (1795).	1795
Volume 7					
1	C	704	1	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, cantons de Sorba, Tavignano, Vecchio, Corte, Mercurio – Introduction.	1795

1	C	704	2	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Sorba – Description des communautés.	1795
1	C	704	3	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Tavignano – Description des communautés.	1795
1	C	704	4	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, canton du Vecchio – Description des communautés.	1795
1	C	704	5	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Corte – Description des communautés.	1795
1	C	704	6	Terrier général de l'île de Corse, 7ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Mercurio – Description des communautés.	1795

Volume 8

1	C	705	1	Terrier général de l'île de Corse, 8ème volume : département du Golo, district de Corte, cantons d'Orezza, Vallerustie, Golo, Rostino – Introduction (1795).	1795
1	C	705	2	Terrier général de l'île de Corse, 8ème volume : département du Golo, district de Corte, canton d'Orezza – Description des communautés.	1795
1	C	705	3	Terrier général de l'île de Corse, 8ème volume : département du Golo, district de Corte, canton de Vallerustie – Description des communautés.	1795
1	C	705	4	Terrier général de l'île de Corse, 8ème volume : département du Golo, district de Corte, canton du Golo – Description des communautés.	1795
1	C	705	5	Terrier général de l'île de Corse, 8ème volume : département du Golo, district de Corte, canton du Rostino – Description des communautés.	1795

Volume 9

1	C	706	1	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, cantons de Caccia, Prato, Parisi, Sant'Angelo, Regino, Calvi, Montegrosso – Introduction.	1795
1	C	706	2	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Caccia – Description des communautés.	1795
1	C	706	3	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Prato – Description des communautés.	1795
1	C	706	4	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Parisi – Description des communautés.	1795
1	C	706	5	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Sant'Angelo – Description des communautés.	1795
1	C	706	6	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton du Regino – Description des communautés.	1795
1	C	706	7	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Calvi – Description des communautés.	1795
1	C	706	8	Terrier général de l'île de Corse, 9ème volume : département du Golo, district de Calvi, canton de Montegrosso – Description des communautés.	1795

Volume 10

1	C	707	1	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, cantons du Niolo, Sevindentro, Sevinfuori, Vico, Sorroinsu, Cruzzini, Orcino – Introduction.	1793
1	C	707	2	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton du Niolo – Description des communautés.	1793
1	C	707	3	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton de Sevindentro – Description des communautés.	1795
1	C	707	4	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton de Sevinfuori – Description des communautés.	1795
1	C	707	5	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton de Vico – Description des communautés.	1795
1	C	707	6	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton de Sorroinsu – Description des communautés.	1795
1	C	707	7	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton du Cruzzini – Description des communautés.	1795
1	C	707	8	Terrier général de l'île de Corse, 10ème volume : département du Liamone, district de Vico, canton d' Orcino – Description des communautés.	1795

Volume 11

1	C	708	1	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, cantons du Celavo, la Mezzana, Ajaccio, Sampiero, Talavo, Ornano – Introduction.	1795
1	C	708	2	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, canton du Celavo - Description des communautés.	1795
1	C	708	3	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, canton de la Mezzana – Description des communautés.	1795
1	C	708	4	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, canton d'Ajaccio – Description des communautés.	1795
1	C	708	5	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, canton de Sampiero – Description des communautés.	1795
1	C	708	6	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, cantons du Talavo – Description des communautés.	1795
1	C	708	7	Terrier général de l'île de Corse, 11ème volume : département du Liamone, district d'Ajaccio, canton d' Ornano – Description des communautés.	1795

Volume 12

1	C	709	2	Terrier général de l'île de Corse, 12ème volume : département du Liamone, district de Sartène, cantons de Taravo – Description des communautés.	1795
1	C	709	3	Terrier général de l'île de Corse, 12ème volume : département du Liamone, district de Sartène, canton de Scopamene – Description des communautés.	1795
1	C	709	4	Terrier général de l'île de Corse, 12ème volume : département du Liamone, district de Sartène, canton de Tallano – Description des communautés.	1795

1	C	709	5	Terrier général de l'île de Corse, 12ème volume : département du Liamone, district de Sartène, canton du Valinco – Description des communautés.	1795
---	---	-----	---	---	------

Volume 13

1	C	710	1	Terrier général de l'île de Corse, 13ème volume : département du Liamone, district de Sartène, cantons de Sartène, Carbini, Porto-Vecchio, Bonifacio – Introduction.	1795
1	C	710	3	Terrier général de l'île de Corse, 13ème volume : département du Liamone, district de Sartène, cantons de Carbini – Description des communautés.	1795
1	C	710	4	Terrier général de l'île de Corse, 13ème volume : département du Liamone, district de Sartène, canton de Porto-Vecchio – Description des communautés.	1795
1	C	710	5	Terrier général de l'île de Corse, 13ème volume : département du Liamone, district de Sartène, canton de Bonifacio – Description des communautés.	1795

Lebrun, 1853 :

Volume 3 à 13 descriptions des communautés : série 11

n°11. 380 descriptions détaillées des communautés de la Corse.

Ces descriptions sont au nombre de 380, une par communauté. Elles sont classées par ordre de canton, de district et de département, en commençant par le 1^{er} canton du 1^{er} district du Golo qui est celui de Bastia et finissant par le dernier canton du dernier district du Liamone, celui de Sartène.

(1^{ère} communauté, ayant le n°1 du canton de Capo-Bianco, Tomino, dernière communauté Bonifacio, 1^{er} et unique du canton du même nom).

Le cadre de la description de chaque communauté est identiquement le même pour toutes les communautés, il suffira donc de donner l'analyse des renseignements qu'on y trouve pour l'une d'elles seulement.

Description d'une communauté.

Le dossier relatif à la communauté comprend, Savoir :

1° Un préambule ayant pour titre : Analyse de la description de la communauté et qui n'est autre chose qu'une indication sommaire de l'objet du travail qui va suivre.

2° Le travail descriptif de la communauté :

Il porte sur les points suivants :

- Ordre topographique – 1^{ère} partie
- Ordre des matières – 2^{ème} partie
- Exécution de l'opération 3^{ème} partie

Et ne concerne que l'état présent de la communauté, c'est-à-dire l'état dans lequel elle se trouvait à l'époque où les géomètres en ont exécuté le levé.

La 1^{ère} partie ayant pour titre, ordre topographique

qui donne des renseignements sur la circonscription, sur la division et sur les sections cadastrales de la communauté.

La circonscription fait connaître les limites au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest rapportées à la méridienne et à la perpendiculaire passant par la Tour de Tolare.

Elle désigne aussi les points de station des géomètres sur ses limites. La division indique la superficie de la communauté en arpents, le nombre de villages ou hameaux qui s'y trouvent, celui des sections qu'elle comprend. Elle donne le nom de ces sections avec la quantité d'arpents appartenant à l'Etat, à la commune et aux particuliers ; elle désigne la quantité d'arpents en terre cultivées, non cultivées et cultivables, non cultivées et en pâtures ou incultivables, celle des arpents plantés en oliviers, en vignes, en bois, en plantes annuelles, le nombre de pieds d'oliviers et de mûriers qui existent dans la communauté.

Ces renseignements sont suivis d'observations générales et particulières sur les usines, cours d'eau, fontaines, d'après lesquelles on peut bâtir des projets pour la régénération du sol.

2^{ème} partie. Ordre des matières.

La 2^{ème} partie est un résumé des observations des géomètres sur les éléments, air, eau, terre, sur les trois règnes et sur l'état de la population.

Ces observations font connaître le chiffre de la population de l'un et de l'autre sexe, les mœurs, le degré d'instruction des habitants, l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce extérieur et intérieur, des arts mécaniques, usines.

3^{ème} Partie. Exécution de l'opération.

La 3^{ème} partie, sous le titre exécution de l'opération rend compte de la situation de la communauté au point de vue géodésique et des travaux des géomètres, tant sur le terrain que dans le cabinet. On y trouve les noms de ces géomètres, la date de l'année pendant laquelle ils ont opérés dans la communauté et une indication des signes conventionnels adoptés par eux pour la représentation du terrain.

Chaque description de communauté porte pour vérification le visa de l'un des directeurs du Terrier M. Testevuide.

Bien que toutes les communautés de la Corse aient été levées dans un espace de 20 années, de 1771 à 1791, les descriptions particulières des 380 communautés ont été rédigées à la même époque, après le 11 août 1793, époque où la convention décréta la division administrative de la Corse en 2 départements, 6 districts, 60 cantons et 380 communautés.

Province du Cap Corse

Volume 14 [AD2A 1C711] : séries n°12, 13, 14 et 15.

1	C	711	1	Terrier général de l'île de Corse, 14ème volume : description générale et détaillée des provinces du Cap Corse et de Bastia; description générale et détaillée de la communauté de Lucciana - Introduction.	
1	C	711	2	Terrier général de l'île de Corse, 14ème volume : description générale et détaillée de la province du Cap Corse . Une "Carte générale de la province du Cap-Corse."	1785
1	C	711	3	Terrier général de l'île de Corse, 14ème volume : description générale et détaillée de la province de Bastia.	1785
1	C	711	4	Terrier général de l'île de Corse, 14ème volume : description générale et détaillée de la communauté de Lucciana. Une "Carte topographique de la communauté de Lucciana."	1785

Lebrun, 1853 :

Volume 14 n°12, 13, 14 et 15

n°12. Description générale et détaillée, de la province du Cap Corse.

n°13. Description générale et détaillée, mais incomplète de la province du cap Corse.

n°14. Description générale et détaillée de la piève de Bastia.

Analyses.

Ces trois descriptions de tout ou partie de la province ancienne du Cap Corse ont été rédigées en 1785. C'était le commencement du travail général qui devait être fait alors pour les onze anciennes provinces de la Corse.

La nouvelle division administrative admise en 1792 fit arrêter le travail, pour y substituer les descriptions des 6 districts nouveaux. Néanmoins ces premiers matériaux sont bons à conserver parce qu'ils contiennent des renseignements plus complets que ceux qu'on trouve dans la description des districts pour cette partie de l'île.

L'Etat ancien y a été traité aussi bien que l'état présent et l'état à venir.

n°15. Description détaillée de la communauté de Luciana située dans la piève de Mariana, province de Bastia.

Analyse

Cette description est plus complète que celle qui fait partie du classement général des 380 communautés. On y a décrit avec soin des projets de canalisation ayant pour but d'assainir la plaine marécageuse de Mariana, projets qui ont reçu, en partie du moins leur exécution, de 1777 à 1798. Elle est accompagnée d'un plan de la commune à l'échelle de 1 ligne pour 25 toises sur lequel ces projets ont été figurés.

Volume 15 [AD2A 1C712] : série n°16.

1	C	712	1	Terrier général de l'île de Corse, 15ème volume : description particulière des communautés de la province du Cap Corse - Introduction.	
1	C	712	2	Terrier général de l'île de Corse, 15ème volume : description particulière des communautés de la pieve de Luri.	1785
1	C	712	3	Terrier général de l'île de Corse, 15ème volume : description particulière des communautés de la pieve de Canari.	1785
1	C	712	4	Terrier général de l'île de Corse, 15ème volume : description particulière des communautés de la pieve de Brando.	1785
1	C	712	5	Terrier général de l'île de Corse, 15ème volume : description particulière des communautés de la pieve de Nonza.	1785

Lebrun, 1853 :

Volume 15 n° 16

n°16. Descriptions particulières des communautés de la province du Cap Corse (au nombre de dix-huit)

On trouve dans la liasse inscrite sous le n°16 le classement des communautés qui formaient, avant le 11 août 1792, la province et les 4 pièves du Cap Corse. La 1^{ère} communauté est celle de Tomino, la dernière celle de Brando.

Chacune de ces descriptions est reproduite mais moins complète, dans le classement général des 380 communautés (n°11). Les 3 états de la communauté, état ancien, état actuel, et état à venir, y ont été traités avec développement de la manière la plus complète, ce qui n'a point été fait plus tard, dans les descriptions inscrites sous le n°11.

Tableaux

Volume 16 [AD2A 1C713] : série n°17.

1	C	713	1	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Nomenclature des départements, des districts, des cantons et des communautés qui composent l'isle de Corse...", en deux parties : département du Golo, département du Liamone.	1793
1	C	713	2	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau général du département de Corse contenant l'énumération et l'indication des communautés, le nombre des sections qui les composent, les rouleaux de plans où elles se trouvent comprises avec les noms des géomètres et le détail des quantités que chacun d'eux en a levé, le total de la superficie de chaque communauté en arpents de cent verges, la situation des communautés relativement aux lignes méridienne et perpendiculaire. Ensemble l'application des communautés aux époques de la levée aux géomètres qui l'ont exécutée et au détail des superficies terminé par le nombre de bornes ou stations qui limitent chacune des communautés, les noms des employés qui ont exécutés les descriptions au cabinet... avec la division des mêmes communautés par districts et cantons au premier juillet 1793... suit l'analyse de ce tableau général". Ce tableau donne en particulier les dates des levés topographiques pour chaque communauté.	1793
1	C	713	3	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableaux de développement des opérations du Terrier pour servir à sa confection dans l'ordre des rouleaux au nombre de [11] tableaux." Concerne les opérations de levé et la réalisation matérielle des rouleaux du Terrier sur le terrain et dans les bureaux.	1793
1	C	713	4	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°01] contenant les superficies des rouleaux de plans à une ligne pour douze toises et demie, leurs superficies en lieues et en arpents..." Date des levés des rouleaux.	1793
1	C	713	5	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°02] général des 37 rouleaux de plans ... appliqués aux géomètres qui en ont fait la levée, au temps de la levée, aux communautés où ils sont situés."	1793
1	C	713	6	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°03] général des trente sept rouleaux ... appliqués particulièrement aux six districts..., au temps de la levée et aux géomètres qui l'ont exécutée..."	1793
1	C	713	7	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°04] général et détaillé des vingt-neuf géomètres qui ont fait la levée des trente sept	1793

rouleaux..." Détail des levés effectués par chaque géomètre.

1	C	713	8	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°05] général et détaillé de la levée des rouleaux de plans, année par année depuis 1771 à 1791..."	1793
1	C	713	9	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°06] général et détaillé des quatre échelles ... dont on s'est servi dans la levée des 37 rouleaux..." Donne le détail des différentes échelles utilisées pour les levés.	1793
1	C	713	10	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°07] général et dépouillement des superficies des rouleaux de plans levés par les géomètres et les districts où ils se trouvent situés..."	1793
1	C	713	11	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°08] général et dépouillement des superficies en arpents des rouleaux de plans par les années dans lesquelles ils ont été levés..."	1793
1	C	713	12	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°09] général des exécutions du dessein et du lavis des trente sept rouleaux..." Donne le nom des dessinateurs des rouleaux.	1793
1	C	713	13	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°10] général représentant les expéditions des rouleaux de plans à délivrer aux départements de Corse contenant le nom des dessinateurs, les superficies, le tems et extension du dessein des rouleaux, les dépenses de leur exécution et la distribution des superficies par district."	1793
1	C	713	14	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°11] "Les deux livraisons des rouleaux de plans, situation, placement et étendue des rouleaux. Pour le ministre. Pour les département."	1793
1	C	713	15	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableaux de développement des opérations du Terrier pour servir à sa confection dans l'ordre civil au nombre de [32] tableaux" Synthèses sur les éléments nécessaires à la confection du Terrier général.	1793
1	C	713	16	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°01] général contenant les deux départements, les six districts, les soixante cantons et les 380 communautés qui composent l'isle de Corse." Tableau récapitulatif avec pour chaque communauté : la superficie, la population, le nombre de géomètres ayant participé aux opérations, les numéros de rouleau, les dates de levé, le nom du canton.	1793
1	C	713	17	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°02] général des communautés... avec application des rouleaux où elles sont situées, aux géomètres qui en ont fait la levée et aux années dans lesquelles elles ont été levées. Ensemble la situation de chaque communauté quant à la méridienne et à la perpendiculaire."	1793
1	C	713	18	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°03] pour servir de passage des rouleaux aux communautés contenant les noms des communautés du département de Corse dans l'ordre des rouleaux, le développement successif des rouleaux auxquels sont appliqués chacune des communautés pour les superficies comprises dans chacun de ces mêmes rouleaux de plans. Ensemble le total des superficies extraites de chacun des rouleaux de plans qui composent chaque communauté."	1793
1	C	713	19	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°04] général du dépouillement des communautés par rouleau n° de plans..." Superficie occupée par les communautés dans chaque rouleau de plan.	1793

1	C	713	20	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°05] général ou dépouillement des communautés par les géomètres qui en ont fait la levée..."	1793
1	C	713	21	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°06] général ou dépouillement des communautés ... par les années dans lesquelles elles ont été levées pour servir de vérification..." Superficies levées par années et par communautés entre 1771 et 1791.	1793
1	C	713	22	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°07] ... des descriptions des communautés et des observations faites par les géomètres du Terrier... lors de la levée des rouleaux de plans pour servir à former les descriptions générales et détaillées..."	1793
1	C	713	23	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°08] général contenant ... les noms des différents citoyens qui ont exécutés au cabinet les différents ouvrages qui ont rapport aux descriptions des communautés..."	1793
1	C	713	24	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°09] général contenant ... les prix d'exécution des aux net des descriptions de chaque communauté..."	1793
1	C	713	25	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°10] général contenant ... les noms des villes et des villages, le nombre des habitants des deux genres, masculin et féminin compris dans les 380 communautés..." Avec les objets dignes d'attention : habitations, châteaux, couvents, forts, tours...	1793
1	C	713	26	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : [Tableau n°11] "Relevé des fontaines..." avec les volumes d'eau en été.	1793
1	C	713	27	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : [Tableau n°12] "Dépouillement des objets utiles et intéressants..." détails statistiques sur les villes, villages, habitations, fontaines, sources minérales, usines, ports, rivières, mines, climat.	1793
1	C	713	28	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°13] général ... élévation du terrain au dessus du niveau de la mer ... pente du terrain par toise ... exposition du terrain et aspect..." Par cantons et par districts.	1793
1	C	713	29	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°14] analitique de la superficie de l'île de Corse ... considérée ... dans les terres provenant de la décomposition des règnes ... dans les terres élaborées par les éléments ... dans les modes ou manière d'être ... du sol..." Tableau des superficies des terrains propres et impropres à la culture.	1793
1	C	713	30	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°15] contenant la qualité de l'air..."	1793
1	C	713	31	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°16] contenant ... toutes les propriétés du domaine national, des communes et des particuliers sous le point de vue de cultivés, de cultivables et de non cultivables..."	1793
1	C	713	32	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°17] "Dépouillement des objets interressants qui bordent l'isle de Corse..." Catalogue des golfes, ports, marines, calles, plages, étangs, embouchures de rivières, caps, tours, îles, écueils.	1793
1	C	713	33	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°18] "Détail	1793 100

des principales rivières..."

1	C	713	34	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°19] "Différents dépouillements pour servir à former les descriptions". Bâtiments publics, forts, tours, châteaux, couvents, habitations civiles.	1793
1	C	713	35	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°20] "Développement du commerce pour parvenir aux descriptions." Commerce, industrie, mines, lacs.	1793
1	C	713	36	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°21] "Différentes questions pour servir à remplir les objets généraux..." Énumération de questions soumises aux géomètres : communications, occupations des habitants, industrie, commerce, climat, insalubrité, eaux, règne animal, végétal, minéral, coutumes et usages.	1793
1	C	713	37	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°22] contenant les objets généraux pour la formation des descriptions..." Réponses faites par les géomètres aux questions du tableau 21.	1793
1	C	713	38	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°23] "Marais et eaux stagnantes..." Cf. tableau 17.	1793
1	C	713	39	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°24] contenant les dessèchements des marais et le rafraîchissement des eaux stagnantes..." Projets de dessèchement.	1793
1	C	713	40	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°25] contenant les principales routes et chemins à faire..."	1793
1	C	713	41	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°26] contenant le détail des canaux d'arrosage à faire dans l'île de Corse pour arroser ses plaines orientales." Irrigation.	1793
1	C	713	42	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°27] général de l'aperçu des dépenses d'amélioration et de régénération à faire dans l'île de Corse pour faire prospérer les quatre branches des richesses publiques ..."	1793
1	C	713	43	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : "Tableau [n°28] général représentant les superficies en arpents de cent verges de vingt pieds... qui composent l'île de Corse suivant le décret du onze août mil sept cent quatre vingt treize."	1793
1	C	713	44	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°29] des formes des montagnes et natures des rochers.	1793
1	C	713	45	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°30] des différents bois et forêts situés dans l'île de Corse.	1793
1	C	713	46	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°31] des différentes carrières situées dans l'île de Corse.	1793
1	C	713	47	Terrier général de l'île de Corse, 16ème volume : Tableau [n°32] des différentes mines situées dans l'île de Corse.	1793

Lebrun, 1853 :

Volume 16 n° 17

n°17. Sous le n°17, se trouvent classés 46 tableaux qui présentent en détail tous les renseignements ayant servi de base à la rédaction des descriptions générales du Terrier de la Corse.

Analyse de ces tableaux.

- Un tableau général du département de la Corse divisé en districts, au 1^{er} juillet 1793.
Il contient l'énumération et l'indication des communautés, les rouleaux de plans où elles sont comprises, les noms des géomètres qui les ont levées et le détail des quantités de terrains levé par chaque géomètre ; la situation géodésique de la communauté, l'époque du levé, les stations limites et enfin la classification des communautés par cantons et par districts.
- Une nomenclature des départements, des districts, des cantons et des communautés de la Corse, à dater du 11 août 1793.
Elle fait connaître par communauté, par canton, par district et par chaque département le chiffre de la population et la superficie du terrain.
- Un tableau général (en double expédition) représentant en arpents et nature de terrain, la superficie des 2 départements du Golo et du Liamone, des six districts et 60 cantons, suivant le décret du 11 août 1793.

Onze tableaux (sous une même enveloppe) ayant pour titre : **tableaux de développement des opérations du Terrier pour servir à la confection dans l'ordre des rouleaux de plans.**

Ils contiennent tous les détails relatifs aux opérations des géomètres sur le terrain et dans la cabinet, les superficies représentées par les rouleaux de plans qui accompagnent les descriptions écrites, la situation de ces superficies rapportées à la méridienne et à la perpendiculaire, le nombre et les noms des géomètres, les échelles de plan, le temps consacré au levé du terrain représenté par chaque rouleau de plan, l'indication des années, les rapports entre les rouleaux de plan et les districts, les dépenses d'exécution des levés.

Sous une même enveloppe ayant pour titre : **Exécution, ordre civil** : vingt sept tableaux développant les opérations des géomètres, pour servir à la confection du Terrier dans l'ordre civil, par départements, districts, cantons et communautés, d'après le décret du 11 août 1793.

Analyse de ces 27 tableaux.

- 1^{er} – Tableau général présentant les deux départements, les 6 districts, 60 cantons et 380 communautés. Superficies par communauté, recensement de la population des deux sexes, numéros des rouleaux de plans, station aux limites, sections, années des levés, indication des districts et canton dont la communauté fait partie.
- 2^{ème} – Relation entre les communautés et les rouleaux de plans, situations géodésiques, noms des géomètres, année des levés, districts et canton.
- 3^{ème} et 4^{ème} application des rouleaux de plans aux communautés et réciproquement, détail des communautés rouleau par rouleau.
- 5^{ème} application des communautés des plans.
- 6^{ème} Idem aux années des levés. Superficies levées année par année de 1771 à 1791.
- 7^{ème}. Extrait des descriptions des communautés ou observations faites par les géomètres, pour servir à former les descriptions générales des districts et des départements.

- 8^{ème}. Exécution des travaux de cabinet. Tableau des deux départements, districts etc. présentant les noms des dessinateurs par communautés. Rouleaux des plans superficie etc.
- 9^{ème}. Dépenses d'exécution des descriptions particulières de communautés. (Le chiffre n'a point été mentionné)
- 10^{ème}. Topographie, tableau présentant les noms des villes, villages etc., leur population, objets dignes de remarques, habitations, châteaux, couvents, forts, tours etc.
- 11^{ème}. Tableau indicatif des fontaines, volume d'eau en été.
- 12^{ème}. Objets utiles et intéressants par département, district, canton, communauté, détails statistiques sur les villes, habitations, habitants, fontaines, sources minérales, usines, ports, rivières et ruisseaux, mines, air, température. Observations générales.
- 13^{ème}. Tableau général des 2 départements par district et cantons, avec application à l'état des lieux. Elévations, pentes, exposition des terrains.
- 14^{ème}. Tableau analytique de la superficie de la Corse par départements, districts et cantons, considérés sous le rapport des terrains propres ou impropres à la culture.
- 15^{ème}. Tableau général contenant les renseignements sur la quantité de l'ai appliqués à chaque département, district, canton et communauté.
- 16^{ème}. Dénombrement des propriétés cultivées cultivables et non cultivables, appartenant à l'état, aux communautés et aux habitants, par communauté, par canton par district et par département.
- 17^{ème}. Points intéressants sur les côtes de la Corse, par département et par district. Golfs, ports, calles, plages, étangs, embouchures des rivières, caps, tours, îles, écueils.
- 18^{ème}. Rivières de la Corse par département et par district. Affluents. Ruisseaux ayant leur embouchure dans la mer.
- 19^{ème}. Dépouillement des bâtiments publics. Forts, tours, châteaux, couvent, habitation civiles. Superficies de la Corse en mesures de France et en mesures du pays. Points trigonométriques dont on a mesuré les hauteurs verticales.
- 20^{ème}. Renseignements relatifs aux communautés, commerces, industrie, mines, lacs.
- 21^{ème}. Enumération de diverses questions soumises à l'examen des géomètres sur les points suivants : communications, occupations des habitants, industrie, commerce, intérieur et extérieur, air, causes d'insalubrité, eaux, rivières, ruisseaux, marais, terres en général, ses qualités. Règnes animal, végétal, minéral. Atmosphère, température, saisons, variations du temps etc. Coutumes, usages etc.
- 22^{ème}. Enumération des réponses faites par les géomètres aux questions posées dans le 21^{ème} tableau.
- 23^{ème}. Marais, eaux stagnantes etc. Complément au 17^{ème} tableau.
- 24^{ème}. Tableau présentant les projets des travaux nécessaires pour assainir le pays par le dessèchement des marais.
- 25^{ème}. Tableau des routes et communautés à ouvrir en Corse.
- 26^{ème}. Tableau des canaux d'irrigation à creuser.

- 27^{ème}. Aperçu des dépenses générales nécessaires pour la régénération de la Corse. (9 000 000 de francs)
- Un tableau général et détaillé des 27 bois et forêts de la Corse, par départements, districts, cantons et communautés.
- Un tableau énumératif des mines de la Corse par département, district, canton et communauté. Nature des mines, qualités, parti à en tirer, richesses.
- Un tableau des différentes carrières par département, district et canton, nom, nature, produits.
- Un tableau général des formes de montagnes, nature des rochers, développement, Embranchement des chaînes de montagne, noms, dimensions, hauteurs, mêmes renseignements pour les monticules.
- Tableau de la superficie de la Corse appliquée aux points de vue généraux, particuliers et de détails par département et par district.

Instructions, rapports de l'Académie des Sciences, procès-verbal de remise du Terrier de 1796.

Volume 17 [AD2A 1C714] : série n°18.

1	C	714	1	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : "Instruction sur la vérification des plans et de la topographie du Terrier général de l'île de Corse au 1er octobre 1773." AD2A_1C_716_22 : autre copie.	1773
1	C	714	2	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : Table des matières d'un volume de plus de 427 pages contenant le détail des opérations astronomiques et trigonométriques. Ce registre "n'a point été livré au Dépôt général de la Guerre" (Lebrun 1853).	1785
1	C	714	3	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : "Isle de Corse. Journal des observations météorologiques..." Tableau imprimé contenant des relevés pour divers lieux de Corse.	1779
1	C	714	4	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : "Copie du jugement de l'Académie royale des Sciences sur les bases et grands triangles qui servent de fondement aux opérations géodésiques de l'isle de Corse." 9 février 1785.	1785
1	C	714	5	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : <i>Supplément aux observations des sieurs Testevuide et Bedigis sur la réponse du sieur Varaigne</i> . Pièce impr. Paris, Société typographique, 7 pp.	1791
1	C	714	6	Terrier général de l'île de Corse, 17ème volume : "Procès-verbal de la remise du Terrier [25 février 1796] aux deux gouvernemens français et britannique en conséquence du traité passé le 26 décembre 1794."	1794-1816

Lebrun, 1853 :

"Volume 17 n° 18

n°18. Registres, cahiers, instructions, (six pièces).

1 Registre des observations météorologiques faites pendant une seule année (qui paraît être 1779) sur différents points de la Corse.

1 Instruction relative à la vérification des plans et de la topographie du Terrier général de l'île de Corse, datée du 1^{er} octobre 1773. Elle porte la signature des Directeurs Bedigis et Testevuide.

1 Table récapitulative des opérations astronomiques et trigonométriques et des calculs qui ont été faits pour établir le canevas du cadastre ou Terrier général de l'île de Corse. Cette table a dû faire partie du registre qui contenait ces opérations et calculs, registre qui n'a point été livré au dépôt général de la Guerre.

1 Copie du jugement de l'Académie des Sciences sur les bases et grands triangles qui servent de fondement aux opérations géodésiques de la Corse, daté du 5 février 1785.

1 Extrait du registre de l'Académie des Sciences, du 4 juin 1791, relatif aux opérations trigonométriques et aux observations astronomiques faites en Corse par les Directeurs de Terrier général de cette île.

Ces six dernières pièces complètent les documents écrits ou imprimés qui existent aux archives du Dépôt de la guerre sur le Terrier général de l'île de Corse "

AD2A 1C716-1C717. Volumes achetés en 2005.

Ces volumes ne font pas partie à proprement parler de la série initiale qui a été compilée surtout entre 1793 et 1795, il constituent un recueil de documents élaborés dans la première décennie d'activité du Terrier et conservés à titre d'exemple de méthode pour servir à la fois à l'instruction des géomètres et à l'information de l'administration royale.

1C716. Recueil factice de documents.

Ce recueil factice regroupe, sous une reliure en demi-cuir du XIX^e siècle, 64 documents produits par les bureaux du Terrier entre 1770 et 1781 (sauf un qui date de 1793). On retrouve des doubles de certaines de ces pièces dans les envois faits à Paris au Contrôle général des finances⁴⁶, 27 d'entre elles portent des cotes en lettres à l'instar de ces documents conservés aux Archives nationales mais elles portent également la cote de l'inventaire de 1786, ce qui implique leur présence en Corse au moins jusqu'à cette date. Les documents cotés de ce volume, au nombre de 34, sont extraits de la liasse 584 de cet inventaire qui est donnée comme manquante lors du récolement de 1792⁴⁷.

						Liasse 584, pièce n°
1	C	716	1	"Carte de l'isle de Corse divisée par rouleaux suivant l'ancienne et la nouvelle distribution pour servir à rendre stable l'ordre de distribution des rouleaux de plan aux géomètres du Terrier ainsi que les envois en cour et à l'intendance de cette isle." Il s'agit d'une représentation intermédiaire de la division en rouleaux du Plan Terrier. La répartition finale du découpage est donnée par la carte cotée. Echelle de 1 ligne pour 200 toises (1/172 802e).	1780	
1	C	716	2	"Mesures des bases. Description des instruments qui servent à la mesure et au profil de la méridienne tracée pour base au plan topographique de la Corse. Ensemble la manière de s'en servir dans l'opération. Au 1er mars 1770." Planches montrant l'utilisation de la perche à niveau.	1770	4
1	C	716	3	"Mesures des bases... Ligne méridienne qui prend au picquet numéroté 20 de la méridienne jusqu'à celui 28... allant au midy. Etat contenant toutes les opérations relatives à la mesure de longueur de la ligne énoncée cy-dessus. Ensemble celles des hauteurs de profils et de nivellement de cette même ligne considérées savoir en longueur et hauteur tant courantes, qu'en montant en descendant et en total." Brando. Janvier 1774.	1773-1774	33
1	C	716	4	Plan de la méridienne de 0 à 20. Il semble s'agir d'un exemple qui n'a pas été implanté sur le terrain.		36
1	C	716	5	"Mesures des bases. Ligne méridienne qui prend au picquet numéroté 20 de la méridienne jusqu'à celui 28 de la idem allant au midi. Etat contenant toutes les opérations relatives à la mesure de longueur de la ligne... ensemble celle des hauteurs de profils et de nivellement de cette même ligne..." Brando.	1773-1774	

⁴⁶ AN, Paris, Q/1/298/1.

⁴⁷ Voir plus haut.

1	C	716	6	"Sondes... Ligne de méridienne qui prend au picquet numéroté 20 de la méridienne jusqu'à celui 28... allant au midi. Etat contenant les différentes fouilles faites avec la sonde sur le terrain compris sur la ligne cy-dessus énoncée. Ensemble les observations sur les différents lits de terre trouvés de deux pieds en deux pieds jusqu'à 12 pieds de profondeur. Considérées quant à la végétation, quant à la brique, tuile etc. , et quant à la minéralogie." Octobre 1773. Brando.	1773-1774	37
1	C	716	7	"Trigonométrie... Ligne perpendiculaire qui prend au picquet numéroté C 60 de la méridienne jusqu'à celui C 10 de la perpendiculaire, allant au levant coté du nord. Etat contenant les relevés des angles formés avec la ligne énoncée cy-dessus et les objets scitués au nord ainsy que les stations prises sur des points déjà établis par cette ligne. Ensemble, les opérations de calculs nécessaires pour parvenir à connoitre les cotés, les distances à la méridienne et à la perpendiculaire et la hauteur ou profondeur verticales de chacun des objets quant aux points de stations. Divisé en observations de campagne et en opération de calcul au cabinet." Brando.	1773	
1	C	716	8	"Echelles destinées pour la levée des plans et cartes de l'isle de Corse faites par ordre du roi en 1770." Planche gravée.	1770	
1	C	716	9	Exemple de levé à 1/4 de ligne pour toise (1/3456e) effectué par Bénard entre le 1er mai et le 1er juin 1771. Brando.	1771	
1	C	716	10	Exemple de levé à 1/4 de ligne pour toise (1/3456e) (même zone). Brando.	1771	
1	C	716	11	Exemple de levé à 1/4 de ligne pour toise (1/3456e) (même zone). Brando.	1771	
1	C	716	12	"Etat ou tableau contenant le dénombrement des habitants de la pieve de Luri située dans la province du Cap-Corse..." Luri.		
1	C	716	13	"Instruction sur la façon de lever et de faire les minutes de plans-terriers contenant un discours sur la manière d'opérer dans la levée et le dessin. Ensemble, des modèles d'exécution. Au 1er juillet 1771." "Supplément à l'Instruction..." 1er octobre 1773.	1771-1773	42
1	C	716	14	"Topographie... Plan ou rouleau compris entre les picquets au levant de la méridienne savoir sur la longueur de C. 60 - C. 10 picquet et sur la largueur de 50 -C 60 picquet. Etat contenant l'explication topographique des pièces de terre scituées sur le plan ou rouleau n° énoncé cy-dessus. Ensemble, les opérations nécessaires à faire pour en avoir les différentes superficies tant horizontales que de pentes. Divisé en observations à faire à la campagne et en opérations de calcul au cabinet." 1er août 1770. Brando.	1770-1771	44
1	C	716	15	"Calcul de la topographie... Plan ou rouleau compris entre les picquets savoir sur la longueur de C. 60 - C. 10 picquet et sur la largueur de 50 -C 60 picquet au levant de la méridienne. Cahier contenant le calcul des pièces de terre scituées sur le plan ou rouleau n° énoncé ci-dessus.	1771	45

Détaillé par numéros, chaque numéro par nature et chaque nature par cottes de figures de calcul." 2 septembre 1771.

1	C	716	16	<i>Barèmes composés pour la confection du Terrier général de l'isle de Corse au nombre de trois. Le premier pour la réduction des arpens de niveau en arpens de pente. Le deuxième, pour la conversion des arpens de pente en mézinades. Et le troisième, pour celle des mézinades en arpens de pente.</i> Bastia, Imprimerie de S. F. Batini, 1772, non paginé [AD2A 44 pp.].	1772	
1	C	716	17	"Tableau contenant le dépouillement de la topographie de la communauté de Brando considérée quant à l'étendue de superficie, l'exposition du terrain, ses pentes, ses qualités, ses natures, et quant à ses propriétaires. Ensemble les observations sur l'histoire naturelle." Brando.	1771	47
1	C	716	18	Dénombrement des quantités superficielles qui composent la pieve de Luri.		48
1	C	716	19	"Tableau contenant le dépouillement de la topographie de la communauté de Brando considérée quant à l'étendue de superficie, l'exposition du terrain, ses pentes, ses qualités, ses antures, et quant à ses propriétaires. Ensemble les observations sur l'histoire naturelle." Brando.	1771	50
1	C	716	20	"Etat concernant le dénombrement général de la communauté de Brando scituée dans la province de Bastia, divisé en deux parties, la première contenant les chefs habitants, les enfants et les domestiques... et la deuxième contenant les différents bestiaux..." 1er août 1771. Brando.	1771	
1	C	716	21	"Tableau contenant le dépouillement du dénombrement des habitants et bestiaux de la communauté de Brando..."		47
1	C	716	22	"Instruction sur la vérification des plans et de la topographie du Terrier général de l'isle de Corse au 1er octobre 1773." Autre copie : AD2A_1C_714_48.	1773	
1	C	716	23	Récapitulatif du dénombrement de la communauté de Brando.		53
1	C	716	24	Modèle imprimé de bulletin de déclaration des biens de chaque propriétaire. Avril 1770. En italien. Deux pièces.	1770	
1	C	716	25	"Pieve et communauté de Brando comprise sur le plan entre les picquets savoir sur la longueur de C. 60 - C. 10 picquet et sur la largeur de 50 -C 60 picquet Etat contenant le détail des héritages..." 5 mai 1771. Brando, village de Pozza, biens de l'église...	1771	
1	C	716	26	"Dépouillement des déclarations de la communauté de Brando..."		58
1	C	716	27	"Tableau contenant le dépouillement des déclarations de la communauté de Brando..."		59
1	C	716	28	Récapitulatif des déclarations de la communauté de Brando.		60
1	C	716	29	"Procès verbal de clôture du Terrier de la communauté de Brando."	1773	61

1	C	716	30	Dépouillement des déclarations de la communauté de Brando pour servir à établir la quantité totale des qualités de terrains.		62
1	C	716	31	"Rôle de répartition de la taille proportionnelle sur les propriétaires des biens-fonds de la communauté de Brando." 1773.	1773	63
1	C	716	32	"Mémoire sur le cadastre de l'isle de Corse au premier juin 1773." 147 p. papier. Mémoire sur la mise en place d'un impôt foncier en Corse basé sur un cadastre.	1773	64
1	C	716	33	"Topographie de la ville de Bastia. Etat contenant l'explication topographique de la ville de Bastia ... divisée en deux parties, la première contenant le détail à faire sur le terrain ... et la deuxième les opérations de cabinet... au 15 mars 1773."	1773	65
1	C	716	34	"La topographie de cette ville [Bastia] est divisée par quartiers..."		66
1	C	716	35	Instruction sur la tenue des journaux, des cahiers et des registres ayant trait à l'organisation du travail du Terrier. 10 janvier 1771.	1771	68 quater
1	C	716	36	"Instructions sur la façon de dessiner les au-nets de plans à un quart de ligne pour toise (1/3456e) pour les envois à Versailles... au 1er novembre 1771."	1771	67
1	C	716	37	"Instruction sur la manière dont les trigonomètres du Terrier doivent rendre compte de leur travail tous les mois aux directeurs." 10 octobre 1777.	1777	
1	C	716	38	Modèle vierge imprimé d'ordre de lever un rouleau de plan avec la liste des instructions et documents techniques don't a été pourvu le géomètre.	1777	
1	C	716	39	"Instruction sur le canevas à former pour chaque rouleau du plan Terrier... au 1er juillet 1776. "	1776	
1	C	716	40	Brando, rouleau n°2 méridienne 20-28. "Explication du rouleau n° 2... Plan ou rouleau compris et placé savoir sur la méridienne entre 20 et 28 et sur la perpendiculaire entre 0 et 6 au levant de la méridienne. Etat contenant l'explication topographique du plan ou rouleau ci-dessus énoncé ..." Levé entre octobre 1773 et avril 1774.	1773-1774	13
1	C	716	41	Brando, rouleau n°2 méridienne 20-28. "Etat contenant les calculs en masse par quarrés des numéros du plan ou rouleau..."	1773-1774	23
1	C	716	42	Brando, rouleau n°2 méridienne 20-28. "Etat contenant les calculs en détail par triangles des propriétés, qualités et natures des terrains compris dans chaque numéro du plan ou rouleau..."	1773-1774	
1	C	716	43	Brando, Pino, Canari, Meria. "Etat contenant le dépouillement des quantités d'arpens du rouleau de plan..." Superficies classées selon la nature des terrains (cultivé, inculte, cultivable). 20 mai 1774. Document utilisant des données fictives ?	1774	121

1	C	716	44	Huit modèles de certificats, procès-verbaux etc. 1773-1776 : 1 Certificat à prendre des officiers municipaux sur les limites et la population de chaque communauté ; 2 Certificat à prendre lorsque le roi n'y possède rien ; 3 lorsque le roi y possède quelque chose ; 4 Certificat à prendre du podestat et des pères du commun à l'occasion des indicateurs qui serviront dans la levée du plan ; 5 Modèles de demandes de vivres, de logement, de bêtes de somme ; 6 PV de plainte ; 7 PV de plainte contre un particulier ; 8 Mémoire à établir en cas de contestation sur les limites des communautés.	1773-1776	
1	C	716	45	<i>Ordonnance de M. l'intendant de l'isle de Corse concernant les facultés et secours que les podestats et pères du commun des villes et communautés de l'isle de Corse seront tenus de procurer aux géomètres employés à la levée du plan topographique qui doit servir à la confection du Terrier général et à l'établissement du cadastre de la Corse.</i> Du 15 janvier 1774, Bastia, Sébastien François Batini, non paginé [AD2A 9 pp.] Texte sur deux colonnes en français et en italien.	1774	
1	C	716	46	Pieve d'Orezza, communauté de San Andrea, village d'Albertino. Journal du travail du géomètre Bernier pour le mois de mai 1777 avec un relevé météorologique.	1777	76
1	C	716	47	Brando, rouleau n°2 méridienne 20-28. "Procès-verbal de vérification du plan ou rouleau..." Juin 1774.	1774	126
1	C	716	48	"Instruction sur la vérification des plans et de la topographie du Terrier général de l'isle de Corse au 1er octobre 1773."	1773	30
1	C	716	49	Pieves de Moriani, Campoloro, Tavagna, Orezza, Alesani. Certificat de levée du rouleau de plan n° 47. "Compris et placé savoir sur la méridienne entre 36000 et 38000 et sur la perpendiculaire depuis la méridienne [AD2A jusqu'à] la mer au levant de la méridienne." 13 mars 1775.	1775	
1	C	716	50	"Instruction générale sur la levée des plans et explication topographique au 1er octobre 1780."	1780	65/1
1	C	716	51	Lucciana, rouleau n°1. "Plan ou rouleau compris et placé savoir sur la méridienne entre 25400 et 27400 et sur la perpendiculaire entre 3200 et 5200 au levant de la méridienne. Etat contenant l'explication topographique du plan..." Avril 1781. Levé par Testevuide.	1781	
1	C	716	52	Lucciana, rouleau n°1. "Plan ou rouleau compris et placé savoir sur la méridienne entre 25400 et 27400 et sur la perpendiculaire entre 3200 et 5200 au levant de la méridienne. Etat contenant les calculs en masse par quarrés des numéros du plan..." Calculé par Testevuide.	1781	
1	C	716	53	Lucciana, rouleau n°1. "Plan ou rouleau compris et placé savoir sur la méridienne entre 25400 et 27400 et sur la perpendiculaire entre 3200 et 5200 au levant de la méridienne. Etat contenant les calculs en les calculs en détail par triangles des propriétés, qualités et natures des terrains compris dans chaque numéro du plan..." Avril 1781. Calculé par Testevuide.	1781	

1	C	716	54	Lucciana, rouleau n°1. "Plan ou rouleau compris et placé sur la méridienne entre 25400 et sur la perpendiculaire entre 27400 et 3200 et 5200. Etat contenant contenant le dépouillement des quantités d'arpens du rouleau de plan ci dessus indiqué..." Levé par Testevuide 19 avril 1781.	1781	
1	C	716	55	Lucciana, rouleau n°1. "Notes pour servir à faire le mémoire d'observations générales sur la topographie d'une lieue carrée de plan levée dans la plaine de Mariana comprise au levant de la méridienne entre 25400 et 27400 de la méridienne et entre 3200 et 5200 de la perpendiculaire." 13 décembre 1780.	1780	9e liasse/7e pièce
1	C	716	56	Lucciana, rouleau n°1. "Vérificatiion. Plan ou rouleau compris et placé savoir sur la méridienne entre 25400 et 27400 et sur la perpendiculaire entre 3200 et 5200 au levant de la méridienne. Procès-verbal de vérification du plan ou rouleau n° ..." Levé par Testevuide. 13-24 avril 1781.	1781	
1	C	716	57	"Ordre du tems. Journal pour l'enregistrement des certificats de satisfaction donnés aux géomètres lors de la vérification de leur ouvrage..."	1774-1775	
1	C	716	58	Modèles vierges imprimés.		
1	C	716	59	Description détaillée de la communauté de Sainte Marie de Lota. Formulaire imprimé.	1793	
1	C	716	60	"Journal des observations météorologiques faites à Bastia en Corse..."	1778	

1C717. Recueil des planches qui ont servi aux essais contenus dans la première partie du "Procès-verbal d'estimation du tems et prix de chaque genre d'ouvrage au treize septembre 1780 [BNF, Paris, ms. fr. 8966]", 2 volumes.

Ce document provient de la liasse 585 de l'inventaire de 1786.

1	C	717	1	Volume 1, planches 1 à 28, manquent les planches 29 à 32. Cette annexe graphique décline chaque étape des travaux topographiques et de mise au net des plans et des écritures destinés à la fabrication du Terrier en les illustrant au travers du levé d'une lieue carrée de territoire située sur le territoire de la communauté de Borgo. Ces tests avaient pour but de calculer le prix de revient des opérations tout autant que d'illustrer et de fixer les méthodes de travail des géomètres. Le "Procès-verbal..." qu'ils illustrent se trouve à la Bibliothèque nationale de France sous la cote BNF, Paris, ms. fr. 8966. L'"Instruction générale sur la levée des plans et explications topographiques au 1er octobre 1780" [FRAD2A 1C_000716_50] reproduit deux planches de ce recueil d'exemples. Les essais de ce premier volume ont été réalisés entre le 13 et le 28 septembre 1780.	1780	
1	C	717	2	Volume 2, planches 33 à 51, manquent les pl. 52 à 57 qui sont mentionnées dans le sommaire. Les essais du premier volume n'ont pas semblés suffisants pour "pouvoir être	1780	

appliqués à tous les genres d'ouvrages qui entre [sic] ou qui doivent entrer dans l'opération du Terrier" ils ont été complétés par ce second volume qui comprend 28 documents supplémentaires (planches et textes).

Bibliographie

Etudes générales sur le Terrier.

Albitreccia, Antoine, *Le Plan Terrier de la Corse au XVIIIe siècle*, PUF, Paris, 1942. Reprint : Marseille, Lafitte, 1981. La thèse de doctorat d'Etat de l'auteur constitue la première étude d'ampleur sur le Terrier.

Campi, Louis, *Le Plan Terrier de l'île de Corse : son histoire et ses vicissitudes...*, libr. de Peretti, Ajaccio, 1901.

Graziani, Antoine-Marie, "Le Plan Terrier de la Corse, 1770-1795", dans Luca Mannori (éd.), *Kataster und moderner Staat in Italien, Spanien und Frankreich (18. Jh.) Cadastre et Etat moderne en Italie, Espagne et France (18e s.)*, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2001 (Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte), pp. 263-284.

Graziani, Antoine-Marie, "Du Plan Terrier au cadastre de la Corse : ruptures et continuités (1770-1880)", dans Touzery, Mireille (éd.), *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne* [Colloque de 2003], Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2007.

Mesure de l'île : le Plan Terrier de la Corse, 1770-1795, Musée de la Corse : Collectivité territoriale de Corse, Corte, 1997. Catalogue publié à l'occasion de l'exposition présentée au Musée de la Corse, à Corte, du 19 juin au 22 décembre 1997, cet ouvrage propose des études d'un grand intérêt :

Jean-Marc Olivesi "D'un chaos à un ordre classique: les Corses et le Plan Terrier", Michel Biggi et Anne Meistersheim "Utopie et planification", Noël Pinzuti "Le Plan Terrier de la Corse: une grande aventure", Monique Pelletier "Les représentations du territoire contemporaines du Terrier de la Corse", Madeleine Pinault-Sorensen "Les dessinateurs français en Corse à la fin du XVIIIe siècle", Antoine Marchini "Une île au regard des Lumières-Espaces, "nature": grammaires et représentations", Max Caisson "Une culture du flou", Anne Meistersheim "Le regard du Terrier et l'esprit de géométrie", Antoine-Marie Graziani "L'espace de la Corse d'Agostino Giustiniani au Plan Terrier", Evelyne Gabrielli et Antoine-Laurent Serpentine "Gênes et la gestion de l'espace insulaire à l'époque moderne", Jean-Yves Coppolani "Le Plan Terrier et la logique du traité de Versailles", José Colombani "Le Plan Terrier de la Corse: le contexte politique et institutionnel", Ange Rovere "Plan Terrier et conscience sociale".

Etudes sur la cartographie de la Corse.

Berthelot, A. ; Ceccaldi, F., *Les cartes de la Corse de Ptolémée au XIXe siècle*, Librairie Ernest Leroux, Paris, 1939.

Cervoni, Franck, *Image de la Corse: 120 cartes de la Corse des origines à 1831*, Ajaccio, 1989.

Dainville, François de, *Cartes anciennes de l'église de France. Historique, répertoire, guide d'usage*, Vrin, Paris, 1956. Voir le § sur les évêchés corses p. 178.

Franzini, Antoine, "Les premières cartes chorographiques de la Corse à la fin du XVe siècle, un outil de gouvernement", *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, t. 122, 2010, pp. 347-377.

Helbronner, Paul, "Histoire sommaire de la représentation cartographique de la Corse", *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 1930 et 1931, pp. 509-518 et 335-348.

Huguenin, M., "French cartography of Corsica", *Imago mundi*, Vol. 24, 1970, pp. 123-137.

Salone, A. M. et Amalberti, F., *La Corse, images et cartographie*, A. Piazzola, Ajaccio, 1992.

Cartographie et ingénieurs géographes.

Allégret, Marc, "Pierre Jacotin, colonel, ingénieur-géographe (1765-1827)", *Revue du Souvenir Napoléonien*, n°432, 2001, pp. 67-68.

Augoyat, capitaine au corps royal du génie, *Notice sur M. Maissiat, chef d'escadron au Corps royal des ingénieurs-géographes militaires, suivie de notices sur la carte des ex-quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin et sur M. Tranchot, colonel au corps royal des ingénieurs géographes militaires*, Anselin et Pochard, Paris, 1822.

Berthaut, colonel H. M., *La carte de France, 1750-1898. Etude historique*, Service géographique, Paris, 1898-1899. Pour la Corse, t. 1 p. 115-117 et 158.

Berthaut, colonel H. M., *Les ingénieurs géographes militaires, 1624-1831. Etude historique*, Service géographique, Paris, 1902.

Bocage, Barbié du, "Compte-rendu par M. Barbié du Bocage fils de la Carte de la Corse dressée au Dépôt général de la Guerre par M. Le Colonel Jacotin", *Bulletin de la société de géographie*, 1825, pp. 352-369.

Cavelti-Hammer, Madlena, "Les traces cartographiques de Bonaparte dans les pays méditerranéens (1797-1815), spécialement en Egypte", *Institute for Neohellenic Research N.H.R.F. Tetrada Ergasias*, Vol. 25/26, 2004, pp. 157-180.

Dainville, François de, *Le langage des géographes. Termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, 1964.

Desbrière, Michel, "Les travaux dirigés par Jean Joseph Tranchot sur la rive gauche du Rhin, 1801-1814", *Bulletin du Comité français de cartographie*, Vol. 191, 2007, pp. 13-24.

Godlewska, Anne, "The napoleonic survey of Egypt : a masterpiece of cartographic compilation and early nineteenth century fieldwork", *Cartographica*, Vol. 25, 1988, pp. 157-171. Jacotin, d'après le PhD de l'auteur.

Palmieri, Joseph, "Paul Helbronner (1871-1938) et la géodésie de la Corse", *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, Vol. 730-733, 2010, pp. 229-278.

Perronet, Jean-Rodolphe, *Examen du rapport de M. de Varaigne sur les opérations du plan Terrier général et sur les travaux exécutés à l'étang de Biguglia dans l'Isle de Corse*, 1786.

Rouby, Ed., *La cartographie au dépôt de la guerre. Notice historique et descriptive sur les publications du dépôt de la guerre*, Librairie militaire de J. Dumaine, Paris, 1876.

Tramoni, Antoine, "Du plan Terrier de la Corse à la carte de l'Egypte. La géographie des militaires", *Cahiers de la Méditerranée*, Vol. 57, 1998, pp. 87-99.

Métrologie.

Portet, Pierre, "La mesure de Paris", dans: *Les anciennes mesures du Centre historique de la France d'après les tables de conversion*, Charbonnier, Pierre (éd.), Editions du CTHS, Paris, 2012, pp. 13-54.

Serpentini, Antoine-Laurent, "Les anciennes mesures de la Corse (XVI^e-XVIII^e siècle) et leur conversion dans le système métrique", dans: *Les anciennes mesures locales du midi méditerranéen, (Alpes de Haute-Provence, Alpes Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hautes-Alpes, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse) d'après les Tables de conversion*, Charbonnier, Pierre (éd.), Institut d'études du Massif-Central, Clermont-Ferrand, 1994, pp. 139-152.

Etudes utilisant le Terrier : quelques exemples.

Comiti, Vincent-Pierre, *La Géographie médicale de la Corse à la fin du XVIII^e siècle*, Droz, Paris/Genève, 1980 (Hautes Etudes médiévales et modernes 41).

Dal Passo, Fabrizio, *Il Mediterraneo dei Lumi. Corsica e democrazia nella stagione delle rivoluzioni*, Roma, Napoli, 2006. Ch. 7 : Il sistema sociale ed economico della Corsica : il plan Terrier.

Defranceschi, Jean, *Recherches sur la nature et la répartition de la propriété foncière en Corse de la fin de l'Ancien régime jusqu'au milieu du XIX^e siècle*, Editions Cynros et Méditerranée, Ajaccio, 1986.

Delbosc, Pauline, "Cartographie des séries et des géoséries de végétation de la Corse", *Colloque international : La cartographie de la végétation en Europe 19 octobre 2012, Saint-Mandé*, 2012.

Leccia, Jean-Baptiste, *Une région en léthargie, la haute vallée du Taravo*, Université de la Méditerranée, 1985. Thèse de géographie. L'A. se sert abondamment des données du Terrier.

Lucke, Hartmut, "Interprétation cartographique de l'évolution de l'utilisation du sol dans la commune de Vescovato," *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 1976, pp. 67-70.

Lucke, Hartmut, *Ostkorsika, Untersuchungen zum Kulturlandschaftswandel eine insularen Region*, Geographisches Institut, Mainz, 1976, 2 vols., plus de 200 cartes et croquis.

Peretti, Antoine, "Le plan Terrier et la carte IGN", *Archeologia Corsa. Etudes et mémoires*, Vol. 16-17, 1991.

San Roman Sanz, Almudena; Fernandez, Catherine; Istria, Daniel et al., "Long-Term Forest Dynamics and Land-Use Abandonment in the Mediterranean Mountains, Corsica, France", *Ecology and Society*, Vol. 18, 2013.

Willis, F. Roy, "Development Planning in Eighteenth-Century France: Corsica's Plan Terrier", *French Historical Studies*, Vol. 11, 1980, pp. 328-351.

Sources imprimées

Carrington, Dorothy, *Sources de l'histoire de la Corse au Public Record Office de Londres avec 38 lettres inédites de Pasquale Paoli*, Librairie La Marge, Ajaccio, 1983 (Sources de l'histoire de la Corse). Pp. 139-140 : FO 20 Corsica vol. 13 à 21 "constitués par les cartes et le texte du Plan Terrier ... qui a été ramené en Angleterre après l'évacuation de la Corse."

Letteron, Abbé " La Corse et la Révolution. Extraits de l'ancien *Moniteur*", *BSHNC*, 1911, pp. 1-168.

[Testevuide] *Réclamation à l'Assemblée nationale contre un arrêt du propre mouvement rendu sous M. de Calonne lequel a cassé l'entreprise à forfait du cadastre de l'isle de Corse passée par M. Necker aux sieurs Testevuide et Bedigis pour en faire une régie au profit du sieur Vuillier ci-devant employé réformé puis délateur, juge et successeur des susdits entrepreneurs*, Paris, Imprimerie nationale, 1790, 30 pp. Compte-rendu dans *Le Moniteur Universel* du lundi 23 août 1790.

[Testevuide] *Précis analytique d'un ouvrage intitulé : description générale et détaillée des provinces et communautés de l'isle de Corse, pour servir au cadastre de cette isle et présenter des données exactes, pour l'administration et la régénération politique de ce pays*, Paris, Imprimerie nationale. 1790, 18 pp. Présentation des données contenues dans les descriptions de communautés que l'A. se propose de faire imprimer. Compte-rendu dans *Le Moniteur Universel* du lundi 23 août 1790.

Tranchot, *Pièces qui prouvent 1°. Que le sieur de Varaigne n'a pas fait ses opérations en personne ainsi qu'il l'a assuré à M. Blondel : 2°. Qu'il a confié les plus essentielles à un subalterne , & qu'il n'y a pas même assisté : 3°. Les moyens employés par lui pour dérober à l'Administration la connoissance de ces faits.*, 1787.

Albitreccia, Antoine, *Le Plan Terrier de la Corse au XVIII^e siècle*, PUF, Paris, 1942. Chapitres II et III, pp. 28 à 64.

Chapitre II. Les origines du Terrier et les auteurs du travail.....2

I Etat de la propriété à l'arrivée des Français en Corse. Nécessité d'établir un cadastre	2
II Projets et travaux préparatoires	4
III Les auteurs du Terrier	7
[Testevuide]	7
[Bedigis]	9
[Tranchot].....	9
[Jacotin]	10
[Pigeon].....	10
[Simonel]	10
[Férat]	11
[Henry]	11
[Autres géomètres]	12
[Michel, Le Rey, Vuillier]	12
Tableau du travail des géomètres	14

Chapitre III. Histoire du Terrier.16

I La confection du Terrier jusqu'à la disgrâce de Testevuide et de Bedigis. Réductions successives apportées aux premiers projets des directeurs (1770- mars 1786).....	16
[1770]	16
[Difficultés]	17
[Installation du Terrier à Bastia]	18
[1778-1786].....	20
II Nomination de Vuillier. Malheurs des Géomètres. Emprisonnement de Testevuide. démêlés du nouveau directeur avec Tranchot. La Révolution ; réhabilitation de Testevuide et de Bedigis. Fin des travaux du Terrier (1786-1795).	22
[Nomination de Vuillier 1786]	22
[Malheurs des Géomètres]	22
[Emprisonnement de Testevuide]	23
[Démêlés du nouveau directeur avec Tranchot]	23
La Révolution ; réhabilitation de Testevuide et de Bedigis. Fin des travaux du Terrier (1789-1795).....	24
[Loi de 1791 qui remet Testevuide et Bedigis à la direction du Terrier].....	25
III Le Plan Terrier après 1794	26
[Essai d'impression du terrier].....	26
[Réintégration des papiers de Testevuide et Bedigis]	27
[Carte de Jacotin 1824].....	28

Quelles sont les origines du Plan Terrier? Comment a-t-il été dressé? Quelle est la valeur géographique de ce travail et comment pouvons-nous l'utiliser? Telles sont les questions auxquelles nous allons essayer de répondre dans l'étude qui va suivre.

Chapitre II. Les origines du Terrier et les auteurs du travail

I Etat de la propriété à l'arrivée des Français en Corse. Nécessité d'établir un cadastre

A l'arrivée des Français en Corse, la propriété foncière était dans un grand désordre et il n'existait aucune représentation cadastrale. Cette situation n'était pas nouvelle. Le chroniqueur Filippini¹, qui écrivait au xv^e siècle, raconte comment de son temps, les Génois avaient envoyé des commissaires à une « veduta » près de Bastia et avaient tenu au peuple « ...un discours long et sentencieux »... ordonnant « ... que tous, dans un délai déterminé, fissent une déclaration intégrale de leurs biens-fonds et indiquassent la valeur de ce qu'ils possédaient ». Cette première tentative échoua

« ...Les Corses avaient entendu dire aux commissaires... qu'ils courraient grand risque de perdre tout ce qu'ils n'auraient pas déclaré; un grand nombre d'entre eux... eurent la vanité de faire voir qu'ils étaient très riches et il y en eut même qui s'attribuèrent ce qu'ils ne possédaient pas et qu'ils n'avaient jamais possédé; ils déclarèrent donc leurs biens productifs et improductifs et ainsi il n'y eut pas dans toute la Corse un terrain, un étang, un marais, un bois, un maquis, un lieu inculte qui ne fût estimé. »

« Lorsque l'état des biens fut dressé et que l'estimation en fut achevée, les commissaires imposèrent, d'après les déclarations faites, une taille extraordinaire et écrasante à toutes les populations... Les Corses s'aperçurent, mais trop tard, de la faute qu'ils avaient faite... Ne pouvant refouler complètement leur tristesse et leur chagrin, ils les laissaient échapper de temps en temps et faisaient comprendre qu'ils se laisseraient bannir à perpétuité et qu'ils laisseraient confisquer leurs biens, plutôt que de se résigner au nouvel impôt qu'ils ne voulaient payer à aucun prix... »

Depuis lors, la situation n'avait fait qu'empirer. Un mémoire signé de Bedigis² et daté du 1er juillet 1772, expose les causes de la désorganisation de la propriété. Bedigis y voit une conséquence de l'esprit égalitaire qui préside aux partages entre héritiers :

« ... Les biens-fonds, en Corse, ne changent guère de main que par la voie de succession; il se fait peu de mutations par ventes, soit par attachement pour les héritages des pères, soit par manque de monnaies et de moyens d'échanges. Cette dernière raison est très importante. Le partage toujours égal entre les enfants est tel qu'il est un temps où les Corses arrivent à l'infiniment petit, où les seules traces de divisions, si elles étaient marquées sur le terrain, en couvriraient toute la surface. »

¹ Chronique de Anton Pietro Filippini (1559-1594) dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*. Tome III Bastia, 1890. L'évènement rapporté par Filippini est de 1559, mais déjà, en 1539, les Génois, avaient essayé d'ouvrir une enquête sur l'état de l'agriculture.

² Mémoire contenant diverses remarques importantes sur le, dénombrement et la topographie de la province du Cap. Archives nationales : Q/1/298/1.

Il ajoute que, lorsque on est au point de ne plus pouvoir partager la terre, on en partage les fruits : un olivier est partagé en deux, trois ou quatre parties :

« l'un a une branche au midi, l'autre, une au levant, et encore, le terrain sur lequel il est planté appartient-il, très souvent, à d'autres propriétaires ».

L'habitude du partage allait si loin que l'on possédait des bêtes à deux ou à trois : on vit déclarer, au dénombrement du Terrier, un quart ou un demi-porc, une demi-vache. Ce partage des animaux ne prêtait pas à confusion autant que celui des terres. Il était convenu entre les intéressés que telle partie de l'héritage appartenait à l'un ou à l'autre, mais ce partage ne s'effectuait pas sur le terrain, ne se marquait par aucune borne, par aucune clôture, par aucune manifestation sensible. Les années passaient : il arrivait un temps « où les plus habiles n'y connaissaient plus rien ».

« Les propriétaires, dit Bedigis, savent pour toutes choses, et seulement pour la tradition, que leurs pères, leurs aïeux possédaient du makis³ (2), en tel lieu; mais transportés sur ce lieu, loin d'en connaître les limites, ils en ignorent jusqu'à l'emplacement et la quantité. »⁴

Et d'ailleurs, comment aurait-on pu reconnaître les noms des propriétaires, dans un pays où les règles de l'état-civil n'étaient fixées en aucune manière ? Même après l'établissement de l'obligation de tenir des registres, on trouvait des cas fréquents d'irrégularité : individus qui avaient changé à leur gré de nom de baptême; d'autres nés sans nom de famille et qui s'en étaient choisi un. Il était difficile, dans ces cas, de reconnaître un véritable propriétaire. On ne dira jamais assez combien l'état incertain de la propriété, combien l'impossibilité de se reconnaître dans la multiplicité des partages et l'inextricable fouillis des noms, contribua à rendre précaire la vie des familles insulaires. Et le pays se trouva plongé dans d'interminables querelles privées, sources de révolutions et de guerres où se perdirent, au xviii^e siècle, les meilleures forces de l'île. Peut-être, même, pourrait-on considérer ce siècle comme la période extrême à laquelle était parvenue l'évolution des partages exagérés, la période de crise d'où seul un grand effort social, réalisé par les habitants eux-mêmes, ou imposé de l'extérieur, pouvait sauver le pays : l'autorité génoise n'était plus assez forte pour imposer un retour à l'ordre dans la propriété privée. Dès lors, comment aurait-elle pu percevoir des impôts dans ce pays, où l'on ne reconnaissait pas toujours les vrais propriétaires ? Comment les Corses auraient-ils pu payer régulièrement, alors que leurs revenus théoriques provenaient parfois de domaines qui n'existaient plus ?

De fait, la révolution contre Gênes éclata un jour de paiement d'impôts (décembre 1729). Le père du jeune Bonaparte ne passa-t-il pas une grande partie de sa vie à faire valoir ses droits sur la propriété des Milelli, près d'Ajaccio, et, lorsqu'il mourut, la question n'était pas encore réglée⁵.

Aussi le premier souci d'un gouvernement désireux de rétablir l'ordre devait-il être de chercher à connaître l'état précis de la propriété. Ce besoin impérieux engagea les autorités françaises⁶ à peine installées, à entreprendre la confection d'un Terrier.

L'établissement de plans terriers était une pratique devenue familière à bien des Français du

³ On remarquera que les géomètres du Plan Terrier écrivaient maquis avec un k.

⁴ Archives nationales Q/1/298/1.

⁵ Un curieux petit dossier concernant les Milelli subsiste aux Archives nationales dans AN K 1229. Voir aussi Marcaggi ; *la Genèse de Bonaparte*. In-8, Perrin et cie, 1902 p.35, 82 et 83, 87. Voir également A. Chuquet : *la Jeunesse de Bonaparte*.

⁶ Rappelons que les gouverneurs de l'île furent : de Vaux 1769 à 1770; le comte de Marbeuf, 1770 à 1786; le comte de Barrin, 1786 à 1790 ; les intendants furent: Chardon, 1768-1771 ; Colla de Pradine, sept. 1771 à 1775; de Bouchepon, 1775 à 1785; La Guillaumye, 1785 à 1789.

xviii^e siècle. On a montré, il y a quelques années⁷, comment « la plupart des plans terriers datent du XVIII^e siècle; ils se multiplient, en même temps qu'ils acquièrent une remarquable perfection technique ». L'auteur de cette phrase ajoute que si, en 1789, Babeuf, « dont l'expérience de commissaire à terrier n'était pas négligeable », exagérât, en estimant à deux tiers du total des seigneuries, dans tout le royaume, celles qui avaient été « cartées », il y avait sous cette affirmation outrancière un fond de vérité. De même, l'intérêt pour les études économiques et sociales avait poussé certains administrateurs à organiser des enquêtes, et l'évêque de Rodez, en 1771, avait fait établir un travail de ce genre. Avec le Plan Terrier de la Corse, cette habitude de dresser des Terriers et de faire des enquêtes, allait prendre un caractère officiel et plus général. Peut-être même les auteurs virent-ils, dans cette Corse où tout restait à faire, l'occasion de réaliser les plans grandioses conçus en travaillant en France continentale, pour le compte d'autres entreprises; on allait pouvoir faire du neuf au service du Roi⁸.

II Projets et travaux préparatoires

Dès 1770, on peut noter des indices qui révèlent les préoccupations du gouvernement à cet égard. Un rapport demeuré anonyme et conservé aux Archives nationales⁹ nous, explique l'objet du Terrier. Il y est dit que les auteurs de l'œuvre à accomplir doivent viser deux buts :

- 1° établir l'ordre dans les propriétés;
- 2° réaliser une description détaillée et circonstanciée du pays.

La description détaillée portera sur deux points : le terrier et les habitants :

« Avec un pareil tableau, ajoute l'auteur, le gouvernement connaîtra l'île entière comme un particulier connaît sa maison, le rapprochement des objets de même espèce sous le même coup d'œil lui donnera la facilité de les régir, comme un laboureur régir sa ferme, son champ. »

Et plus loin :

« La Corse est un pays dévasté, dépeuplé, qu'il faut régénérer... Régénérer un pays, c'est lui donner toute l'existence dont il est susceptible dans sa population, sa culture et son commerce. Le Terrier fait connaître ces trois choses, non seulement dans ce qu'elles ont été et dans ce qu'elles sont, mais encore dans ce qu'elles peuvent devenir. »

Ce rapport n'est pas daté, mais un second, intitulé : « Idée abrégée de l'ouvrage à faire pour mettre l'île de Corse en ordre », anonyme lui aussi, est daté du 16 avril 1770¹⁰. L'auteur s'exprime en ces termes :

« On croit entrevoir l'objet désiré par le Ministère, c'est de connaître parfaitement l'île de Corse dans toutes ses parties, et principalement le nombre de ses habitants, les héritages qui leur appartiennent, ce qu'il reste en domaine au roi et l'usage qu'il peut en faire. Un Terrier universel remplira l'objet. Dans ce Terrier deux choses sont à considérer : 1° le terrain et ses habitants; 2° les titres et

⁷ Marc Bloch dans *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, première année, n° 7-15, janvier 1929. Enquête : « Les plans parcellaires », page 60.

⁸ Aux frontières mêmes de la France, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II, avait décidé l'exécution du cadastre de Savoie par lettres patentes du 9 avril 1728. L'opération eut lieu de 1728 à 1738. Pour chaque commune il avait été établi une carte collée sur toile et des registres explicatifs. L'échelle des cartes était au 1/2.372e.

⁹ Archives nationales Q/1/298/1.

¹⁰ Archives nationales Q/1/298/1.

possessions ; l'ordre établi dans ces deux parties c'est ce qui formera l'ouvrage.»

L'auteur pénètre aussi dans les détails. Il définit l'ordre géographique et explique que cet ordre consistera en un Atlas accompagné d'une explication bien raisonnée

« qui sera divisée en Provinces ou Juridictions, chaque province par pièves, chaque pève par paroisses, chaque paroisse par contrées, et chaque contrée par pièce d'héritages. Le dénombrement des habitants sera compris dans cet Atlas »¹¹.

Quant à l'ordre des titres, il le définit ainsi :

« L'ordre des titres se formera de l'extrait et arrangement du Trésor des Chartres (sic) et des Titres nouveaux que passeront les vassaux et en cas qu'il n'y ait point de titres anciens il ne sera composé que des déclarations, foyes et hommages et aveux et dénombrement. »

Pour l'exécution, l'auteur du rapport prévoyait la création de trois bureaux : un pour les plans, un pour les titres, un pour les écritures. Il réclamait vingt-huit employés répartis de la manière suivante : un premier chef, un deuxième chef, deux clerks de procureur et de notaire, deux traducteurs, quinze géographes ou arpenteurs, deux dessinateurs, deux calculateurs, trois écrivains. Les quinze géographes seraient employés à la levée des plans et au dénombrement des habitants. Les autres employés travailleraient dans les bureaux : les deux dessinateurs et les deux calculateurs au bureau des plans, un clerk de procureur et un traducteur au bureau des titres; un clerk de notaire et trois écrivains au bureau des écritures.

Le premier et le deuxième chefs dirigeraient tout le travail, l'un surveillant plus spécialement les travaux de campagne, l'autre les travaux de bureau. Le clerk de procureur serait chef du bureau des titres. Le clerk de notaire serait chef du bureau des écritures. Les deux traducteurs seraient rattachés au bureau des titres : leur présence était alors absolument nécessaire, la grande masse de la population ne connaissant pas le français. Les quinze géographes, parmi lesquels il y aurait trois chefs, seraient chargés du levé des plans, du dénombrement des habitants et de tout ce qui se rapportait aux questions de terrain et de population. Les deux dessinateurs feraient les mises au net des cartes et de l'Atlas; l'un d'eux serait chef du bureau des plans, au fur et à mesure que les géographes les lèveraient. Les trois écrivains seraient employés aux différentes écritures.

Les prévisions des entrepreneurs du Terrier portèrent sur les détails les plus minuscules. Un état du 20 avril 1770¹², état anonyme d'ailleurs, estimait que les frais prévus pour instruments de mathématiques, couleurs, papier et autres « choses » nécessaires aux personnes qui seraient employées pour mettre l'Isle de Corse en ordre, s'élèveraient à 14.354 livres 10 sols. Les instruments prévus étaient les suivants :

- Graphomètres à lunettes :

1 de 12 pouces;

1 de 10 pouces,

destinés à faire les grandes opérations comme triangles pour poser les principaux points, etc.

- Moyeux à pinnules :

1 de 10 pouces, pour les moyennes opérations;

2 de 8 pouces, pour les moindres opérations;

¹¹ Archives nationales Q/1/298/1.

¹² Archives nationales Q/1/298/1.

1 de 6 pouces pour les petites opérations.

- Pantographes :

2 pour les réductions de plans.

- Niveaux d'eau :

3 pour faire les nivellements et profils.

- Plombs :

12 pour servir à mesurer horizontalement dans les montagnes.

- Boussoles :

4 pour les objets où les opérations du graphomètre seraient trop longues.

- Compas de réduction :

4 pour réduire les plans et vérifier leur rapport au cabinet.

- Compas à verges :

3 dont un de quatre pieds, un de trois pieds, pour porter les grandes longueurs.

- Lunettes :

6 dont deux bonnes et quatre moyennes pour les grandes opérations pour les chefs géographes.

- Planchettes :

20 pour le levé des plans.

- Boussoles carrées longues :

20 pour le même usage.

- Tournevisses :

20 pour monter et démonter les planchettes.

- Tournevis :

30, dont 20 brisés et 10 ordinaires pour les planchettes, les graphomètres et les niveaux.

- Morceaux de toile cirée fine :

24 pour garantir les plans de la pluie en campagne.

- Alidades de planchettes :

20 dont 8 de cuivre et 12 de cuivre et bois pour servir avec les planchettes.

- Perches de dix-huit pieds en six parties :

10 pour servir en place de chaînes.

- Chaînes de cinq toises de long :

4 pour les mesures de peu de conséquence.

- Fiches à mesurer :

300 pour mesurer les perches.

- Échelles de cuivre :

12 pour guider les géographes, dans les proportions des plans.

- Équerres d'arpenteurs :

4 pour les petites opérations.

- Grands étuis :

6, dont 3 à l'anglaise, 3 ordinaires pour les opérations du cabinet.

- Petits étuis :

24 pour les géographes.

- Rapporteurs avec règle :

2 pour rapporter les grandes opérations.

- Pincettes de cuivre :

24 pour tenir les plans sur les tables.

- Tire-lignes volants :

12 pour les bureaux d'écritures et de dessins.

- Équerres de bois pour les dessinateurs : 12.

Le tout était estimé à une valeur de 6.606 livres. Le projet prévoyait, en outre, une somme de 7.748 livres 10 sols pour achat d'encre diverses, couleurs et pinceaux, papiers, ciseaux, pinçons, crayons, cires, etc., soit, en tout, une dépense de 14.354 livres 10 sols pour le matériel.

III Les auteurs du Terrier

Le personnel affecté à la réalisation du Terrier nous est connu par les noms cités dans le Plan Terrier lui-même, par quelques documents conservés aux Archives nationales, notamment un état des traitements des fonctionnaires établi pour la période s'étendant du 1er octobre 1772 au 1er octobre 1773, par un état des traitements et divers dossiers conservés aux Archives du département de la Corse. Ces derniers documents fournissent des noms que le Plan Terrier ne procure pas. On comprend qu'un travail aussi considérable, et dont la conduite à bonne fin connut tant de difficultés, ait entraîné d'inévitables mutations. Quelques figures se détachent de la trentaine d'employés dont les noms sont parvenus jusqu'à nous et tiennent une place de premier plan dans les événements qui vont être rapportés plus loin.

La direction du travail, à titre d'entrepreneurs, avait été confiée à Testevuide et à Bedigis. Nous sommes fort mal renseignés sur l'un et sur l'autre.

[Testevuide]

Testevuide semble avoir joué un rôle plus important que Bedigis; il apparaît comme l'animateur et le contrôleur général des services du Terrier. Il était originaire, sans doute, de la Haute-Marne; son neveu, Jacotin Pierre, dont nous connaissons avec certitude le lieu de naissance, avait vu le jour, à Champigny-lès-Langres, de Estienne Jacotin, manouvrier, et de Jeanne Testevuide. Cette Jeanne Testevuide était la sœur de notre géomètre en chef. Les recherches

entreprises dans les registres paroissiaux de Champigny¹³ ont permis d'établir que les Testevuide étaient, eux aussi, originaires de cette commune : en 1748 était né Pierre, fils de Pierre Testevuide, manouvrier audit Champigny, et de Anne Pariset, ses père et mère légitimes : on serait tenté de prendre le directeur du Terrier pour ces Testevuide; mais une note conservée aux Archives de la Corse lui attribue le prénom de Dominique; Jacotin aurait-il eu deux oncles, frères de sa mère, Pierre, dont nous possédons l'acte de naissance, et Dominique qui l'emmena avec lui en Corse¹⁴ ? On ne sait trop. Quoi qu'il en soit, la région d'origine paraît indiscutable : Testevuide était le fils de ces paysans de l'Est de la France, habitués à travailler ferme, tenaces et résolus, et parmi lesquels l'instruction commençait à se répandre. Au surplus, Testevuide était bien de son siècle : ami des « lumières », il fut membre de la loge maçonnique créée à Bastia, sous le nom de « La parfaite Union », par les fonctionnaires français résidant en Corse, et dont faisaient partie le comte de Marbeuf, gouverneur militaire de l'île, et les deux subdélégués : Le Changeur et Cadet¹⁵. Testevuide collabora donc aux débuts de la Franc-maçonnerie dans l'île. Est-ce par hasard que l'adversaire le plus résolu de l'œuvre des géomètres fut l'évêque d'Aléria ? Ou bien faudrait-il voir dans cette opposition et dans les malheurs qui s'abattirent plus tard sur le chef du Terrier, une forme de la lutte de la Franc-maçonnerie contre ses ennemis ? Est-ce pour cela que Testevuide devint la principale victime de la cabale menée contre ses collaborateurs ? Il est vrai que sa signature figure au bas de chaque description de communauté, que c'est elle qui donnait au travail accompli sa valeur définitive, et qu'il assumait toute la responsabilité pour ses subordonnés. Il semble, au demeurant, avoir possédé une grande connaissance de son métier. Il portait en lui une conception très élevée de l'œuvre entreprise, et rêvait d'une réalisation qui serait immortelle :

« Cela est recommandé expressément, écrivait-il dans ses instructions, pour que dans tous les tems les cartes des communautés qui seront à l'appui du cadastre soient intelligibles à tous ceux qui s'en serviront et que les divisions des cantons soient immuables et sensibles de manière à les reconnaître dans quatre, cinq et six siècles comme dans le moment actuel »¹⁶.

Les circulaires à ses agents sont des modèles du genre, non seulement au point de vue technique, mais aussi au point de vue professionnel :

« En présentant un travail mauvais, le géomètre qui l'a fait compromet sa réputation et s'expose beaucoup, mais le vérificateur ferait une faute impardonnable et même se rendrait criminel, s'il avait assez de faiblesse de le décrire comme bon dans son procès-verbal de vérification »¹⁷.

On devine, derrière le mystère qui entoure cette figure, une véritable âme de chef. Son nom maintient impérissable, à travers les années, le souvenir de la droiture, de la compétence, de la hauteur de vues du corps des ingénieurs français qui était alors le premier de l'Europe. Il est possible que le général Bonaparte ait connu certains géomètres du Terrier alors qu'ils étaient en Corse, car, sous le Directoire, Testevuide fut envoyé en Égypte avec le titre de Directeur des Géomètres de l'Armée d'Orient; ce titre en faisait le chef des géographes attachés à la Commission des Sciences et Arts, constituée pour cette armée¹⁸. Testevuide se mit

¹³ Renseignements aimablement fournis et recherches effectuées par M. l'Archiviste de la Haute-Marne.

¹⁴ Le prénom de Pierre-Dominique est fréquent : peut-être le même personnage était-il appelé Pierre ou Dominique.

¹⁵ Renseignements et articles dans *Corsica antica et moderna* : S.-B. Casanova : "la Framassoneria in Corsica." Livourne, janvier-avril 1936.

¹⁶ Ministère de la Guerre. Plan Terrier. Volume 17 : « Instructions sur la vérification des plans ».

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ Ministère de la Guerre. Archives administratives 24379/1. "Le colonel Jacotin est parti pour l'Égypte comme adjoint de son oncle, directeur du cadastre précité et ensuite directeur des ingénieurs géographes de l'armée d'Orient, enfin tué peu de temps après son arrivée en Égypte". Voir aussi Berthaut : *les Ingénieurs géographes militaires*, I, p. 195.

courageusement au travail pour organiser les nouveaux services, mais, par un destin malheureux qui paraît l'avoir poursuivi toute sa vie, il périt assassiné, le 30 Vendémiaire an VII (21 octobre 1798), lors de la révolte du Caire.

[Bedigis]

Bedigis nous est encore moins connu. Il paraît avoir été l'exécuteur des plans de Testevuide. Il fut comme le major-général de cette armée de travailleurs. Était-il originaire de la Champagne, où l'on retrouve le nom de Bedigis ? Le comte de Marbeuf semblait le tenir en particulière estime. Quelques lettres de lui, adressées à Monsieur de Bedigis, et conservées aux Archives de la Corse, nous montrent le Gouverneur militaire de l'île le suivant dans ses déplacements, s'informant de sa santé¹⁹, l'encourageant dans l'adversité²⁰. Très actif, nous lisons dans le Plan Terrier qu'il n'hésitait pas à se rendre sur le terrain, pour opérer lui-même les levés²¹. Lorsque, sous Calonne, les mauvais jours furent venus, il s'empressa d'accourir à Paris pour défendre l'œuvre en danger. Sous le Directoire, il était encore aux côtés de Testevuide²² pour demander au Corps législatif d'autoriser le ministre des Finances à recevoir et à faire imprimer les cartes et descriptions, fruits de tant de peines supportées ensemble. Il devait mourir à Paris des suites des maladies paludéennes contractées en Corse²³.

[Tranchot]

Nous sommes mieux renseignés sur Tranchot que tous les documents nous représentent comme un esprit de grande valeur. Il était né, lui aussi, dans la région de l'Est, le 2 janvier 1755, à Kœur-la-Petite (département de la Meuse). Il n'avait donc que dix-huit ans, lorsqu'il fut attaché, le 20 août 1773, à la méridienne, la trigonométrie et la vérification des rouleaux de plans du Terrier. A partir de 1780, il se spécialisa dans la trigonométrie de l'île. En juillet 1788, il reprit les travaux géodésiques interrompus par les changements intervenus dans la direction du Terrier. Il les termina, à la satisfaction de tous²⁴. Très sûr de sa compétence, on le verra traiter de haut le nouveau directeur, au temps de la disgrâce de Testevuide et de Bedigis. Le reste de sa carrière justifia tous les espoirs que l'on avait placés en lui²⁵.

¹⁹ Archives du département de la Corse : C. 140/14. M. de Marbeuf à M. Lorenz : "Je vous rends mille grâces, Monsieur, de la bonté que vous avez de me donner des nouvelles de la santé de M. de Bedigis... je lui ai infiniment d'obligations pour toutes les peines qu'il s'est données pour moi et je m'intéresse infiniment à tout ce qui le regarde..." (du 29 février 1780).

²⁰ Archives du département de la Corse : C. 140/31.

²¹ Ministère de la Guerre, Plan Terrier, volume I.

²² Archives nationales AF/III/585/3999.

²³ Voir Berthaut: *les Ingénieurs géographes militaires*. I, p. 198-200.

²⁴ Le ministre de la Marine Lacoste demande le manuscrit de ses travaux qu'il jugeait utiles au service de la Marine : "Cet ouvrage fait avec autant de soin que d'exactitude étant essentiellement utile pour la composition générale de l'île de Corse relative à la navigation dont on s'occupe au Dépôt général des Cartes et Plans de la Marine, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me les confier..." écrivait-il au Ministre de l'Intérieur le 22 juin 1792. Archives nationales F/14/2146.

Les Archives du Service hydrographique du Ministère de la Marine ont conservé de Tranchot deux sortes de documents : A - Des manuscrits réunis en deux tomes reliés sous le n° 46. Ces deux tomes comprennent des cahiers de grandeurs variées, où l'on retrouve des lettres, des brouillons de calculs, des calculs au net, quelques feuilles imprimées; les cahiers du tome I sont numérotés de 1 à 15, ceux du tome II de 16 à 26. B - Des cartes groupées dans le portefeuille 78. Ces cartes ne datent pas toutes de Tranchot, quelques-unes sont plus récentes, mais certaines apparaissent bien comme constituant les minutes du travail de Tranchot. Comme ce carton comporte la carte au 100.000e publiée plus tard par Jacotin, il est facile de voir, en comparant les dessins de Tranchot avec la carte de Jacotin, combien le 100.000e est issu directement de l'œuvre de Tranchot.

²⁵ D'après les Archives administratives du Ministère de la Guerre au nom de Tranchot : 1788, 8 avril : Coopérateur des Commissaires de l'Académie des Sciences chargés de la mesure de l'arc du méridien, compris entre Dunkerque et Barcelone. 1795, 18 juin : ingénieur-géographe Capitaine. 1796, 20 mai : passé au Ministère de l'Intérieur. 1799, 10 février : Employé au Cadastre en qualité d'astronome. 1801, 20 juillet : Colonel Ingénieur-géographe. En juillet

[Jacotin]

Un autre jeune géomètre allait illustrer de son activité le corps des ingénieurs-géographes. Pierre Jacotin était le neveu de Testevuide. Sur une réclamation conservée aux Archives du département de la Corse²⁶, il signe Jaquotin. Mais son nom s'écrivait avec un C comme en témoignent les renseignements fournis par les Archives de la Haute-Marne et une foule d'autres pièces. Né le 11 avril 1765, il était le benjamin des géomètres. On le voit aider son oncle lors de ses malheurs, et sous l'Empire il avait encore des ennuis comme héritier de Testevuide. Toujours serviable pour les camarades en difficultés, il prit en main les intérêts du géomètre Léonard Jouvène, emprisonné à Bastia, et agit en son nom²⁷. Sa carrière fut brillante. Il mourut comme chef de la Section topographique du Corps Royal des Ingénieurs-géographes militaires, en 1827²⁸.

[Pigeon]

Un autre fidèle de Testevuide fut Pigeon ou Pigeou, qui n'était entré qu'assez tard au service du Terrier, mais sut acquérir assez d'habileté pour faire dans son métier une carrière honorable. Après avoir quitté la Corse, il fut employé comme Conducteur principal dans le Service des Ponts et Chaussées de l'île. L'amitié de Tranchot l'aida jusqu'à la fin de sa carrière. Il devint son collaborateur pour la triangulation du département de la Seine et travailla avec lui à la carte des quatre Départements Réunis²⁹. Il mourut, emporté par une courte maladie, en 1812.

[Simonel]

Simonel avait pris une part active à l'opération des levés des plans. Il figure sur un état de l'armée d'Égypte : on signale qu'il a été le principal collaborateur du cadastre de la Corse (ce qui paraît exagéré) et une note ajoute : « Le Général Caffarelli lui avait fait espérer la place de chef en cas que le Commandant Jacotin fût parti pour la France ». Il avait été occupé au plan de Boulaq et à celui du cours du Nil, entre cette ville et le vieux Caire, et était destiné à dessiner la carte de la Basse-Égypte. L'état du 1er Vendémiaire an VIII l'appelle « Sous-Chef » du Corps des Ingénieurs-géographes³⁰. En Messidor an X (juillet 1802), il fut désigné pour dresser la partie topographique de la carte de l'île d'Elbe. Il ne mena pas cette œuvre à bonne fin. Plus tard, il devint ingénieur de première classe au bureau topographique d'Italie. Souvent malade, il

1801 a eu la Direction de la carte dite des quatre départements réunis (Roër, Sarre, Mont-Tonnerre, Rhin et Moselle). Décoré de la Croix de Saint-Louis le 15 août 1814, de la Légion d'Honneur le 17 janvier 1815. Décédé en activité de service à Linas (Seine-et-Oise), le 30 avril 1815 après 41 ans 8 mois et 11 jours de service (Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Série C. Ancien régime 2.

²⁶ Archives départementales de la Corse : C. 141/47.

²⁷ Autorisation signée de Jouvène le 26 mai 1786. Archives du département de la Corse. C. 141/46.

²⁸ Voir à ce sujet Cl. Berthaut : *les Ingénieurs-Géographes militaires*, 2 volumes in-4°. Imprimerie du Service géographique de l'Armée. P. 198 à 200.

²⁹ D'après les Archives du Ministère de la Guerre. Pigeon (Pierre-Simon), né le 10 juillet 1765 à Reims (Marne). 1783, 1er septembre : géomètre et dessinateur du Terrier général de l'île de Corse. 1786, 1er juin : géomètre employé en chef dans les Ponts et Chaussées de l'île de Corse. 1792, 30 septembre : employé de nouveau au Terrier général en qualité de géomètre dessinateur. 1794, 22 septembre : employé par la Commission du Commerce et des approvisionnements au bureau du secrétariat de l'Agence générale des subsistances militaires. 1795, 9 juillet : ingénieur-géographe attaché au cadastre. 1799, 18 avril : adjoint à M. Tranchot chargé des triangulations primaires et secondaires du département de la Seine. 1801, 20 juillet : ingénieur-géographe chef de section avec rang de chef d'escadron, employé au levé de la carte topographique des quatre départements réunis. 1808, 23 novembre : confirmé dans le grade de chef d'escadron. 1812, 30 août : mort à Trèves, en activité de service. (Ministère de la guerre, Archives administratives. Série C. Ancien régime 2) Voir à ce sujet : Berthaut : *Les ingénieurs-géographes*, I, p. 315 et suivantes : II, p. 126, 204, 284. Berthaut adopte l'orthographe Pigeou.

³⁰ Ministère de la Guerre. Archives historiques : B. 6. 189.

fut mis à la retraite en janvier 1809³¹.

[Férat]

Ferrât ou Ferat est le géomètre qui leva la plus grande quantité d'arpents. Il figure sur l'état des traitements du 20 août 1773 comme simple géomètre³². Il devint chef-géomètre. Un état d'octobre 1773 lui donne ce titre³³. En 1782, Testevuide, qui avait besoin de collaborateurs, le chargea de former et d'instruire les élèves géomètres³⁴. Le 14 octobre 1785, les vérificateurs de plans ayant été malades, les directeurs le chargèrent, en outre, des opérations de vérification³⁵. Mais, quelques mois après, Ferat se trouva pris dans les malheurs qui s'abattirent sur Testevuide et Bedigis : dès le 28 mars 1786, il écrivait à ses directeurs pour leur exprimer ses craintes, car il n'était plus payé et s'était endetté³⁶. Lorsque la déconfiture de l'entreprise fut devenue publique, il écrivit une lettre émouvante pour exprimer l'état lamentable des jeunes géomètres dont il avait la charge, et réclamer le secours des autorités³⁷. Une main impitoyable traça sur sa missive ces paroles définitives : « Rien à faire ». Il demeura, néanmoins, en service, sous la direction de Vuillier, jusqu'en 1790. Vuillier lui enleva alors son emploi³⁸ qu'il reprit au retour de Bedigis. En mars 1795, il était employé à lever la carte du département de Paris³⁹.

[Henry]

Deux Henry furent employés au Terrier : Henry de Metz et Henry de Langres. Leur désignation suffit à indiquer leurs pays d'origine et leur présence en Corse peut s'expliquer par les relations qui unissaient entre eux tant de géomètres venus de la France de l'Est. Il est difficile, toutefois, de distinguer nettement entre les deux. Henry de Metz figure comme chef géomètre sur certains états : cela permet une certaine discrimination. Mais lequel des deux continua de servir le Terrier, après la disgrâce de Testevuide, sous Vuillier, et après le départ de ce dernier⁴⁰ ? Lequel des deux écrivait, avec les géomètres Pertinchamps et la Pâmée, le 24 mars 1792, une lettre désespérée au Directoire du département, pour réclamer le paiement de ce qu'on lui devait ? Lequel des deux fut employé au cadastre, depuis le 9 Nivôse an III jusqu'au 1^{er} Messidor an V, en qualité de géographe⁴¹ ? (6) Lequel des deux fut directeur du Bureau

³¹ Voir Berthaut : *Les Ingénieurs-Géographes militaires*, notamment I, p. 403; II, p. 126 et 341.

³² Archives du département de la Corse : C. 142/1.

³³ Archives nationales : K. 1226, nos 41-42 ter.

³⁴ Archives du département de la Corse : C. 140/25 : « Nous, soussignés, Directeurs du Terrier général de l'île de Corse et Jean-Baptiste-Claude Ferat, le jeune chef géomètre dudit Terrier, sommes convenus de ce qui suit, savoir : nous chef géomètre de former et instruire les élèves géomètres dont les Directeurs ont besoin pour lever le plan Terrier de ladite île et d'entrer incessamment en campagne à cet effet. Et nous Directeur de payer annuellement au sieur Ferat, outre le prix fixé dans le traité accepté par lui aujourd'hui une somme de six cents livres à commencer du premier janvier dernier et à continuer jusqu'à la fin de la levée du Plan de toute l'île; cette somme de six cents livres ne pourra s'appliquer uniquement qu'à la formation des élèves qui est son seul objet. Fait double à Bastia le six juillet 1782. Signé : Ferat. »

³⁵ Archives départementales de la Corse : C. 140/32.

³⁶ Archives départementales de la Corse : C. 141/38.

³⁷ Archives départementales de la Corse : C. 141/37.

³⁸ Archives départementales de la Corse : L. 134. Deux lettres de protestation adressées au Directoire du département (5 novembre 1790).

³⁹ Archives nationales : F/14/2146, cadastre 1792 : « Le citoyen Ferat, l'un des géographes adoptés par le Comité vient de se rendre à son poste ; il n'a pas encore touché des appointements. En conséquence, on propose à la commission de faire comprendre en distribution le citoyen Ferat pour la somme de sept cent soixante-cinq livres». Commission des travaux publics, Cadastre 4^e division. Paris 21 Ventôse l'an 3^e.

⁴⁰ Archives du département de la Corse : L. 134.

⁴¹ Archives nationales, F/14/2146, Cadastre 1792. "Le Directeur du cadastre certifie à qui il appartiendra que le citoyen Henry, à la suite de ses services en Corse a été employé dans les bureaux du cadastre depuis le 9 Nivôse an III jusqu'au 1^{er} Messidor an V en qualité de géographe; que pendant ce temps il a donné des preuves de bonne

topographique de la Suisse, en 1805, et fit de grands travaux en Bavière et en Alsace ? C'est encore l'un de ces deux Henry qui figure, en 1817, sur l'Annuaire Officiel de l'Armée, sans explications complémentaires, non loin de Jacotin, son ancien collègue du Terrier⁴².

[Autres géomètres]

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur les géomètres qui sont cités sur divers états de traitement : les deux Pertinchamps, l'aîné et le cadet, Rolier, Bresson, Lefebvre, Jouaney, Cordival, Rambaud, Douteau, Prieur, Frère, Jouvène, Descours, Picart, Depinois, Potel, Aix, Picheprey, d'Aubigny, dont on retrouve la signature comme vérificateur; Ledoux, Parisis, Violet qui firent surtout du travail de bureau; à partir de 1780, arrivèrent de nouveaux employés ; Yeuvre, Vezieu, André, Paoli : ces deux derniers entrèrent en service, comme surnuméraires, en 1779, les géomètres étant très fatigués par les campagnes précédentes⁴³. Lorsque Vuillier fut directeur, il employa des nouveaux venus comme Chiesa, Cadet l'aîné, Thomas⁴⁴. La vie en campagne était difficile; quelques-uns de ces jeunes gens eurent un sort malheureux ; Descours mourut le 12 décembre 1777 à la suite d'une longue maladie; Potel décéda dans les mêmes conditions, en septembre 1778; Prieur tomba gravement malade et dut quitter la Corse, en octobre 1779. On signale les maladies de d'Aubigny, Aix, Ledoux, Parisis et Violet. D'autres dangers guettaient les équipes : en juillet 1780, les bandits attaquèrent Rolier, Ferat, Cordival, Bresson et Lefebvre, leur rouleau de plan fut déchiré, ils furent rançonnés et il fallut leur accorder un crédit supplémentaire; Cordival fit naufrage, en 1777⁴⁵.

[Michel, Le Rey, Vuillier]

Il faut mettre à part quelques géomètres qui, ennemis déclarés de Testevuide, jouèrent un rôle particulier dans l'histoire du Terrier : Michel, Le Rey, et, surtout, Vuillier. Michel était dessinateur; il ne paraît pas avoir occupé des postes très élevés⁴⁶. Le Rey, qui figure comme trigonomètre-chef de Tranchot, sur un état du 20 août 1773⁴⁷, ne porte plus que le titre de géomètre ordinaire sur un état du 1er octobre de la même année⁴⁸ ; sur un état du quartier d'octobre 1789, il est appelé vérificateur⁴⁹ ; il apparaît, alors, comme le principal collaborateur de Vuillier. Est-ce parce que Testevuide lui avait enlevé la place de chef de la trigonométrie que Le Rey le poursuivit d'une haine implacable? C'est possible. En tout cas, c'est à la demande de Michel et de Le Rey, que Testevuide fut mis en prison⁵⁰ ; lorsque le malheureux eut recouvré sa liberté, leur ressentiment ne s'apaisa pas⁵¹.

conduite, de zèle, d'exactitude et d'activité dans l'exercice de ses fonctions." An 5e de la République.

⁴² Voir Berthaut : *Les Ingénieurs Géographes*, V. I, p. 335.

⁴³ Archives du département de la Corse : C. 142/2.

⁴⁴ Archives du département de la Corse : C. 142/20.

⁴⁵ Voir à ce sujet dans Archives du département de la Corse : C. 142/2: chapitre des indemnités pour accidents divers.

⁴⁶ Archives du département de la Corse : C. 142/22.

⁴⁷ Archives du département de la Corse : C. 142/1.

⁴⁸ Archives nationales : K. 1226. N° 41-42 ter.

⁴⁹ Archives du département de la Corse : C. 142/2.

⁵⁰ Archives du département de la Corse L. 134. Lettre de Testevuide au Directoire du Département de la Corse du 4 juillet 1792 : « Comme c'est (sic) les sieurs Le Rey et Michel qui assisteront au récolement de l'inventaire pour le Sr Vuillier et que ce sont ces deux anciens employés qui m'ont privé de ma liberté et qui n'ont cessé de me persécuter injustement depuis plusieurs années, il est naturel que j'éprouve de la répugnance à me trouver en discussion vis à vis d'eux. »

⁵¹ Archives du département de la Corse : L. 134. D'après une lettre de Testevuide au Directoire, l'inventaire dont il est question dans la note précédente fournit à Michel et à Le Rey l'occasion d'exprimer toute leur colère contre Testevuide : "Deux lions enragés n'eussent pas été plus acharnés à me décliner que l'auraient fait les sieurs Le Rey et Michel, si je n'avais pris le parti de mépriser leurs sarcasmes aussi indécents que déplacés." 25 août 1792.

Joseph-Bonaventure Vuillier était arrivé en Corse en 1770⁵². Sur l'état de traitement du 1er octobre 1773⁵³, il figure comme provenant des services des Bois et non comme employé recruté par le Terrier général : faut-il voir dans cette différence de recrutement l'origine des discussions qui le mirent aux prises avec Testevuide et Bedigis ? Les directeurs du Terrier le considéraient comme un incapable; Tranchot le traite presque de fripon⁵⁴. Nous allons voir comment il savait allier à son incompetence et à sa fourberie une grande capacité d'intrigue et comment il parvint à faire mettre à pied Testevuide et Bedigis. Mais il n'aimait pas la lutte ouverte; avant même que Testevuide eût quitté la prison, lorsqu'il comprit que l'ancien directeur allait être réhabilité, il s'empressa de réclamer son dû et de partir⁵⁵ : en 1791 il quitta la Corse pour ne plus revenir.

⁵² Archives du département de la Corse : C. 141/56.

⁵³ Archives nationales : K. 1226. N° 41-42 ter.

⁵⁴ Il écrivait le 15 janvier 1790 pour réclamer un remboursement de dépenses « ...à cause du dernier travail forcé que je viens de faire pour terminer la trigonométrie du Midi de la Corse que le Sieur Vuillier s'était permis d'annoncer comme terminée, il y a deux ans, dans son état de travail livrée en mai 1788 et où j'ai cependant trouvé à faire tout ce que j'avais laissé lors de la suppression des anciens directeurs... » Archives du département de la Corse : L. 134.

⁵⁵ Archives du département de la Corse : L. 134.

Tableau du travail des géomètres

Les documents conservés au Ministère de la Guerre nous offrent un tableau très précis du travail effectué par chacun des géomètres :

Noms	Total d'arpents levés	Golo	Liamone	Temps employé : mois, jours.
Ferrat	407.558,97	267.778,53	139.780,44	134 6
Pertinchamp le jne.	257.127,66	111.081,24	146.046,42	76 4
Henry de Metz	158.665,23	158.665,23	72.125,64	82
Bresson	145.198,98	79.116,66	66.082,32	82 14
Rolier	132.607,35	72.800,10	59.807,25	68 19
Simonel	121.706,55	43.480,44	78.226,11	28 22
Lefebvre	111.837,78	101.104,02	10.733,76	86 19
Jouaney	101.150,10	43.878,15	57.271,95	34 7
Cordival	91.892,16	50.350,95	41.541,21	64 24
Jacotin l'aîné	83.993,67	11.444,40	72.549,27	28 14
Pigeon	79.920	»	79.920	20
Frère	54.746,64	39.620,97	15.125,67	79 5
Depinois	52.765,11	11.365,11	41.400	14 2
Picart	41.339,91	»	41.399,91	20 10
Descoust	40.756,14	40.756,14	»	44 29
Douteau	39.959,82	»	39.959,82	11 15
Prieur	39.623,40	39.623,40		50 ;
Potel	13.833,81	13.833,81		16 28
Rambaud	12.806,64	12.806,64		17 6
Henry de Langres	11.411,73	11.411,73		11 20
Pertinchamp l'aîné	10.806,12	10.806,12		30 20
Richeprey	4.107,15	4.107,1,		12 :
Le Rey	2.225,3	2.225,3-		2 10

Bénard	1.600,24	1.600,21		2 16
Vuillier	720,	720		6 10
Bedigis	20,7t	1 20,7		1
Prieur et Ferrât	18.000	18.000		19 10
Rambaud et Henry	18.000	18.000		27 25
Bresson et Potel	18.000	18.000		20 25

Chapitre III. Histoire du Terrier.

I La confection du Terrier jusqu'à la disgrâce de Testevuide et de Bedigis. Réductions successives apportées aux premiers projets des directeurs (1770- mars 1786).

[1770]

Revenons au mois d'avril 1770. Tous les travaux préparatoires étaient terminés. Un édit royal parut, qui ordonnait la confection du Plan Terrier. Le texte de l'édit se trouve dans le *Code corse ou Recueil des Édits, Déclarations, Lettres patentes, Arrêts et Règlements publiés dans l'Isle Corse depuis sa soumission à l'obéissance du Roi*⁵⁶. Il s'agissait surtout de délimiter la part de chacun et d'obtenir les déclarations nettes et claires de la part des propriétaires fonciers. Tous les propriétaires devaient exécuter les formalités requises dans les trois mois qui suivraient la publication de l'édit. Personne n'en était exempté. Pour obtenir des renseignements aussi complets que possible, l'Inspecteur des domaines fournirait une déclaration au nom de chaque Corse rebelle et fugitif; les biens des Jésuites seraient déclarés par l'Économe séquestre de ces biens; les Évêchés et Bénéfices vacants seraient déclarés par l'Économe, séquestre général des Bénéfices du royaume, ou ses préposés en Corse. Tous ceux qui détenaient des biens ayant appartenu au domaine de la République ou à celui du Gouvernement corse, même si ces possessions leur avaient été données, engagées, vendues ou échangées devraient les déclarer et apporter leurs titres de possession. Tous les biens qui n'avaient pas de légitime propriété reviendraient au Roi. L'Édit prévoyait, en outre, quelques dispositions pratiques : il fixait les juridictions devant lesquelles devaient être portées les contestations; il indiquait que les formules de déclarations devraient être imprimées selon les modèles fixés par les soins de l'Intendant; il décidait qu'il serait levé des cartes topographiques de tous les terrains qui composaient l'étendue des Pièves. Ces deux dernières dispositions sont celles qui nous intéressent le plus aujourd'hui, car elles nous permettent de dresser un tableau aussi précis que possible de la Corse à la fin du XVIII^e siècle. L'Édit prévoyait enfin l'établissement d'une taxe de cinq sols par arpent déclaré pour couvrir les frais de cette longue entreprise.

Quelques-unes de ces dispositions pratiques firent l'objet d'un commentaire dans un *Mémoire sur l'état de la Corse* qui fut lu en Conseil le 18 octobre 1770⁵⁷ :

« Pour le contentieux on s'est abstenu de lui (à l'Intendant) en confier l'attribution par la considération que vis-à-vis d'une nation aussi sujette à prévention que la Corse, l'Intendant, homme du Roi, lui eût toujours paru suspect de partialité dans les jugements. D'ailleurs, ne pouvant y avoir appel des jugements de l'Intendant qu'en Conseil du Roi, c'était dans le cas de semblables appels obliger les parties à un déplacement fort coûteux et retarder de beaucoup la définition des affaires, de l'autre le Conseil du Roi lui-même ne pouvait statuer en pareille matière que d'après les avis et les mémoires qui seraient fournis par l'Intendant, difficilement il en pourrait résulter un jugement contraire au premier. Pour donc obvier à ces deux inconvénients, et donner à la Nation une preuve non équivoque de la délicatesse des principes de Sa Majesté, il a réglé par le même Édit que toutes les contestations au sujet du Terrier entre particuliers seraient jugées en première instance par les juges ordinaires des lieux où seraient situés les biens

⁵⁶ A Paris, de l'imprimerie Royale M DCC LXXVIII. Tome second: Page 45. Voir à la fin du volume : Pièces justificatives, page 207. Une copie de l'édit se trouve à la Bibliothèque principale de Brest (manuscrit n° 2, recueil de Régnier du Tillet, commissaire des ports et arsenaux, à Bastia).

⁵⁷ Archives nationales : K. 1225. N° 4.

contestés, et que pour toutes les contestations où le Roi serait partie, l'affaire serait portée en droiture au Conseil Supérieur de Corse ».

Au sujet de la taxe, le *Mémoire* s'exprimait ainsi :

« Pour que la confection de ce Terrier qui est un ouvrage majeur et fort dispendieux, fût moins onéreuse au Roi, il a été établi par le même Édit une contribution à payer pour chaque arpent de biens déclarés, laquelle, déterminée à cinq sols par arpent, est une bien légère dépense pour les déclarants, mais diminue de beaucoup les frais de l'opération. Toutesfois, ce ne sera pas pour le moment, le Roi aura à en faire les avances, mais elles lui rentreront en grande partie, à mesure que les déclarations auront été faites et jugées. »

L'Edit royal fut enregistré par le Conseil Supérieur de Corse le 14 juillet 1770⁵⁸. Sur le moment, les autorités parurent satisfaites de l'accueil fait à l'Edit : « L'Edit sur le Terrier a été reçu avec satisfaction, et la Nation en a reconnu l'utilité », lit-on dans le rapport présenté au Conseil le 12 octobre 1770⁵⁹ ; et, plus loin : « Tout cela n'a pas été vu d'un mauvais œil par la Nation, et elle a senti que c'était acquérir des titres (de propriété) ou en renouveler à bien bon compte⁶⁰. »

[Difficultés]

Cette satisfaction officielle correspondait-elle à la réalité ? Il fallut bien annoncer quelques mesures de coercition pour la déclaration des propriétés des fugitifs.

Par l'Edit du 17 juillet 1770, l'Intendant Chardon menaça « ceux qui refuseraient de fournir lesdites déclarations d'être poursuivis extraordinairement en leur propre et privé nom, comme détenteurs desdits biens et condamnés à une amende de cinq cents livres, au paiement de laquelle ils seront contraints par les voies de droit, même par corps⁶¹. » Ce texte dénote une certaine hésitation dans la population. Cette hésitation se comprend. Il était difficile pour un parent, pour un voisin de déclarer les biens d'un hors la loi qui tenait la campagne, et aurait pu, plus tard, exercer des représailles.

D'autre part, une partie de la population allait voir dans les géomètres des espions au service du Roi. L'abbé Rossi, dans ses *Observations historiques sur la Corse*, s'est fait l'écho de ces plaintes en racontant que les géomètres logeaient généralement dans les couvents et, en conversant familièrement avec les religieux, rassemblaient tous les renseignements possibles sur les populations, les transmettaient aux autorités et essayaient d'influencer l'esprit du peuple⁶².

En 1776, l'évêque d'Aléria, Monsieur de Guernes, qui n'était pas Corse pourtant, réclama contre le Terrier, le déclarant inutile pour la reconnaissance des biens et, par conséquent, pour la confection d'un véritable cadastre; il s'éleva également contre son coût élevé⁶³. Il est difficile

⁵⁸ Archives nationales : Q/1/298/1 (Villat dit le 24 juin).

⁵⁹ Archives nationales : K. 1225 N° 4.

⁶⁰ *Idem*.

⁶¹ Code corse 129. 132.

⁶² *Osservazioni storiche sopra la Corsica, par l'abbé Ambrosio Rossi livre douzième, 1769-1775. Dans Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1895, pages 84-85. « Erano geometri e molto scaltri e la loro operazione non era al solo fisico, benché la topografia della Corsica facesse il primo oggetto del loro impiego; benzi doveano essenzialmente e colla facilità tanto propria de Francesi, scandagliare il cuore de nazionali et in special maniera di coloro li quali influivano nell'opinione publica, che erano gli Ecclesiastici de due cleri. Per l'ordinario loggiavano nei conventi de' Religiosi, ove erano, e conversando con questi sempre alla familiare prendevano tutti rassegnamenti possibili e su di essi, e su gli altri principali de' paesi, del ceme pensavano sopra il governo del Re... »

⁶³ M. de Guernes, né à Chambon, diocèse de Limoges. Il prit parti pour les Corses contre le gouvernement. L'Assemblée de 1775 le députa à Versailles, où il attaqua les hauts fonctionnaires de l'île. Il reçut l'ordre de ne plus

de dire quelle part il représentait de l'opinion publique corse.

[Installation du Terrier à Bastia]

Pendant ce temps, les services du Terrier s'étaient installés à Bastia. Le personnel avait pris place, à Toulon, sur un bâtiment de l'Etat et avait débarqué à Bastia même, le 30 avril 1770. Le rapport de l'Académie des Sciences du 9 février 1785 nous dit que Testevuide et Bedigis arrivèrent en septembre.

Les locaux des Jésuites furent mis à la disposition des Directeurs et de leurs agents. Le 10 octobre 1770, Testevuide et Bedigis fournirent un état estimatif des ouvrages à faire au couvent des Jésuites pour l'établissement des bureaux, logements des ingénieurs, géomètres et commis aux écritures, ouvrages qu'ils estimaient devoir se monter à 7.215 livres 9 deniers⁶⁴. En réalité, cette somme fut dépassée, si nous en croyons un « Mémoire général, des ouvrages faits à la maison des Jésuites, tant pour réparations et choses de nouvelles constructions que pour l'établissement des bureaux et magasins du Terrier, par le Sr Bertrand, architecte et entrepreneur des ouvrages du Roi à Bastia, chargé desdites réparations par ordre de M. l'Intendant depuis le 1er octobre 1770 jusqu'au 4 juillet 1771⁶⁵. »

Cet exposé, contresigné de Testevuide et de Bedigis d'une part, et de Chardon, d'autre part, à la date du 20 janvier 1772, établit les dépenses de la manière suivante :

Maçonnerie	7.522 livres	12 sols	5 deniers
Serrurerie	201	10	
Menuiserie	314	16	10
Vitrierie	478	5	6
Avances, fournitures, etc.	2.204		
Autre mémoire pour journées de menuiserie	611		
Total	11.333	2	9

Les Directeurs du Terrier firent prévenir les populations que l'opération allait commencer, que tous devaient fournir une déclaration, même les membres du clergé séculier et régulier⁶⁶.

sortir de son diocèse, y demeura jusqu'en 1789. Il émigra en 1792. Rentré en Corse pendant l'occupation anglaise, il quitta définitivement le pays en 1796. Voir sur son rôle : Rossi : livre treizième : 1776-1788. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles*, 1896, p. 21.

⁶⁴ Archives nationales : Q/1/298/1.

⁶⁵ *Idem*.

⁶⁶ "Li Podestà e Padri Comune della Comunità di avertirano domenica prossima, nella maniera solita, gli abitanti della loro comunita, sacerdoti e regolari, di preparare, senza il menomo ritardo e tenere in stato in particolare in ciò che li riguarda le notte esate di tutto cio che possiedono in beni stabili ne rispettivi luoghi dell'isola di Corsica, separatamente in ogni Territorio, comunità e provincia, per non cagionare dilazioni allora quando saranno ricercati per il ricevimento delle loro dechiarazioni o sia manifestazione de'propri beni, che ci sarà incessamente dal signore

Les premières opérations se réalisèrent aussi bien que possible. Il y eut quelques difficultés pour délimiter les diverses propriétés, mais l'intendant Chardon soutint énergiquement les fonctionnaires du Terrier. Dans l'Ordonnance du 25 février 1771⁶⁷ il s'exprimait en ces termes :

« Il nous aurait été représenté par les directeurs du Terrier que la levée desdites cartes éprouve des difficultés dans les divers endroits où l'on s'occupe présentement, faute par les Podestats et Pères du Commun ainsi que par les Indicateurs qu'ils ont nommés, de connaître suffisamment les limites desdits terrains, surtout dans les parties incultes; pourquoi il serait indispensablement nécessaire qu'il fût enjoint aux propriétaires de tous les héritages dont les limites ne seraient pas connues des Podestats et Pères du Commun des lieux, non plus que les Indicateurs par eux nommés de se transporter sur lesdits héritages pour en montrer eux-mêmes les limites à peine de telle amende qu'il nous plairait prononcer; à ces causes et afin que la levée des cartes topographiques puisse être faite avec toute l'exactitude et la célérité qu'elle exige, Nous, en vertu du pouvoir à Nous accordé, avons ordonné et ordonnons à tous les propriétaires de terrains... de se transporter sur lesdits terrains aux jours qui leur seront désignés par les géomètres chargés de la levée des cartes topographiques de ladite Ile,... à peine contre le contrevenant d'une amende de cinquante livres, laquelle ne pourra être remise ni modérée pour quelque cause que ce soit ».

Les travaux se poursuivirent dès lors normalement; seuls quelques accidents interrompirent les courageuses missions des géomètres. Le travail avait été mis en régie. La question financière ne semblait pas se poser. Le 2 novembre 1772, en recevant le compte rendu des premiers résultats obtenus, l'abbé Terray, Contrôleur général des finances, exprima sa satisfaction et écrivit aux directeurs :

« J'ai vu ce qui se trouve fait de votre travail, ainsi que les Mémoires qui développent le plan sur lequel vous opérez. Ces documents supposent beaucoup de lumières et de talents et justifient pleinement le choix qui a été fait de vous pour en suivre l'exécution⁶⁸. »

On ne peut mieux dire. Mais l'ouvrage coûtait cher. L'abbé Terray lui-même s'inquiéta des dépenses qu'il entraînait et fit subir une première modification à l'organisation primitive : le 1er octobre 1773, ce ministre mit la levée des plans à forfait à cinq sols l'arpent et régla qu'il serait fait tous les mois une avance de cent cinquante livres à chaque géomètre, qui lui serait précomptée lors de la remise de ses ouvrages. Les trigonomètres et les employés continuèrent à être en régie. En même temps le gouvernement diminuait la portée du travail entrepris : la vaste étude topographique, géographique et économique se trouvait réduite à une simple enquête administrative. Les rouleaux de plans primitivement conçus de 1.000 toises de large, sur 10.000 de longueur, à l'échelle de 1/4 de ligne par toise (1/800e), se voyaient ramenés à deux milles de large sur pareille longueur à l'échelle de 1/8e de ligne (1/3.600e).

Les directeurs du Terrier s'inclinèrent facilement, semble-t-il, devant les décisions gouvernementales : « Je vois avec plaisir que vous entrez dans mes vues pour simplifier et accélérer le travail dont vous êtes chargés... » leur écrivait le Directeur général des finances, et il ajoutait un compliment : « La Topographie, avec ses détails, me paraît on ne peut mieux⁶⁹. » Mais, déjà, certaines attaques se dessinaient contre les travaux des directeurs : des lettres

all'ufficio di detto registro generale, in detta comunità per maggior comodo degli abitanti..." Archives nationales : Q/1/298/1.

⁶⁷ Archives nationales : Q/1/298/1.

⁶⁸ Cité par Campi, pages 10 et 11.

⁶⁹ Cité par Campi, p. 11.

anonymes arrivèrent à Paris. Terray prit parti pour les chefs du Terrier :

« Le parti que j'ai pris de vous soutenir... a donné lieu à plusieurs écrits dont presque tous m'ont été adressés anonymes et qui font la critique de votre ouvrage que j'ai admiré. Je mets à part ce qui me paraît dicté par la jalousie et les allégations qui n'ont d'autre objet que de vous nuire; vous en êtes suffisamment défendus auprès de moi... On prétend que le parti que vous avez pris de commencer par une ligne méridienne, qui servira de base à toute votre opération, est une dépense aussi inutile qu'énorme. Quant à moi, je sens toute la facilité que donne ici le parti, que vous avez pris, d'établir cette méridienne pour base. Je sens combien elle répand de clarté dans l'opération; j'ai d'ailleurs consulté des gens de l'art qui, après avoir loué ce qu'il y a de fait dans votre travail, m'ont assuré qu'ils auraient adopté la même méthode que vous et qu'elle est préférable par la justesse qu'exige une pareille besogne⁷⁰. »

[1778-1786]

Necker arrivé au pouvoir pensa aussitôt à diminuer l'ampleur de l'ouvrage⁷¹ :

« Il ne faut plus penser, quant à présent, au cadastre, on s'en trouve dispensé par la subvention en nature de fruits qui va être substituée à la subvention en argent; ainsi vos cahiers topographiques peuvent être réduits à des termes très simples en considérant que sans abandonner la description des Territoires, suivant leur nature et le genre de cultures dont ils sont susceptibles, les objets principaux du Terrier se réduisent à deux qui consistent à acquérir une parfaite connaissance des Domaines et Droits du Roi et à parvenir à une exacte démarcation des limites des communautés. »

Necker ne voulut plus continuer le travail en régie. Il fut convenu avec les Directeurs que l'on trouverait une autre formule de contrat.

Le 18 mars 1780, entre Necker, au nom du Roi de France, d'une part, et Testevuide, d'autre part, un contrat fut signé aux termes duquel les Directeurs s'engageaient « ...à terminer ledit Terrier dans l'espace de cinq années qui commenceront à courir le 1er octobre prochain pour la somme de 250.000 livres». L'article 2 du contrat prévoyait, pour le 1er octobre 1780, une liquidation générale et définitive de tout ce qui pourrait être dû aux directeurs. Les rouleaux, commencés à l'échelle d'une ligne pour huit toises, seraient terminés aux frais du Roi, même si leur confection dépassait le premier octobre (article 4). Une nouvelle échelle de rouleaux d'une ligne par douze toises et demie serait adoptée (articles 4 et 6). Tous les rouleaux devraient être réduits à cette nouvelle échelle (article 7). Les deux cent cinquante mille livres seraient payées à raison de cinquante mille par an et payées par la Caisse civile de la Corse, par douzième, de mois en mois (article 5). Les bureaux demeureraient dans la maison des Jésuites à Bastia à la charge du Roi (article 15)⁷². Le 1er octobre Testevuide et Bedigis dressèrent le bilan de leur effort⁷³. La Corse ayant 2.000.000 d'arpents de superficie, 564.450 arpents 57 verges se trouvaient levés, 281.000 en voie d'étude; 1.153.750 arpents restaient à lever. Le chapitre des dépenses s'élevait à 97.787 livres 15 sols 6 deniers; les dépenses excédaient donc les recettes

⁷⁰ Cité par Campi, pages 12 et 13.

⁷¹ Lettre de Necker du 13 Septembre 1778 : Archives du département de la Corse : C/142/2.

⁷² Archives départementales de la Corse : C. 142.

⁷³ Archives départementales de la Corse : C. 142. « Compte que rendent les Directeurs du Terrier Général de l'Isle de Corse, des Recettes et Dépenses à la charge du Roi dont la liquidation prescrite par l'article deux du Traité du 9 mars 1780. Au 1er octobre 1780. »

de 51.998 livres 4 sols⁷⁴.

On croyait toucher au but : la réalisation du cadastre entraînait au contraire dans une période de grandes difficultés.

Testevuide et Bedigis ne possédaient pas les réserves financières suffisantes pour continuer l'entreprise. D'ailleurs la Caisse civile ne s'acquittait que lentement à leur égard, puisque le 1er février 1781 elle devait aux directeurs la somme de 19.531 livres 5 sols 10 deniers. Cette situation pénible devait s'accroître au cours des mois suivants. Les géomètres allaient connaître une ère de véritable misère. On était en présence d'un cercle vicieux : pour terminer le travail en cinq ans, il fallait de l'argent, tandis que la Caisse civile ne voulait payer que si le travail était fini à temps; finalement, Testevuide et Bedigis ne purent plus payer leurs agents et Testevuide écrivait, le 22 avril 1786, au sujet des géomètres en campagne, que l'Intendant lui ordonnait de rappeler :

« ... vu la disette de fonds où nous sommes réduits depuis quatorze mois de suspension de nos avances accoutumées, nous sommes pénétrés de l'embarras où ces employés doivent se trouver depuis plus de trois mois que nous n'avons pu leur envoyer aucun secours... »⁷⁵

Tous les fonctionnaires du Terrier étaient endettés. Et l'Etat devait maintenant 70.000 livres aux directeurs ! Tandis que la situation matérielle devenait de plus en plus délicate, les attaques continuaient contre leur œuvre. Vuillier, suspendu pour incapacité, était venu à Paris. M. de Calonne était alors au pouvoir. Parmi les familiers du Ministre se trouvait un fonctionnaire du nom de Blondel, chargé des affaires de Corse qui connaissait Guillaume, ancien chef de bureau du Terrier. Guillaume, lui aussi, s'était brouillé avec Testevuide et Bedigis. Par l'entremise de Blondel, Vuillier et Guillaume obtinrent, du Gouvernement, l'ouverture d'une enquête sur la gestion du Terrier. Un ingénieur des Ponts et Chaussées, de Varaigne⁷⁶, fut chargé de la mener, et on lui adjoignit le propre dénonciateur de Testevuide et de Bedigis, Vuillier. Dans ces conditions, affaire fut vivement menée : sous prétexte que les bases des calculs des directeurs étaient viciées, le traité de 1780 fut cassé par un Arrêt du Propre Mouvement, le 13 mars 1786. Le 19 avril suivant, l'Intendant de la Guillaumye publiait cet arrêt en Corse⁷⁷. Le jour même commençait l'inventaire des bureaux du Terrier⁷⁸. Testevuide et Bedigis se trouvaient ruinés par ces décisions. Le manque d'argent et la jalousie avaient eu momentanément raison du courage des deux directeurs.

⁷⁴ D'après cet état de 1780 les directeurs devaient à Le Rey, 1.200 livres; à Tranchot, 600; à Guillaume, 3.050; à Ferat le Jeune, 886 livres 12 sols 6 deniers; à Rolier, 4.175 livres; à Lefebvre, 2.781 livres 2 sols; à Cordival, 3.192 livres 17 deniers; à Bresson, 4.875 livres; à Frère, 1.250; à Henry de Metz, 2.865.

⁷⁵ Archives départementales de la Corse : C/142/9.

⁷⁶ Ce de Varaigne avait été envoyé en Corse par le Duc de Choiseul en 1769. Il avait été chargé de diriger les travaux de construction des routes de l'île entrepris par l'autorité militaire. Il s'était d'abord occupé de la route de Saint-Florent à Bastia. En 1775 il avait construit la route de Corte à Ajaccio avec ses collègues Cadenol et Bougin, arrivés dans l'île en même temps que lui. Mais le ministre ayant mis ces géomètres en demeure de choisir entre l'administration des Ponts et Chaussées et une situation comme agent du ministère de la Guerre, de Varaigne préféra rentrer en France. C'est cet ingénieur qui revenait enquêter (Voir à ce sujet Berthaut : *Les ingénieurs-géographes militaires*, I, p. 112 à 114.

⁷⁷ Archives départementales de la Corse : C 141/35.

⁷⁸ Archives du département de la Corse : C 140/33. Procès-verbal.

II Nomination de Vuillier. Malheurs des Géomètres. Emprisonnement de Testevuide. démêlés du nouveau directeur avec Tranchot. La Révolution ; réhabilitation de Testevuide et de Bedigis. Fin des travaux du Terrier (1786-1795).

[Nomination de Vuillier 1786]

Le 5 août 1786, de Calonne, « sur les témoignages avantageux, disait-il, qui nous ont été rendus des services, du zèle et de la capacité du Sieur Joseph Bonaventure Vuillier, employé en Corse depuis 1770, en qualité de chef-Géomètre » le plaça à la tête des services du Terrier « pour diriger, en chef, sous les ordres de M. de la Guillaumye, Intendant de la Corse, toutes les opérations dont le contrôleur, l'architecte et les géomètres dudit bureau seront chargés... »⁷⁹ Cette décision présentait « ceci de surprenant que Vuillier devait continuer sous forme de régie l'entreprise que Testevuide et Bedigis devaient terminer à forfait et suivre les mêmes bases d'opérations quoique la résiliation ait pour motif leur prétendu vice⁸⁰ ».

[Malheurs des Géomètres]

Placé à la tête des services, Vuillier ne se préoccupa guère du sort des géomètres. L'un d'eux, Jouvène, avait été mis en prison sous prétexte que son travail était mal fait. Il semble avoir été victime de l'esprit de malveillance des amis de Vuillier⁸¹. Les autres avaient tenté vainement de se faire payer; le Gouvernement répondit à une pétition de Depinois, Douteau, Ferat, Jacotin, Jouvène, Picart, Pigeon, Simonet, qu'étant employés de Bedigis et de Testevuide, ils devaient s'adresser aux deux anciens directeurs pour le paiement de ce qui leur revenait⁸² (24 juin 1786). Partageant le sort de leur malheureux chef de service, ils allaient vivre de longs mois dans la misère avant d'obtenir gain de cause⁸³. Le 2 juin 1792, Volney, alors à Bastia, écrivit au Procureur Général Syndic du Département pour lui parler de la détresse des géomètres⁸⁴. Leur situation ne s'améliora réellement qu'avec le retour de Testevuide et de Bedigis; mais les deux directeurs allaient passer de bien cruels moments avant de rentrer en grâce auprès des Pouvoirs Publics.

Pour tirer leurs collaborateurs du mauvais pas où ils se trouvaient, Testevuide et Bedigis avaient imaginé de leur remettre des bons qu'ils pourraient négocier sur les 70.000 livres que le Gouvernement devait aux services du Terrier. Ceux qui les acceptèrent les négocièrent avec de

⁷⁹ Archives du département de la Corse : C. 141. N° 56.

⁸⁰ Voir à ce sujet la protestation des directeurs des départements de la Corse à l'Assemblée nationale du 7 février 1791. Archives du département de la Corse : L. 134.

⁸¹ Dans une réclamation adressée on ne sait à qui, Jouvène s'expliquait ainsi sur son emprisonnement : « Le Sieur Jouvène déclare qu'il n'a été nullement vérifié par le Sieur de Varaigne pour son rouleau p. 21, qu'il l'a été par le Sieur Le Rey dans ce même temps d'une manière partielle et vexatoire, qu'il a revu alors le travail sans y trouver beaucoup d'erreurs, ce qu'on peut voir au procès-verbal du Sieur Ferat qui a vérifié une partie de ce même plan..., que la partialité du Sieur Le Rey a causé sa ruine en lui faisant perdre tout crédit dans l'opinion publique, ce qui l'a enfin conduit à être détenu dans la prison de Bastia où il est actuellement depuis trois mois. Ce 10 juin 1788. Jouvène. Archives du département de la Corse. C. 141/49.

⁸² Archives du département de la Corse : C. 141.

⁸³ Archives du département de la Corse : L. 134 : Le 27 mars 1792, deux géomètres écrivaient encore au Directoire de la Corse : « Confus, désespérés de ne recevoir aucune réponse, ni aucune espèce de consolation; livrés aux horreurs de la faim pour pouvoir plus trouver de crédit, nous avons pris le dernier parti qui nous reste, celui de nous présenter à vous, Messieurs; nous ne pouvons plus vous quitter que vous ne nous ayez donné du pain, ce pain que nous avons gagné à la sueur de notre front. Vous voyez à votre tribunal deux employés honnêtes qui viennent d'être forcés, faute de moyens, pour arriver jusqu'à vous de faire à pied un voyage que le moindre artisan ne fait qu'à cheval... " Tout n'était pas rose dans le métier de géomètre au service du Terrier de la Corse !

⁸⁴ Archives du département de la Corse : L. 134.

fortes pertes. Michel et Le Rey n'hésitèrent pas, alors, à réclamer des poursuites contre Testevuide. Une saisie fut autorisée à son domicile, et il n'obtint qu'avec peine des lettres de surséance en attendant les décisions du Ministre au sujet d'une réclamation que Bedigis avait portée à Paris.

Calonne s'était décidé à réunir un Conseil de cinq magistrats pour examiner la situation qui avait été faite aux directeurs. Il consulta l'Intendant de la Corse qui, le 2 août, prit parti pour Testevuide et Bedigis :

« On leur reproche des inexactitudes dans l'exécution de leurs travaux, mais c'était à eux à les réparer à leurs frais; et on a reconnu, sans doute, qu'elles ne pouvaient leur être imputées, ni qu'elles ne nuisaient pas au fond de leur œuvre, puisqu'on a prescrit au nouveau bureau de suivre, pour la continuation, les mêmes instructions qu'ils avaient données à leurs géomètres⁸⁵. »

Malgré cela, les directeurs furent déboutés de leur réclamation. On leur donna pour excuse que la résiliation du traité avait fait trop de bruit dans l'île pour que l'administration puisse se déjuger et s'exposer à des demandes de dommages-intérêts qu'il ne lui serait pas possible de payer.

[Emprisonnement de Testevuide]

Pendant ce temps, Testevuide avait été emprisonné à la demande de ses créanciers, notamment de Le Rey et de Michel. Comme l'Etat lui devait 70.000 livres et que ses dettes s'élevaient à 60.000, une personnalité bastiaise offrit de payer une caution qui permettait de le mettre en liberté provisoire. Les créanciers s'opposèrent à cette intervention. La population prit alors fait et cause pour Testevuide. La municipalité de Bastia, les autorités religieuses et militaires, le gouverneur de l'île adressèrent une pétition aux ministres :

« L'indignation publique s'est élevée contre un scandale, qui prend sa source dans la longue attente d'un jugement qu'il (le prisonnier) sollicite depuis quatre ans. Des dettes de l'administration qu'il ne doit point payer pour elle l'exposent aux poursuites rigoureuses que l'on exerce contre lui : et c'est parce qu'il n'a pu actionner contre elle qu'il expie dans les fers le déni de justice qu'elle commet. Les citoyens dont ce système d'oppression afflige la sensibilité, s'unissent pour supplier les ministres du Roi de faire cesser ce scandale »⁸⁶.

Mais Testevuide devait encore passer de longs mois en prison.

[Démêlés du nouveau directeur avec Tranchot]

L'administration de Vuillier n'était, pourtant, guère supérieure à celle des premiers directeurs. Les anciens géomètres qui, pour gagner leur vie, étaient demeurés au service du Terrier, ne manquaient aucune occasion de lui témoigner leur hostilité. Tranchot fut l'adversaire le plus

⁸⁵ Cité par Campi, pages 17 et 18.

⁸⁶ Les Archives du Service hydrographique de la Marine (Manuscrits. Volume 46. Folio 24) ont conservé le texte de cette protestation : "Mémoire de la Ville de Bastia en faveur du Sieur Testevuide l'un des Entrepreneurs du Cadastre de l'île de Corse". Ce mémoire est signé de fonctionnaires français et de citoyens de Bastia. Parmi les premiers il faut noter : d'Oranville, Directeur général des Postes de Corse, de la Bouillerie, Trésorier de la Guerre; Jacart, Commissaire Ordonnateur des Guerres, de Raynan, Commissaire des Guerres; de la Jallet, Commissaire des Guerres; Elève, Le Changeur et Cadet, Subdélégués généraux Gautier, Trésorier des Etats de Corse; Durbec, premier commis à la Caisse des Etats, Régnier du Tillet, Commissaire de la Marine, parmi les seconds : Giovan Giacomo, Odiardi, Oletta, Lusinchi, Rocco Guasco Marco Casella Pietro Antonio Casella, et Bozio, officiers municipaux; Seatellii, chef des notables; Ruggii, Lota, Bartolomeo Sisco, Giuseppe Sisco, notables; Chabas, Duchabas et Ollagnier, négociants; Casanova, chanoine, l'abbé Mottini; l'évêque de Mariana; M. Depettriconi, Commandant de la Garde Nationale; Galeazzini, Capitaine commandant et de nombreux officiers" (6 avril 1790).

redoutable de Vuillier. Il pouvait parler haut, n'étant pas revenu en Corse, après une absence de plusieurs mois, comme employé du cadastre. Très apprécié à Paris, il était retourné dans l'île, avec l'ordre de terminer les travaux de trigonométrie pour le compte du Département de la Marine. On lui avait même attribué une partie du traitement d'un architecte du Roi désigné pour partir en Corse et qui n'avait pas rejoint. On lui avait donné le titre de Trigonomètre et expert pour les édifices publics de l'île de Corse (26 février 1788)⁸⁷. Vuillier refusa de lui communiquer les papiers de la Trigonométrie; l'Administration intervint pour régler le conflit. Puis Tranchot refusa de rendre à Vuillier un graphomètre qu'il détenait; l'Administration, intervenant de nouveau, laissa le graphomètre à Tranchot⁸⁸. Au cours de l'été 1789, un nouveau conflit avait mis le directeur du Terrier et le géomètre aux prises. Vuillier réclama à Tranchot les points trigonométriques des rouleaux 36 et 37; Tranchot étant en France lors de la confection de ces rouleaux, ne voulait pas en porter la responsabilité. Il répondit au fonctionnaire qui lui transmettait les récriminations de Vuillier⁸⁹ :

« ...Si le Sieur Vuillier n'avait pas toujours ignoré, comme il ignore même encore aujourd'hui la consistance des travaux, dont il a pris si légèrement la direction, il se serait rappelé, sans doute, que l'objet de sa demande a été opéré pendant mon séjour en France par son contrôleur⁹⁰, et il aurait alors senti combien il lui était absurde de prétendre que je dusse répondre du fait d'autrui... » (20 août 1789).

L'Administration prit parti pour Tranchot, et le 22 août 1789, M. Renault, dont les fonctions précises en Corse nous sont mal connues, répondit à Vuillier :

« ...je ne suis point assez au fait de la matière pour décider la question, mais ce que je vous demande c'est de dire en soi ce que le service dont vous vous êtes tous chargés, ne souffre pas des incidents qui pourraient ne pas plaire au gouvernement⁹¹. »

Vuillier répondit « qu'il ne devait reconnaître que vous (Tranchot) pour les opérations de la trigonométrie, qu'il ne pouvait avoir assez confiance dans l'ouvrage du Sieur Le Rey pour aller de l'avant. » Alors Tranchot accepta de livrer les documents :

«...Il me suffit que le Sieur Vuillier reconnaisse qu'il s'est trompé et qu'il a trompé l'administration, lorsqu'il lui a annoncé depuis longtemps ce travail comme terminé et, sans restriction, pour que je me fasse un devoir de remédier à cet abus... » (23 septembre 1789).

Testevuide et Bedigis avaient su ce qu'ils faisaient lorsqu'ils avaient renvoyé Vuillier pour incapacité.

La Révolution ; réhabilitation de Testevuide et de Bedigis. Fin des travaux du Terrier (1789-1795).

Depuis les mois de juin et juillet 1789, l'Assemblée Nationale Constituante s'était organisée. Testevuide lui adressa une réclamation⁹² accompagnée d'un Mémoire intitulé :

« Description générale et détaillée des provinces et communautés de l'île de Corse, pour servir au cadastre de cette île et présenter des données exactes

⁸⁷ Archives du département de la Corse : C. 141/68 et 141/70.

⁸⁸ Archives du Département de la Corse : C. 141/92.

⁸⁹ Archives du département de la Corse : C. 141/103.

⁹⁰ Le Contrôleur était Le Rey.

⁹¹ Archives du département de la Corse : C. 141/104.

⁹² Archives du département de la Corse : C. 141/109.

pour l'administration et la régénération politique de ce pays. »

Testevuide y dénonçait ce scandale

« d'un haut magistrat trompé par deux subalternes, d'abord égaré par confiance, puis injuste et persécuteur par la fausse honte de son erreur; des juges devenus parties, toutes les formes judiciaires enfreintes; la foi publique violée, et, par suite d'un arrêt inique, quatorze citoyens sous l'oppression depuis plus de quatorze ans... En un mot, une grande prévarication de l'autorité, reconnue sur les lieux et avouée même à Paris, mais que la difficulté des formes empêche de réparer; tel est, en peu de mots, le canevas d'une affaire qui intéresse l'honneur et la bonne foi naturelle».

Le 20 février 1791, le Directoire du Département adressait à l'Assemblée une pétition conçue dans le même esprit, demandant que la forme du forfait soit reprise et que l'entreprise fût de nouveau confiée à Testevuide et à Bedigis⁹³.

Les représentants de l'île à l'Assemblée soutinrent cette pétition. De Varaigne, devenu Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Rhône-et-Loire, essaya vainement de répliquer, Testevuide et Bedigis le firent taire⁹⁴. Et, cette fois, justice fut rendue.

[Loi de 1791 qui remet Testevuide et Bedigis à la direction du Terrier]

Malès, député de la Corrèze, rapporteur de l'affaire au nom du Comité des Rapports, présenta un projet, adopté par l'Assemblée le 22 septembre 1791, et promulgué en une loi, le 19 octobre suivant, sous les signatures de Louis XVI et de Du Port. Les arrêtés du 8 octobre 1784 et du 13 mars 1786 étaient annulés. Testevuide et Bedigis étaient rétablis dans leurs prérogatives de directeurs avec l'obligation de terminer le travail dans les dix-huit mois qui suivraient. Tous les objets et papiers des services du Terrier seraient inventoriés et remis aux directeurs. Le 30 août 1792, l'Assemblée terminait son œuvre de réhabilitation en fournissant aux entrepreneurs les moyens financiers pour mener leur œuvre à bonne fin : elle votait une loi dont l'article I disait :

« Il sera fait, par la Trésorerie générale, à MM. Testevuide et Bedigis, l'avance d'une somme de 25.000 livres, laquelle somme sera imputée sur celle qui leur est due, pour les travaux de régie qu'ils ont exécutés dans l'île de Corse, soit antérieurement, soit postérieurement au Traité du 18 mars 1780 ou les indemnités auxquelles ils peuvent avoir droit. »

L'article II ajoutait :

« La Trésorerie générale tiendra à la disposition du Ministre des Contributions publiques, un fonds de 38.234 livres 10 sous 6 deniers, pour être employé au paiement du restant des travaux à faire au Terrier Général de l'île de Corse. »

Depuis le 6 juin 1792, le Directoire du Département avait ordonné la mise en liberté de Testevuide; le directeur était libre le 24 juin⁹⁵. Vuillier avait déjà quitté la Corse.

⁹³ Archives du département de la Corse : C. 141/108.

⁹⁴ « *Observations des Sieurs Testevuide et Bedigis, entrepreneurs du Cadastre de l'île de Corse, sur la réponse du Sieur de Varaigne, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département du Rhône-et-Loire, à une réclamation faite à l'Assemblée Nationale contre un arrêt du Propre Mouvement* (Imprimé 24 pages) » (Archives du Service hydrographique du Ministère de la Marine. Manuscrits, volume 46. Folio 7).

⁹⁵ Archives du département de la Corse : L. 134. Lettre de Le Rey et Michel au directoire du Département, 24 juin 1792 : "Nous avons au l'honneur de voir M. Saliceti aussitôt après son arrivée ici qui... nous a invités de donner la liberté à M. Testevuide : nous nous y sommes rendus à l'instant et avec d'autant plus de plaisir que nous souffrions nous-mêmes d'avoir été contraints de l'en priver."

Du 16 au 27 juillet on procéda à l'inventaire prévu par la loi.

L'entrevue entre Testevuide, Michel et Le Rey fut mouvementée. Michel et Le Rey parlaient de remettre Testevuide en prison, s'ils n'étaient pas intégralement payés et ne voulaient pas céder les clefs de l'appartement situé au-dessus des bureaux du Terrier. Le Rey reçut encore 2.000 livres et Michel 400⁹⁶.

Il fallut négocier, pourtant, pendant tous les mois d'août et de septembre 1792, pour obtenir la livraison des documents réclamés par Testevuide. Il manquait « 373 pièces plus ou moins essentielles », et Testevuide déclina toute responsabilité auprès du directoire⁹⁷.

Mais les travaux purent reprendre, car le 30 septembre 1792, Clavière annonça l'envoi de 25.000 livres mises à la disposition des directeurs⁹⁸.

Revenus à la tête du cadastre, Testevuide et Bedigis eurent la joie de mettre la dernière main à l'œuvre qu'ils avaient entreprise vingt ans plus tôt. En mars 1793, les travaux essentiels étaient achevés, mais l'œuvre de vérification dura quelques mois encore : certaines descriptions de communautés portent la signature de Bedigis à la date d'octobre 1795.

III Le Plan Terrier après 1794

La dernière page de cette histoire n'est pas la moins surprenante. La guerre avec l'Angleterre était engagée pour de longues années, tandis que s'achevait le Plan Terrier. Le gouvernement britannique fit occuper l'île, à l'appel de Paoli, en 1794.

Le général Stuart, qui commandait le corps de débarquement, exigea l'un des exemplaires des cartes du Terrier. Un traité fut signé le 26 décembre 1794 ordonnant la remise des plans aux gouvernements français et britannique. Le procès-verbal de cette remise, qui eut lieu le 25 février 1796, figure à la page 181 du volume 17 du Ministère de la Guerre⁹⁹.

Le général Stuart ramena donc à Londres l'un des deux exemplaires des cartes du Terrier. Ses héritiers vendirent ce précieux document à un marchand d'estampes qui s'appelait Wiremouth. Un émigré français du nom d'Amiot fut étonné de trouver ces cartes chez un commerçant londonien, en fit l'acquisition et les envoya à Paris. L'Etat français ayant appris l'existence des cartes qui avaient été livrées à l'Angleterre, les fit racheter par le Ministère de la Guerre. Le Ministère de la Guerre les revendit pour 5.000 francs, en 1829, au Conseil général de la Corse.

L'exemplaire actuel du Ministère de la Guerre est celui que Testevuide et Bedigis avaient livré en 1796 au Ministère des Finances. Cartes et cahiers furent cédés au Ministère de la Guerre le 14 septembre 1816¹⁰⁰.

[Essai d'impression du terrier]

Testevuide et Bedigis avaient vainement essayé de faire imprimer les résultats de leur travail. Sous le Directoire, le Conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 9 Ventôse, an VII (février 1799), présidée par Malès, qui avait été rapporteur, devant la Constituante, de la loi de réhabilitation du 19 octobre 1791, entendit le rapport d'une commission spéciale chargée d'examiner une pétition présentée le 28 Frimaire précédent par les entrepreneurs du cadastre. Ils demandaient au Corps Législatif d'autoriser le Ministre des Finances à faire publier leurs cartes et leurs descriptions. Le rapport de la commission reconnaissait la grandeur de l'œuvre

⁹⁶ Archives du département de la Corse : L. 134.

⁹⁷ Archives du département de la Corse : L. 134. Lettre de Testevuide du 3 octobre 1792.

⁹⁸ Archives du département de la Corse : L. 134.

⁹⁹ Voir pièce justificative à la fin du volume p. 217.

¹⁰⁰ Voir pièce justificative à la fin du volume p. 221. (Certificat de réception du 14 septembre 1816).

réalisée, mais concluait par un refus : « La Constitution chargeant exclusivement le Directoire exécutif de toutes les opérations administratives, c'est par lui que doivent être proposées les décisions qui s'y rapportent et dans lesquelles, cependant cette même Constitution fait entrer les sanctions du législateur. En conséquence, le rapporteur demandait l'adresse d'un message au Directoire exécutif pour l'inviter à délibérer sur la pétition de Testevuide et de Bedigis. Le Conseil des Cinq-Cents adopta cette proposition et ordonna l'impression du discours du rapporteur¹⁰¹. Le Directoire reçut le message le 18 Ventôse, an VII. Le 29 Ventôse an VII, il demanda au Ministre de l'Intérieur de lui présenter « sur cette réclamation un rapport qui le mette à même de donner au Conseil des Cinq-Cents les renseignements qu'il demande par son message¹⁰² ».

Le ministre François de Neufchâteau répondit que l'affaire n'était pas de son ressort. « Cette affaire ne m'ayant pas été attribuée dès le principe, mais au Ministre des Finances chez qui sont déposées toutes les pièces, je lui ai fait le renvoi de celles que le Directoire exécutif m'avait adressées, c'est donc à ce Ministre à présenter un projet de message... »¹⁰³. Le Ministre des Finances fournit le rapport demandé. Ce rapport fut transmis par le Directoire aux Cinq-Cents le 29 Fructidor, an VII (septembre 1799). La minute du message contient cette phrase qui semble indiquer que le Directoire était favorable à la publication : « Le Conseil y verra que les demandes des Directeurs en Entrepreneurs sont fondées et il jugera certainement qu'il est instant de prendre cet objet en considération »¹⁰⁴. Le Conseil accusa réception du message du Directoire et du rapport, au cours d'un des jours complémentaires de l'an VII. Mais déjà Testevuide était mort en Égypte. Les événements politiques qui se déroulèrent en 1799 ne permirent pas l'impression du Plan Terrier.

[Réintégration des papiers de Testevuide et Bedigis]

Plus tard, Jacotin essaya de reprendre la liquidation de l'affaire. Il agissait comme héritier de Testevuide et de Bedigis. Le Ministre de la Guerre autorisa le Dépôt de la Guerre à acquérir le manuscrit de la carte de la Corse, que détenait la veuve de Bedigis. Mais, avec les héritiers de Testevuide, elle réclama 319.000 francs. On lui offrit de lui verser immédiatement 6.000 francs, contre la remise sans délai du manuscrit, et en attendant que fût fixé le prix définitif. La négociation échoua. La veuve de Bedigis devait mourir dans la misère en 1805. En 1810 les héritiers offrirent au Ministre de céder les papiers contre 360.419 francs. Ils ramenèrent leurs prétentions à 180.000 francs¹⁰⁵. L'Empereur refusa de payer cette somme, ordonna aux héritiers de verser à l'Etat toutes les pièces qu'ils pouvaient détenir, et leur signifia d'adresser leur réclamation au Ministre des Finances pour ce qui concernait le paiement des sommes dues. Il fallut obéir à l'injonction de l'Empereur. Le tuteur des héritiers de Bedigis, un certain

¹⁰¹ Archives nationales : AF. III. 585, plaquette 3999.

¹⁰² Archives nationales : AF. III. 588, plaquette 4038.

¹⁰³ Archives nationales : AF. III. 592, plaquette 4079.

¹⁰⁴ Archives nationales : AF. III. 627, plaquette 4461.

¹⁰⁵ On trouve aux Archives du Dépôt de la Guerre, Service géographique de l'Armée, Correspondance topographique, carton C. 16 une copie du Rapport présenté le 30 avril 1810 par son Excellence le Ministre de la Guerre à Sa Majesté Impériale et Royale. « Les possesseurs actuels de la carte de la Corse demandent le paiement d'une somme de trois cent soixante mille quatre cent dix-neuf livres quatre sols, qu'ils annoncent leur être encore due comme héritiers de MM. Testevuide et Bedigis et dont ils donnent le détail. « Je me suis assuré que ces héritiers dont la réclamation paraît fondée se contenteraient de la moitié de la somme qu'ils demandent et feraient cession de leurs prétentions ainsi que de la carte, de manière que pour la somme de cent quatre vingt mille deux cent neuf livres, dix sols, Sa Majesté Impériale et Royale posséderait un travail très exact qui occasionnerait une dépense de plus d'un million s'il fallait le recommencer. « Le paiement de ces cent quatre vingt mille deux cent neuf livres dix sols pourrait avoir lieu à différentes époques et sur les fonds des différents exercices. « Je prie Sa Majesté de me faire connaître ses intentions, » Le 4 mai 1810 Napoléon fit répondre : « Cette somme me paraît d'autant plus considérable que cet ouvrage a été fait aux frais du Département de la Guerre et, dès lors, je ne comprends pas comment il n'appartient pas au Dépôt de la Guerre ».

Alexandre, exprima quelques réserves¹⁰⁶. Mais Jacotin et lui finirent par céder. La liquidation de l'affaire fut arrêtée par le Ministre des Finances, qui déclara n'avoir aucunement besoin du Plan Terrier. D'inutiles négociations durèrent jusqu'en 1814¹⁰⁷. Et les travaux de Testevuide et de Bedigis entrèrent dans l'oubli.

[Carte de Jacotin 1824]

Lorsque, sous la Restauration, les Services du Dépôt de la Guerre voulurent dresser la première carte topographique de la Corse, ils le firent d'après les opérations géodésiques et les levés exécutés de 1770 à 1791. Tranchot était mort, mais Jacotin était encore Directeur des Services géographiques de l'Armée. En 1824, il touchait à la fin de sa laborieuse carrière. Est-ce lui qui rédigea l'en-tête des huit feuilles gravées sur cuivre qui forment la carte de Corse publiée cette année-là ? Cet en-tête ne constitue-t-il pas un dernier hommage rendu aux directeurs du Plan Terrier ?

« Carte topographique dressée par ordre du Roi, d'après les opérations géodésiques et les levés du Cadastre exécutés de 1770 à 1791 et dirigés par feu MM. Testevuide et Bedigis. Gravée au Dépôt général de la Guerre à l'échelle de 1 mètre pour 100.000 mètres, terminée sous la direction de Monsieur le Comte Guillemot. Paris 1824. Avec deux cartons : Cartes des triangles de la Corse, observée de 1773 à 1790 pour l'exécution du cadastre général de cette Ile... par (le Colonel) Tranchot à l'échelle 1/1.000.000e et carte générale servant à donner la position de l'Ile de Corse à l'égard des côtes de l'Italie et de la France... »

Testevuide, Bedigis, Tranchot, leurs noms n'étaient pas oubliés par les survivants de l'équipe du Terrier. Sans heurts, à travers les troubles politiques et sociaux, les changements de régime, les guerres, la tradition se nouait entre les géomètres de l'ancienne France et ceux de la nouvelle.

¹⁰⁶ Dépôts de la Guerre. Service géographique de l'Armée. Correspondance topographique. C. 16. Liasse n° 2. Lettre du Sieur Alexandre : « Si toutefois... Votre Excellence persistait à exiger la remise de choses auxquelles je ne tiens que par les raisons que je viens d'avoir l'honneur de lui déduire, je la prie de trouver bon que, convoquant le même tribunal de famille qui m'a investi de la tutelle et après lui avoir communiqué ses intentions, je me fasse légalement autoriser à cette î mise et décharger de tous recours que pourraient exercer contre moi les mineurs Bedigis et les créanciers de la succession de leur père; ce préalable indispensable une fois rempli, nous nous empresserons, Monsieur Jacotin et moi, de nous conformer aux volontés du gouvernement. »

¹⁰⁷ Il existait aux Archives du Dépôt de la Guerre dans : Correspondance topographique, un carton A 23 **[SHD 3M ?]**, intitulé Solde des comptes du Cadastre de la Corse (1770-1816). Ce dossier, signalé par Berthaut, a disparu, et malgré les recherches actives, aimablement entreprises par les officiers du Service géographique, il a été impossible de le retrouver.